La sépulture à char de La Tène A ancienne des "Craises" à Molinons (Yonne)

Luc Baray, Jean-Pierre Sarrazin, Frédérique Valentin, Christophe Moulherat

▶ **To cite this version:**

Luc Baray, Jean-Pierre Sarrazin, Frédérique Valentin, Christophe Moulherat. La sépulture à char de La Tène A ancienne des "Craises" à Molinons (Yonne). Revue archéologique de l'Est, 2013, 62, pp.5-52. halshs-01105333

HAL Id: halshs-01105333
https://shs.hal.science/halshs-01105333

Submitted on 23 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue archéologique de l'Est

Tome 62 | 2013
n° 185

La sépulture à char de La Tène A ancienne des « C raises » à Molinons (Yonne)

Luc Baray, Jean-Pierre Sarrazin, Frédérique Valentin et Christophe Moulherat

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rae/7472
ISSN : 1760-7264

Éditeur
Société archéologique de l'Est

Édition imprimée
Date de publication : 1 novembre 2013
Pagination : 5-52
ISBN : 978-2-915544-24-4
ISSN : 1266-7706

Ce document vous est offert par SCD - Université de Bourgogne (Dijon)

Référence électronique
Luc Baray, Jean-Pierre Sarrazin, Frédérique Valentin et Christophe Moulherat, « La sépulture à char de La Tène A ancienne des « Craises » à Molinons (Yonne) », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 62 | 2013, mis en ligne le 12 décembre 2014, consulté le 23 août 2018. URL : http://journals.openedition.org/rae/7472

© Tous droits réservés

LA SÉPULTURE À CHAR DE LA TÈNE A ANCIENNE DES « CRAISES » À MOLINONS (YONNE)

Luc Baray* et Jean-Pierre Sarrazin**,
avec une contribution de Frédérique Valentin*** et Christophe Moulherat****

Mots-clés *Sépulture, inhumation, premier et deuxième âges du Fer, Hallstatt D3, La Tène A ancienne, Bourgogne, Yonne, chambre funéraire, char, agrafe de ceinture ajourée, tissus.*
Keywords *Grave, inhumation, first and second Fire Age, Hallstatt D3, early La Tène A, Burgundy, Yonne, funerary chamber, chariot, openwork belt hook, fabric.*
Schlagwörter *Grabstätte, Körpergrab, ältere und jüngere Eisenzeit, Hallstatt D3, Frühlatène A1, Bourgogne, Yonne, Grabkammer, Wagen, durchbrochener Gürtelhaken, Stoffe.*

Résumé *L'étude porte sur une sépulture à char fouillée en 1985 au lieu-dit « Les Craises » à Molinons (Yonne). Implantée en position adventice au sein d'un monument à triple enclos quadrangulaire, la sépulture était celle d'un adulte de sexe indéterminé. Malgré les pillages successifs dont à fait l'objet cet ensemble funéraire aristocratique, le mobilier retrouvé permet néanmoins d'en proposer une attribution chronologique dans le deuxième quart du Ve siècle avant J.-C., ainsi qu'une attribution culturelle singulière en position de frontière dans le Bassin parisien, entre la culture du Jura au sud et la culture de la Marne-Moselle au nord.*

Abstract *The study reports on a chariot tomb excavated in 1985 at Les Craises in Molinons (Yonne). Set in an adventitious position in the midst of a monument with three quadrangular enclosures, the grave was of an adult of undetermined sex. Despite later pillaging, the goods found in this aristocratic tomb permit a dating to the second quarter of the 5th century BC, and an unusual cultural attribution, on the frontier in the Parisian Basin between the Jura culture to the south and the Marne-Moselle culture to the north.*

Zusammenfassung *Die Untersuchung betrifft ein 1985 in „Les Craises" in Molinons (Departement Yonne) ausgegrabenes Wagengrab. Es war nachträglich in einem Bauwerk mit dreifacher viereckiger Umfriedung angelegt worden. Bei dem Toten handelte es sich um einen erwachsenen Menschen, dessen Geschlecht nicht bestimmt werden konnte. Trotz der wiederholten Plünderungen dieses fürstlichen Bestattungsensembles erlaubt das Mobiliar eine chronologische Einordnung in das zweite Viertel des 5. Jh. v. Chr. sowie eine besondere kulturelle Zuordnung an der Grenze des Pariser Beckens, zwischen der Kultur des Jura im Süden und der Kultur der Region um Marne und Mosel im Norden.*

1. PRÉSENTATION

1.1. Localisation du site

Le site a été découvert en 1975 par A. Heurtaux lors de campagnes de prospection aérienne systématique des plateaux et des vallées alluviales du Sénonais. Il s'agit d'un grand cimetière qui comprenait, entre autres, un vaste monument quadrangulaire composé de trois enclos emboîtés. Il se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'est de Sens, sur le versant nord d'un petit coteau bordant la rive gauche de la Vanne qui coule à un kilomètre au nord et traverse le village de Molinons (fig. 1). Il est implanté sur un substrat crayeux du Crétacé sénonien sous 0,30 m à 0,40 m d'épaisseur de terre arable. Le site occupe les parcelles 10, 11, 12 et 13, section X du cadastre, au lieu-dit « Les Craises »[1]. Ses coordonnées Lambert sont les suivantes : X : 689,050 ; Y : 1058,660 ; Z : 130 m.

1. Une erreur dans l'orthographe du lieu-dit est intervenue lors du rendu du rapport de fouilles. Contrairement à ce qui a été écrit depuis lors, le cimetière n'est pas situé au lieu-dit « Les Graisses », mais au lieu-dit « Les Craises ».

* CNRS - HDR, UMR 6298 ArTeHiS, Dijon / Sens.
** Fontaine-la-Gaillarde, Yonne.
*** CNRS, UMR 7041 ArScAn - Équipe Ethnologie préhistorique, Nanterre.
**** Musée du quai Branly, Chargé d'analyses des collections / référent textile – Département patrimoine et collections, Paris.

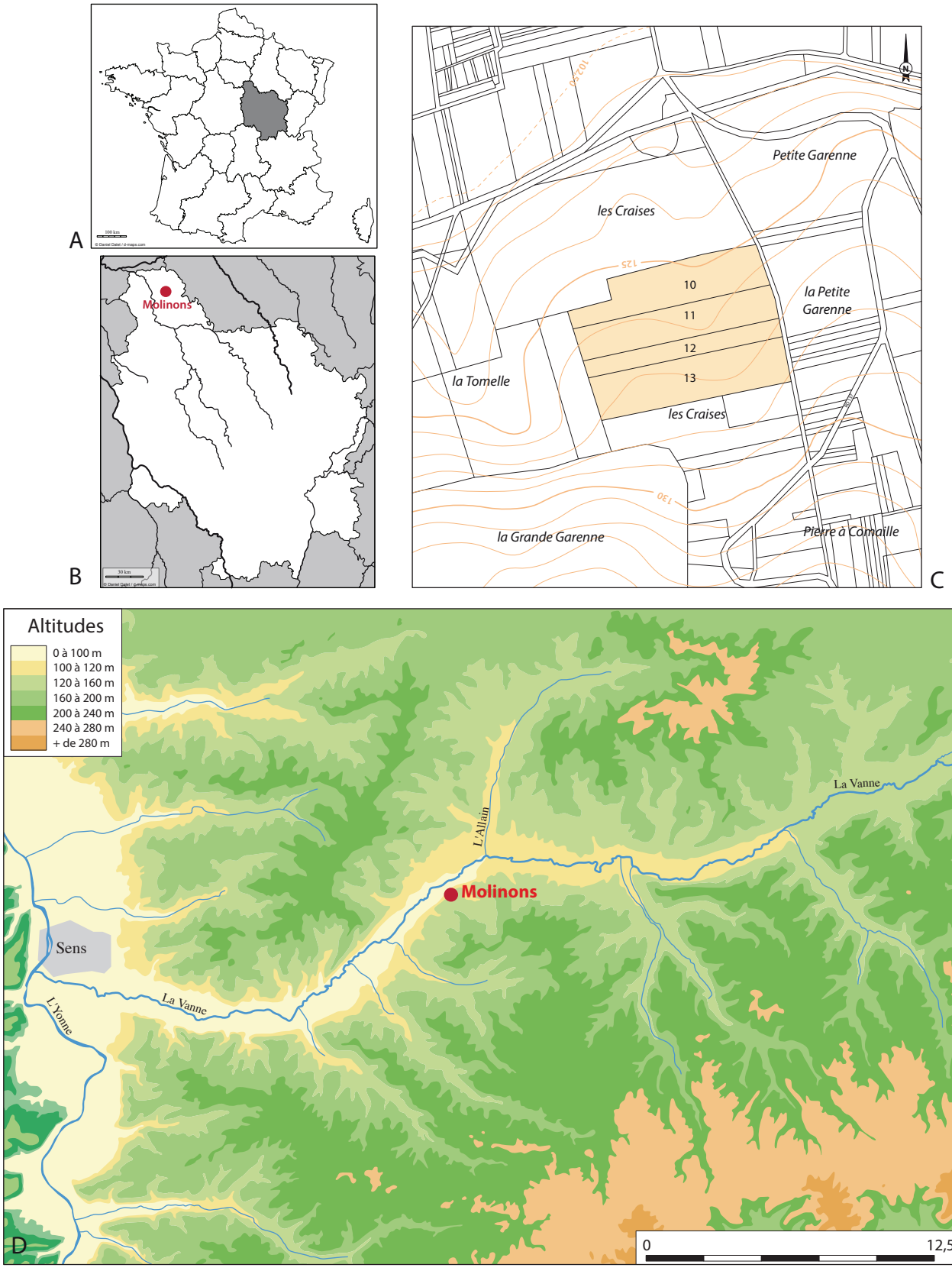

Fig. 1. *Cartes de localisation géographique (A-B), topographique (D) et cadastrale (C) du site de Molinons « Les Craises » (infographie P. Pihuit).*

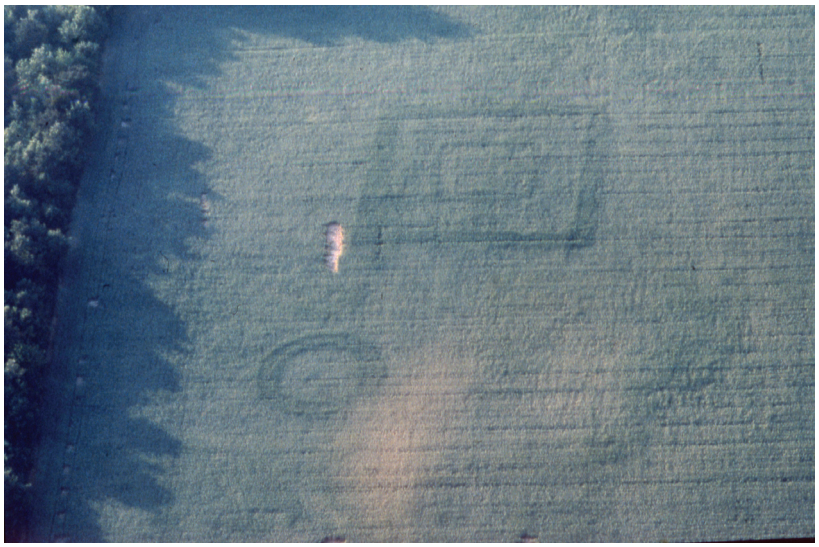

Fig. 2. *Photographie aérienne du site (cliché A. Heurtaux, CEREP-Musées de Sens).*

1.2. Circonstances de la fouille

Sur la photographie aérienne prise par A. Heurtaux on distingue un vaste monument quadrangulaire apparemment à double enceinte concentrique, ainsi qu'un second monument de taille plus modeste et de forme circulaire à deux fossés concentriques à quelque distance du premier (fig. 2). Des tâches brunes de forme circulaire sont également visibles dans la partie sud du site (sur le côté gauche des clichés) et pourraient correspondre à d'autres monuments funéraires de type tumulus arasé. Tel qu'il apparaissait au moment de sa découverte, le site de Molinons « Les Craises » ne présentait aucune particularité notable qui aurait pu amener A. Heurtaux ou un de ses collègues du G.E.R.A.S. (Groupe d'études et de recherches archéologiques du Sénonais) à envisager tout l'intérêt scientifique pour la connaissance du début du second âge du Fer (début Ve siècle avant J.-C.) que sa fouille allait bientôt nous révéler[2].

La fouille de sauvetage qui a eu lieu en 1985 sous la direction de l'un d'entre nous (J.-P. S.) n'a porté que sur une très petite surface (fig. 3). Elle a été déterminée par des travaux de sous-solage dont avaient fait l'objet les parcelles concernées. Quatre tranchées ont été ouvertes afin de vérifier l'existence d'une structure centrale (une sépulture fondatrice, par exemple), mais aucune découverte n'a été effectuée. Les autres tranchées ont permis de dégager une sépulture à char dans la partie méridionale du monument, l'essentiel de ce vaste ensemble restant encore à fouiller. Il est probable que des sépultures adventices ordinaires aient été implantées entre les fossés d'enclos ou dans le remplissage supérieur de ces derniers. Les découvertes de Bourgogne (Gurgy, Pont-sur-Yonne, Villeperrot) et du sud de la Champagne (Estissac) renforcent cette hypothèse.

2. La fouille de sauvetage a pu être menée à bien grâce à l'autorisation de J. Bezines, propriétaire du champ et au concours des membres du GERAS, en particulier Madame C. Revelat, Messieurs G. Rondel, J.-Y. Coste et D. Buthod-Ruffier. Qu'ils soient tous vivement remerciés.

1.3. Contexte archéologique

Le contexte archéologique local, c'est-à-dire dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour du cimetière de Molinons, est particulièrement maigre en découvertes contemporaines de l'implantation de la sépulture à char. Les témoins d'une occupation funéraire du Hallstatt D3 ne sont attestés en l'état actuel des données que sur de rares sites échelonnés le long de la vallée de l'Yonne, entre Sens et Montereau-Fault-Yonne (Baray, 2000, p. 100-106) (fig. 4A). Les occupations funéraires de La Tène A ne sont guère plus nombreuses et concernent bien souvent les mêmes sites, ou à tout le moins des sites spatialement très proches les uns des autres.

À moins d'une centaine de mètres à l'ouest du triple enclos de Molinons, s'élève une butte de terre de 8 m de hauteur et de 35 m de diamètre qui a été identifiée comme étant un tumulus. Signalé dès le XIXe siècle par M. Quantin (1868), puis par A. Hure (1931), ce « tumulus » est situé sur la limite séparant les communes de Molinons et de Foissy-sur-Vanne, au lieu-dit au nom évocateur de « La Tombelle », « La Tommelle » ou « La Tomelle », selon les sources. Implanté sur la rive gauche de la Vanne, il en domine toute la vallée. Des « ossements humains et des cendres » ont été recueillis à l'occasion de l'extraction de matériaux sur son flanc ouest, à une date antérieure à 1865.

Plusieurs enclos circulaires ou quadrangulaires ont été repérés en photographie aérienne sur le territoire de la commune de Molinons, par A. Heurtaux, aux lieux-dits « La Grande Garenne » et « Froid-Cul » (en 1987), tandis que des fossés appartenant vraisemblablement à un établissement rural de l'âge du Fer étaient également repérés en photographie aérienne par Abbé, au lieu-dit « La Pièce des Ormes », en 1986 (Delor, 2002, p. 491-492). Hormis ces quelques indices d'occupations protohistoriques, aucune autre découverte des âges des métaux ou du Néolithique n'a été effectuée sur le territoire de la commune de Molinons.

Si, en revanche, on élargit le cadre archéologique et que l'on ne retient que les ensembles funéraires comparables à

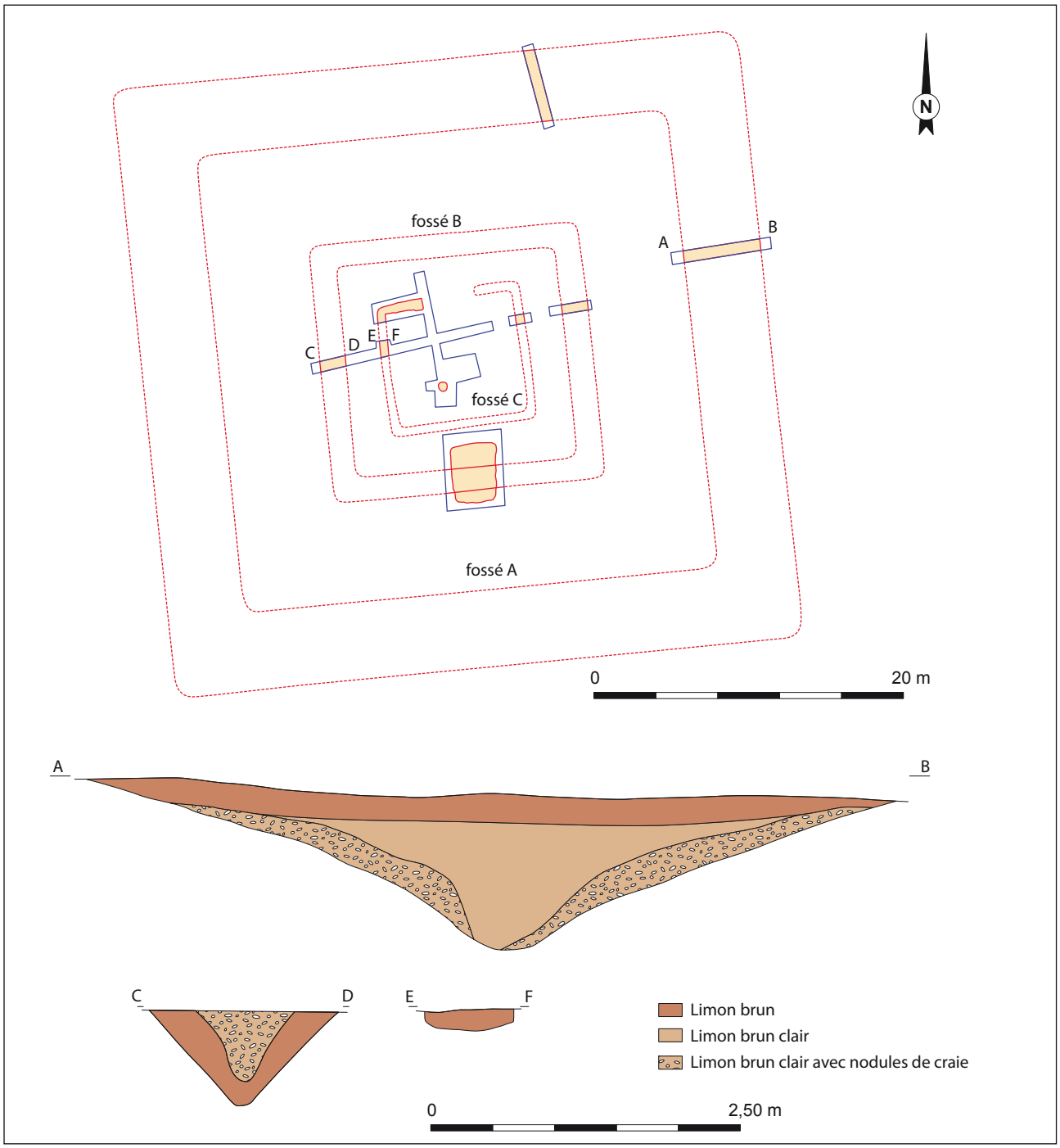

Fig. 3. *Plan de masse du site et coupes des fossés d'enclos (d'après Sarrazin, 1989 ; infographie P. Pihuit).*

celui de Molinons, on observe immédiatement une certaine concentration de sépultures aristocratiques, au débouché occidental de la vallée de la Vanne, à Saint-Martin-du-Tertre « Les Croûtes » (Yonne) et à Cuy « Noslon » (Yonne), le long de la vallée de la Vanne, entre Sens et Troyes, à Estissac « La Côte d'Ervaux » (Aube), puis au débouché oriental de la vallée, à Bouranton « Michaulot » (Aube). En tenant compte de celle de Molinons, on obtient une sépulture aristocratique à char et/ou vaisselle de bronze importée tous les 20 km, à l'exception de celle de Bouranton qui est localisée à 27,5 km de celle d'Estissac, le long de cet axe de circulation transversal entre l'Yonne et la Seine (Baray *et alii*, 1994, p. 201 et 203, fig. 173) (fig. 4B).

La sépulture à char de Molinons n'est donc pas isolée mais relève au contraire d'une organisation territoriale apparemment cohérente et structurée, et vraisemblablement hiérarchisée, à la frontière culturelle entre les cultures du Jura au sud et de la Marne-Moselle au nord (*cf. infra* § 6. La sépulture à char de Molinons dans son contexte culturel régional).

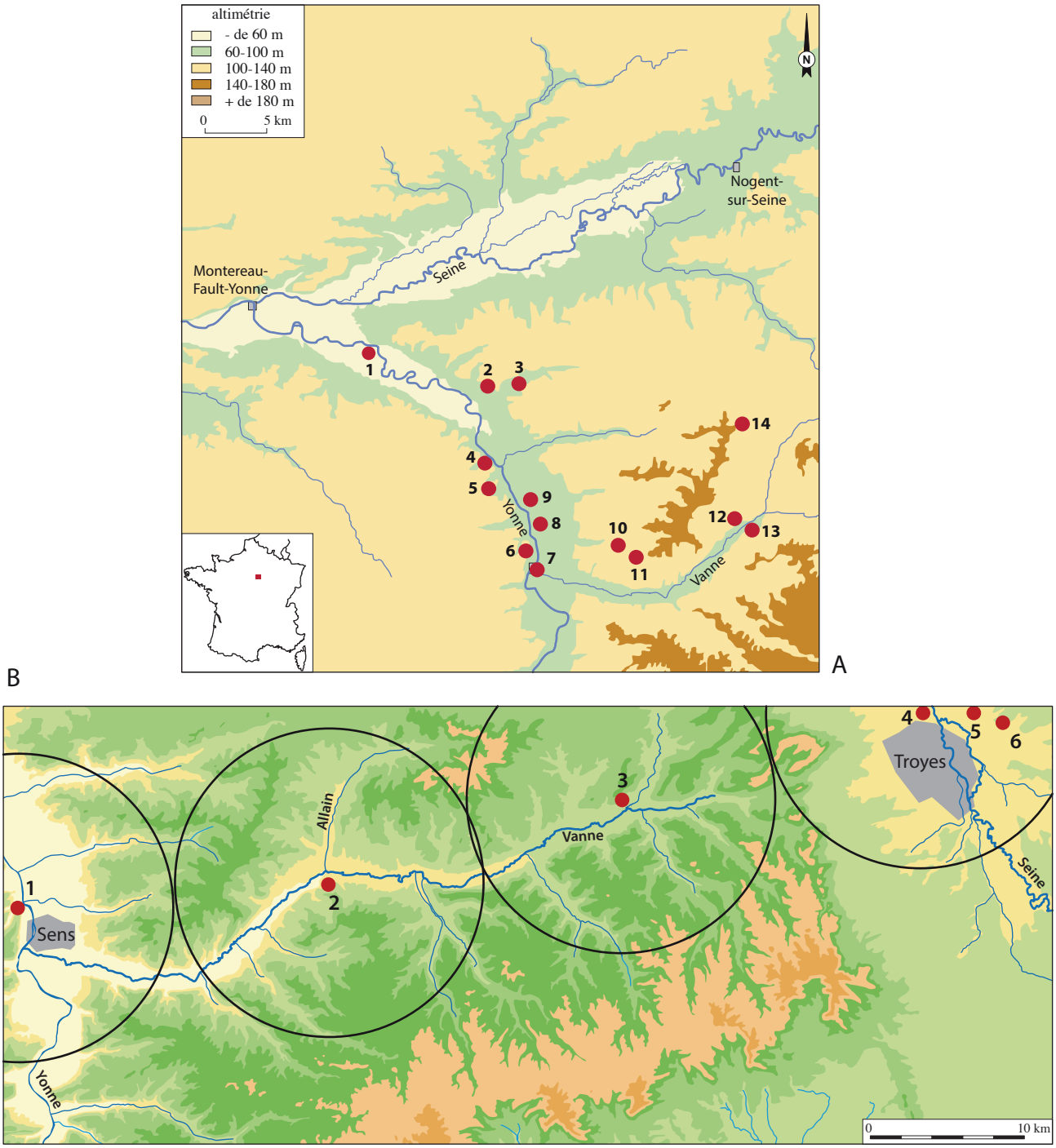

Fig. 4. A. *Carte de répartition des sites funéraires du Hallstatt D3 et de La Tène A ancienne fouillés dans l'environnement immédiat de Molinons, le long des vallées de l'Yonne et de la Vanne.* **1:** *Villeneuve-la-Guyard « Prépoux » ;* **2:** *Serbonnes « La Créole » ;* **3:** *Sergines « Gringalet » ;* **4:** *Villeperrot « Le Haut des Longues » ;* **5:** *Pont-sur-Yonne « Beaujeu » ;* **6:** *Saint-Martin-du-Tertre « Les Croûtes » ;* **7:** *Sens ;* **8:** *Saint-Denis-lès-Sens ;* **9:** *Cuy « Noslon » ;* **10:** *Soucy « Mocques Bouteilles » ;* **11:** *Fontaine-la-Gaillarde « La Grande Chaume » ;* **12:** *Lailly « La Tournerie » ;* **13:** *Molinons « Les Craises » ;* **14:** *Courgenay « La Pierre Couverte » et « Grand-Pays-Sauvageon ».*
B. *Carte de répartition des ensembles funéraires aristocratiques localisés dans la vallée de la Vanne et à ses débouchés occidental et oriental.* **1:** *Saint-Martin-du-Tertre ;* **2:** *Molinons ;* **3:** *Estissac ;* **4:** *Barberey-Saint-Sulpice ;* **5:** *Creney ;* **6:** *Bouranton (infographie P. Pihuit).*

Fig. 5. *Photographie de la sépulture de Molinons en cours de fouilles (cliché J.-P. Sarrazin).*

2. CATALOGUE DES DÉCOUVERTES (L. Baray, J.-P. Sarrazin)

2.1. Le monument

Le monument, qui semblait sur les clichés aériens n'être composé que de deux enceintes emboîtées, s'est révélé à la fouille être composé d'une triple enceinte quadrangulaire orientée nord-sud, par le long côté (fig. 3). L'enceinte rectangulaire A, à l'intérieur, mesurait 8,60 m x 9,60 m de côté. Sur le côté nord, elle présentait une ouverture centrale d'environ 5 m de large, dont une seule extrémité a été fouillée. Le fossé, à fond convexe et parois verticales, mesurait 0,70 m de largeur et 0,17 m de profondeur. Le remplissage était composé de limon brun (fig. 3).

Seul un trou de poteau excentré a été dégagé et fouillé sur l'aire interne de cette première enceinte. Il mesurait 0,58 m de diamètre et 0,10 m de profondeur. Son remplissage était composé de limon brun.

L'enceinte intermédiaire B, de forme rectangulaire, mesurait 16,80 m x 17,60 m de côté. Le fossé ne semblait pas présenter d'interruption. Il avait un profil en V à fond plat. Il mesurait 1,60 m de largeur et 0,78 m de profondeur, sous 0,30 m de décapage. Seuls deux sondages ont été réalisés dans les tronçons est et ouest des fossés de l'enceinte. Le remplissage présentait en son centre un fort remblai de limon brun clair avec nombreux nodules de craie. Des lits de très petits nodules de craie, glissant vers le fond du fossé, ont été observés le long des parois, dans une matrice de limon brun.

L'enceinte interne C, de forme rectangulaire, mesurait 39,60 m x 41 m de côté. Le fossé était également continu. Il présentait un profil triangulaire très évasé, à parois érodées, de 5 m de largeur et 1,40 m de profondeur, sous 1 m de décapage. Seuls deux sondages ont été pratiqués dans les tronçons est et nord du fossé. Il est vraisemblablement resté ouvert un certain temps et a dû se combler progressivement, comme l'indique le profil dissymétrique de son remplissage, avant d'être condamné définitivement par l'apport vraisemblablement anthropique d'une masse importante de terre jaune : de haut en bas, le comblement du fossé était composé d'une couche de terre noire, à laquelle étaient mêlés des silex et des cailloutis, et d'une couche de terre jaune descendant jusqu'au fond de la structure (fig. 3). Deux coulées de terre jaune mêlée de nodules de craie, et provenant sans doute de l'érosion de cordons de terre amassés le long des bords interne et externe des fossés, ont été observées le long de leurs parois.

2.2. La fosse

La sépulture à char n'occupait pas une position centrale, mais recoupait le fossé B au centre de son côté sud, sans en atteindre le fond (fig. 5). La fosse a été aménagée alors que le fossé était entièrement comblé, comme l'indique clairement l'étude stratigraphique. D'ailleurs, le fait que les fémurs du défunt étaient encore en place au-dessus du fond du fossé au moment des fouilles ne permet pas de douter de l'ordre de succession de ces deux structures : la chambre funéraire a bel et bien été aménagée après l'édification du monument[3].

Elle a été taillée en partie dans la craie selon une orientation nord-sud. De plan trapézoïdal, elle mesurait 3,85 m dans sa plus grande longueur, 2,90 m dans sa plus grande largeur et 1 m de profondeur maximale (fig. 6). Les parois étaient verticales ; les bords étaient rectilignes et soigneuse-

3. « Malheureusement, nous manquons d'informations stratigraphiques sur l'ordre de succession exact des structures. Nous ne savons pas réellement si la tombe n'a pas été recoupée par l'enceinte interne la plus grande, plutôt que l'inverse, ce qui, d'ailleurs, pourrait aussi expliquer qu'elle ait été en partie bouleversée » (Rolin, Villes, 2000, p. 226). Contrairement à cette assertion, il n'y a aucun doute sur le fait que la sépulture à char soit postérieure au fossé de l'enceinte B. Nous rappelons, par ailleurs, qu'au moment de la rédaction de leur article nos deux collègues avaient à leur disposition la notice du catalogue de l'exposition *L'Yonne et son passé. 30 ans d'archéologie* dans laquelle l'un d'entre nous (J.-P. S.) indiquait clairement l'ordre de succession des deux structures (Sarrazin, 1989, p. 115).

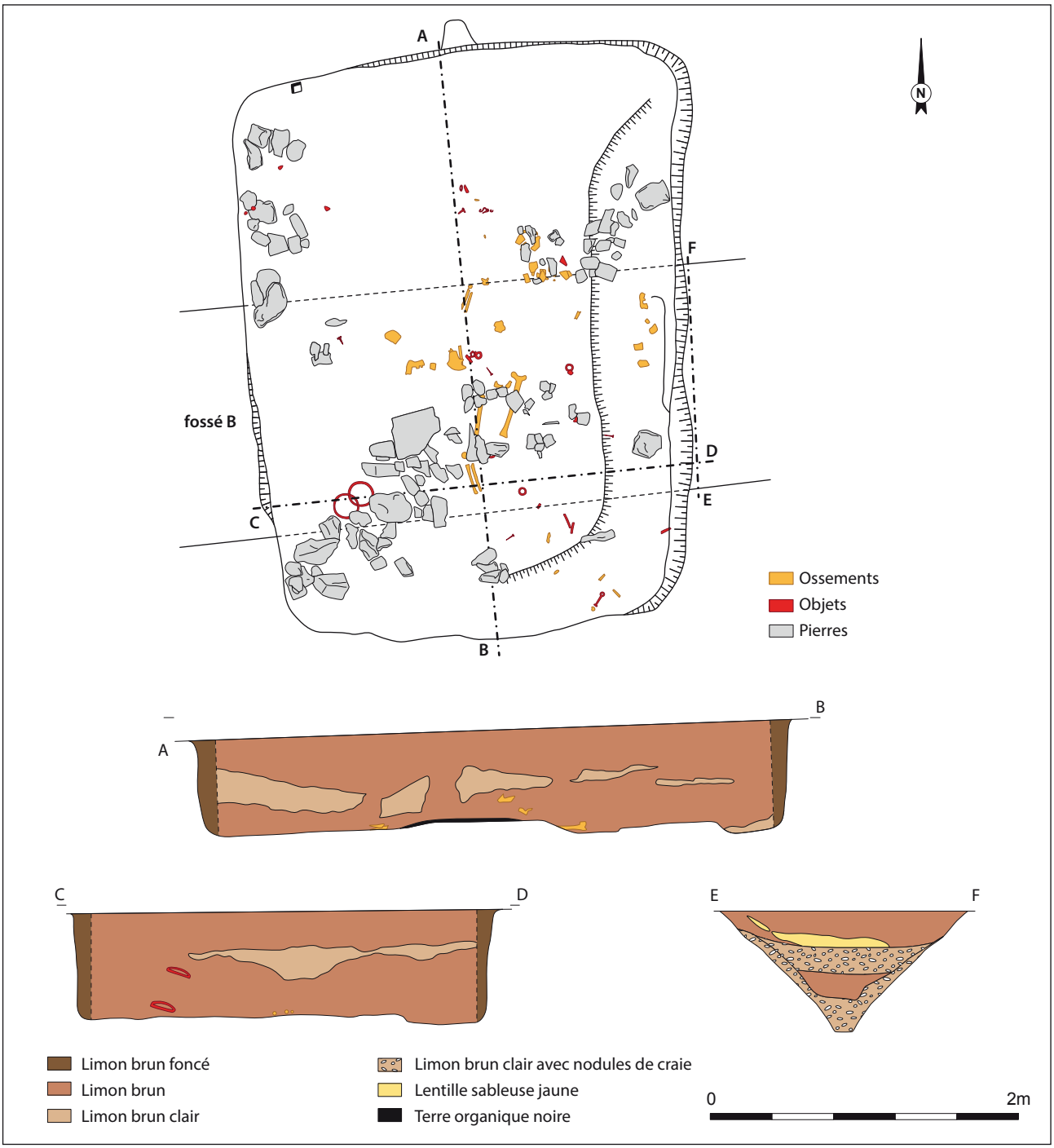

Fig. 6. *Plan de la sépulture, coupes de la fosse sépulcrale et du fossé B (d'après Sarrazin, 1989, complété ; infographie P. Pihuit).*

ment taillés dans la craie, sauf ceux des côtés est et sud, qui étaient irréguliers.

Le fond était plutôt plat dans l'axe transversal et irrégulier, avec un fort bombement central précédé d'un surcreusement correspondant au fond du fossé sud de l'enceinte B, dans l'axe longitudinal (fig. 6, A-B). Il présentait une rigole large (0,50 m) et peu profonde (0,04 m à 0,05 m), le long d'une partie des parois est et sud. Aucune trace de surcreusement pour le logement des roues du char n'a été observée.

Une fine couche de terre très noire a été observée dans le fond de la fosse, juste en dessous des restes du squelette.

En haut de la paroi nord, au centre, une encoche a été ménagée, peut-être pour recevoir l'extrémité du timon du char.

Le remplissage de la fosse était homogène, malgré la présence de plusieurs poches de limon brun clair, et se composait d'un limon brun fin mêlé de petits nodules de craie. Une chape composée de blocs de grès de taille variable et

de rognons de silex était concentrée dans la moitié sud de la fosse (fig. 6). D'autres grès et rognons de silex, de taille plus petite, ont été dégagés le long de la paroi nord-ouest et le long de la paroi nord-est, et à divers autres endroits, sur le fond de la fosse.

La coupe du fossé B qui a été réalisée au niveau de la fosse à char montre de haut en bas de la séquence stratigraphique, une alternance de couches composées de limon brun, de lentille sableuse jaune, de limon brun clair, puis de limon brun clair mêlé à de très nombreux nodules de craie (fig. 6, E-F). Il est possible d'interpréter ce remplissage particulier par le fait que le comblement du fossé ait été perturbé à cet emplacement-là par l'implantation de la fosse sépulcrale.

Le long des parois, sur 0,04 m à 0,05 m d'épaisseur, la terre était plus meuble et de couleur plus sombre sur toute la hauteur du comblement et parsemée de petites fiches en fer. Ces deux particularités signalent vraisemblablement, comme nous le verrons plus loin, la présence de cloisons en bois, qui servaient de parois à une chambre funéraire, et dont la base reposait dans la rigole périphérique observée au fond de la fosse.

2.3. Le squelette

2.3.1. *Description archéologique*

Le squelette n'était plus en connexion anatomique parfaite au moment de la fouille (fig. 5 et 7). Le défunt – tous les ossements recueillis appartiennent à un seul individu – a été déposé en décubitus dorsal, la tête orientée au nord, à peu près le long de l'axe longitudinal de la fosse. La tête reposait à l'emplacement présumé du timon du char et les pieds entre les roues, sur l'essieu. À l'exception du bras droit, tous les ossements des membres supérieurs ont disparu. Les membres inférieurs n'étaient représentés que par le fémur gauche encore en place et par la jambe droite. Il ne subsistait du crâne que quelques fragments de la calotte encore en place et quelques dents ; la mandibule a été retrouvée en deux fragments dans la rigole, au milieu du long côté est de la fosse, et à proximité de la main droite du défunt. Les autres parties du squelette, notamment le bassin, n'étaient attestées que par quelques maigres restes en place.

2.3.2. *Étude anthropologique des restes osseux* (F. Valentin)

Les restes osseux et dentaires examinés comprenaient des fragments crâniens et infracraniens humains et un fragment animal (oiseau ?).

Catalogue des restes humains et description

Trois éléments crâniens sont représentés. Ils consistent en un frontal dont il manque une partie de la moitié droite, un fragment de la région lambdatique incluant une portion des deux pariétaux (au niveau des trous pariétaux) et de l'occipital, ainsi qu'une branche mandibulaire horizontale droite portant de I2 à M3 (perte *post-mortem* des I1 droite et I1 et 2 gauches dont les alvéoles sont préservées). Les surfaces osseuses présentent quelques érosions et des traces de racines, les cassures sont fraîches et les fragments correspondants sont absents suggérant des ossements initialement plus complets.

D'un point de vue morphologique, le frontal, qui est peu bombé, se caractérise par une glabelle et des arcades sourcilières marquées, des orbites dont le bord supérieur aigu ne montre qu'une encoche en position médiale, et une ligne temporale droite saillante associée à un rétrécissement post-orbitaire marqué. Cet os ne présente pas de métopisme, de suture supra nasale, ni de sillon frontal. Le second fragment de voûte ne montre pas de variation de la région lambdatique. Enfin, les deux restes ne portent pas de lésions pathologiques.

Le fragment mandibulaire se caractérise par un foramen mentonnier simple placé sous la P1, un menton peu saillant et des reliefs d'insertion (notamment dans la région génienne) peu marqués ; le torus mandibulaire est absent. À noter la présence inhabituelle d'exostoses, de forme et volume variés, apparaissant à la base des alvéoles dentaires, sur la face interne du fragment. De plus, l'os alvéolaire présente des lyses internes, externes et interdentaires considérables, dégageant largement les racines dentaires. Ces lésions destructives et ostéoconstructives sont à mettre en relation avec la présence de dépôts de tartre observables sur les faces linguales buccales de plusieurs dents.

Les dents, qui ne présentent pas de particularité morphologique notable, se distinguent par l'absence de carie et d'hypoplasie de l'émail dentaire, une usure des surfaces occlusales marquées dont l'ordre est inversé au niveau des molaires, une présence de dépôts de tartre parfois volumineux (tabl. 1).

Les restes infracraniens sont au nombre de trois et consistent en deux esquilles d'os long de gros calibre (humérus, fémur ou tibia) et un fragment d'ulna droite dont la surface présente quelques traces d'érosion ; les cassures sont fraîches.

Tabl. 1. *Caractéristiques dentaires du défunt de la sépulture à char de Molinons « Les Craises » (Yonne).*

Dents		I2	C	P1	P2	M1	M2	M3
Usure (1)			3	2	2	3	4	5
Tarte (1)	lingual	trace	volumineux	volumineux		trace	trace	?
	buccal	moyen	moyen	trace	trace	trace	trace	trace
Carie		absente	absente	absente	absente	absente	absente	absente
Hypoplasie		absente	absente	absente	absente	absente	absente	absente

Usure (1) Brothwell (1981) d'après Miles (1963).

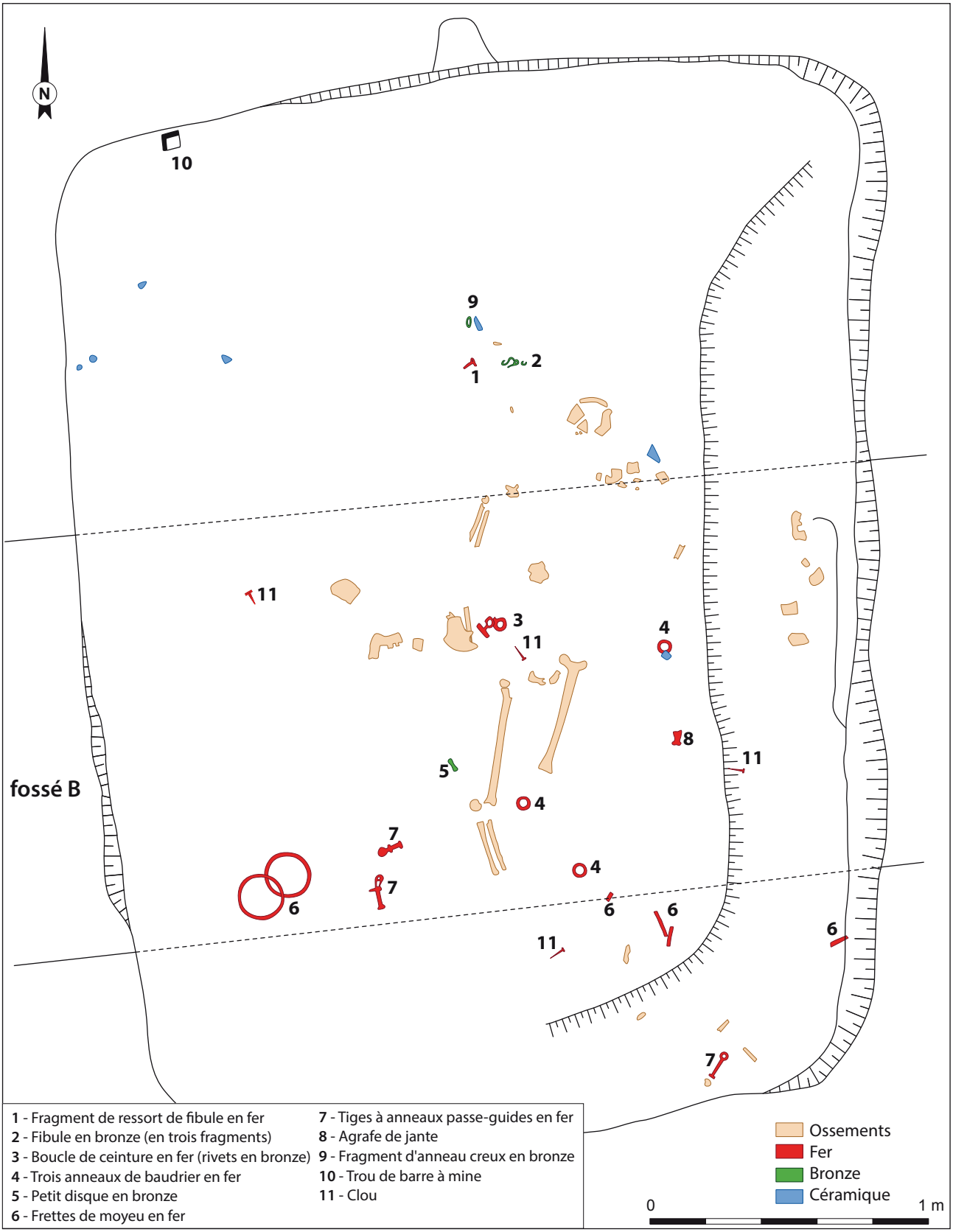

Fig. 7. *Plan de la sépulture, sans les pierres (d'après Sarrazin, 1989 ; infographie P. Pihuit).*

Nombre d'individus, âge et sexe

Les restes humains, bien que très fragmentaires, semblent bien correspondre à un unique individu adulte, représenté par quelques fragments crâniens, des restes mandibulaires et dentaires associés et des fragments d'os long. Les indices disponibles sont insuffisants pour permettre une estimation du sexe alors que les indicateurs d'âge observables suggèrent un individu plutôt âgé. La fusion de suture frontale droite n'est pas engagée mais le segment postérieur de la suture sagittale est soudé et l'oblitération de la suture lambdoïde droite (premier segment) est engagée. Les molaires, ainsi que les canines et incisives, présentent une usure occlusale importante, ayant largement atteint la dentine (tabl. 1).

Lésions pathologiques et alimentation

L'usure dentaire, dont le schéma naturel est inversé avec une plus forte usure de la troisième molaire que de la première (tabl. 1), l'absence de carie, en combinaison avec la présence de dépôts de tartre et de séquelles de maladie parodontale, évoquent une alimentation particulière. D'une part, les aliments et/ou les préparations ingérés seraient peu cariogènes, suggérant une consommation réduite de produits végétaux, et incluraient des particules abrasives. D'autre part, les lésions parodontales et la présence de tartre, même si elles peuvent résulter de facteurs autres qu'alimentaires (Hillson, 1996), pourraient indiquer la consommation d'une alimentation riche en protéine animale (Polet, Orban, 2001). Des analyses biogéochimiques des ossements permettraient d'étayer ces hypothèses.

Conclusion

La sépulture à char de Molinons renfermait les restes d'un adulte de sexe non déterminable, relativement âgé au moment de son décès. Cet individu, du fait des lésions visibles sur la mandibule et les dents, aurait eu un régime alimentaire privilégiant les ressources animales.

2.4. Le mobilier

La sépulture a été pillée anciennement, à une date (ou des dates) qu'il est difficile de préciser. L'un des pillages a peut-être eu lieu au XIXe siècle, comme le laisse à penser la découverte d'un trou carré de barre à mine de 6 cm de côté et de 16 cm de profondeur, à proximité de l'angle nord-ouest de la fosse (fig. 7). La découverte d'une petite épingle en bronze à tête en nacre conforte l'hypothèse d'un pillage récent. Cela n'exclut toutefois pas des visites plus anciennes.

Quatre grandes catégories d'objets ont été recueillies : des accessoires vestimentaires, des éléments du char, des éléments du coffrage en bois de la chambre funéraire, des objets dont la fonction précise reste inconnue[4].

2.4.1. *L'équipement du défunt : les accessoires vestimentaires*

L'équipement du défunt comporte une agrafe de ceinture ajourée et deux anneaux articulés en fer, trouvés à proximité de leur emplacement d'origine ; deux fragments d'une barrette de ceinture, un troisième élément de fonction précise indéterminée, les restes d'une fibule en fer, ainsi qu'une fibule en bronze complètent le mobilier.

- Agrafe de ceinture en fer (fig. 8, n° 1)
Situation : près de l'avant-bras droit, à l'emplacement supposé du bassin.
Caractéristiques : composée d'une barrette centrale prolongée du côté distal par deux pattes de fixation à la ceinture en matière périssable ; chaque patte est munie d'un rivet en fer dont les têtes en forme de cupule ont été ornées d'une petite perle de corail fixée à l'aide d'un petit rivet en fer. L'extrémité proximale, composée d'une plaque ouvragée et découpée, est ornée de deux perles de corail fixées à l'aide de petits rivets en bronze ; au revers de l'agrafe, un anneau de 15 mm de diamètre externe est resté fixé par les oxydes de fer. Des traces de cuir ont été reconnues dans les oxydes de fer, à l'intérieur de la barrette centrale.
Dimensions : long. maxi. : 48 mm ; larg. maxi. : 40 mm.
Masse : 14,65 g.

- Deux anneaux de suspension à goupilles articulées en fer (fig. 8, n° 2)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : jonc de section ronde ; les deux anneaux traversent la bélière de gros rivets. Des traces de cuir, de 3 mm d'épaisseur, sont visibles à la base des rivets. Les anneaux sont recouverts d'un fin tissu d'armure toile.
Dimensions : diam. ext. : 35 mm ; diam. int. : 23 mm.
Masse : 9,91 g et 10,12 g.

- Deux fragments d'une barrette de ceinture en fer (fig. 8, n° 3)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : deux barrettes, de section rectangulaire, portant chacune une perle, se terminent par une extrémité recourbée et surmontée d'une perle en fer, terminée par un rivet en fer (servant probablement à fixer une perle de corail). Un tissu fin d'armure sergée 2-1 a été observé sur les deux fragments.
Dimensions : long. maxi. : 49 mm ; larg. : 10 mm ; ép. : 2 mm.
Masse : 5,66 g.

- Un fragment indéterminé de la ceinture en fer (fig. 8, n° 4)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : une barrette, de section rectangulaire, dont la partie proximale est surmontée d'un bouton perforé, dans lequel est encore enfilé un fragment d'anneau en fer. Un tissu fin d'armure sergée 2-1 a été observé sur la face inférieure du fragment.
Dimensions : long. maxi. conservée : 20 mm ; larg. : 10 mm ; ép. : 2 mm.
Masse : 1,92 g.

4. Le mobilier a été restauré en 1989 par Hélène Meyer-Roudet du Musée archéologique départemental du Val-d'Oise, à Guiry-en-Vexin. Des remerciements particuliers à Claire Touzel et Patrick Pihuit qui ont réalisé respectivement les dessins du mobilier et la mise au net des plans de la sépulture à char de Molinons, ainsi que l'infographie.

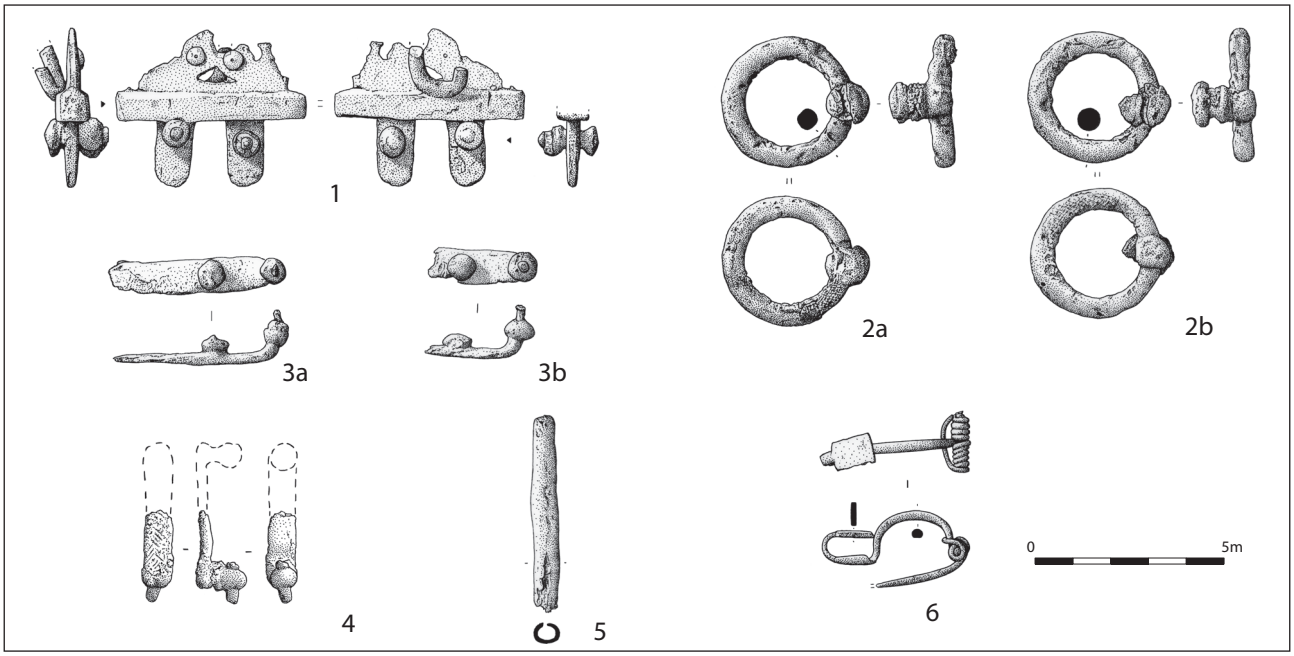

Fig. 8. *Mobilier funéraire de Molinons. L'équipement du défunt.* **1.** *Agrafe de ceinture ;* **2.** *anneaux de suspension à goupilles articulées ;* **3.** *fragments de barrette de ceinture ;* **4.** *fragment indéterminé de la ceinture ;* **5.** *tube ;* **6.** *fibule (1 : fer et corail ; 2-5 : fer ; 6 : bronze) (d'après Baray, 2000 ; dessins C. Touzel ; infographie P. Pihuit).*

- *Tube en fer* (fig. 8, n° 5)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : le tube est rempli par l'oxydation du fer. Il a une section ovale et ne porte aucun décor.
Dimensions : long. maxi. : 30 mm ; diam. : de 4 à 5 mm.
Masse : 3,75 g.

- *Fibule en bronze* (fig. 8, n° 6)
Situation : nord-ouest du crâne, dans l'axe de la fosse.
Caractéristiques : objet en deux parties, avec un ressort dissymétrique à une fois quatre spires et une fois six spires enroulées autour d'un axe rapporté en fil de bronze de section ronde et à corde interne. L'arc, en anse de panier, est de section ovale. Le pied libre, rentrant, est surmonté d'un appendice de forme rectangulaire, non décoré.
Dimensions : long. maxi. : 37 mm ; haut. : 13 mm ; long. appendice rectangulaire : 10 mm ; larg. appendice : 8 mm.
Masse : 5,08 g.

- *Fibule en fer*
Situation : nord-ouest du crâne, dans l'axe de la fosse, à proximité de la fibule en bronze.
Caractéristiques : fibule non retrouvée.

2.4.2. *Les éléments du char*

Parmi les pièces métalliques du char, certaines semblent dans leur position d'origine : il s'agit des deux frettes de moyeu de la roue ouest et de deux pitons à œillet mis au jour à l'emplacement de la partie gauche de l'essieu. Elles ont été retrouvées sous des blocs de grès dans une zone qui n'avait visiblement pas été bouleversée (Sarrazin, 1985, p. 2). L'emplacement des deux pitons à œillet, dans l'axe de l'essieu, à proximité des deux frettes de moyeu, suggère, comme à Bucy-le-Long « La Héronnière », sépulture 14 (Aisne ; Thouvenot, 2011a, p. 54 ; Thouvenot, 2011b, p. 132-133 ; Demoule, 2011, p. 136), que ces deux objets « étaient probablement fixés à l'essieu ou sur une pièce de bois de forme semblable et placée à proximité » (Verger, 1994, p. 527). Une localisation comparable a en effet été observée dans la sépulture à char de Bouranton « Michaulot » (Aube ; Verbrugghe, Villes, 1995, p. 44), ainsi que dans les Ardennes belges, à Offaing « Au Grand Paquis », sépulture 1 (Luxembourg ; Cahen-Delhaye, 1974, fig. 3) et dans l'Hunsrück-Eifel, à Bescheid « Bei den Hübeln », sépulture 6 (Rhénanie-Palatinat ; Haffner, Joachim, 1984, *Abb*. 7), et Hillesheim (Rhénanie-Palatinat) (Haffner, Joachim, 1984, *Abb*. 6).

Les autres pièces du char ont probablement été déplacées. Certaines ont été retrouvées dans la terre du remplissage, à diverses altitudes. Elles sont toutes en fer.

- *Frette de moyeu en fer* (fig. 9, n° 1)
Situation : dans le quart sud-ouest de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales, auxquelles était associé un système de petits crampons en U, en fer, disposés en damier ; la frette présente une légère torsion due probablement à l'effondrement de la chambre funéraire ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : 150 mm ; larg. : 15 mm ; ép. : 2 à 4 mm.
Masse : 130,03 g.

- *Fragment d'une frette de moyeu en fer* (fig. 9, n° 2)
Situation : dans le quart sud-ouest de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales, auxquelles était associé un système de petits cram-

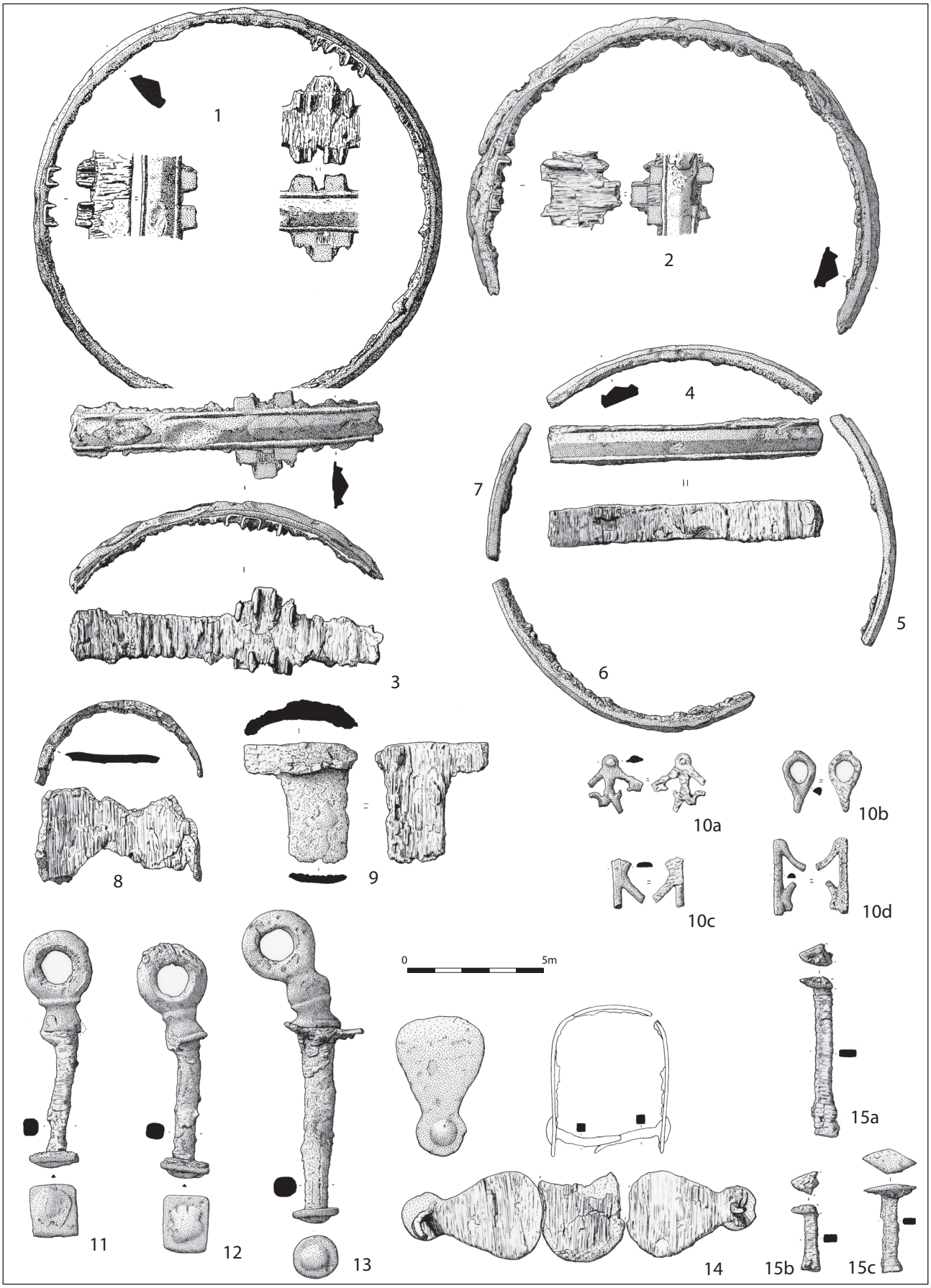

Fig. 9. *Mobilier funéraire de Molinons. Les éléments du char.* **1-7.** *Frettes de moyeu ;* **8-9.** *fragments de boîtes de moyeu ;* **10.** *fragments de plaque ajourée ;* **11-12.** *petits pitons à anneau ;* **13.** *grand piton à anneau coudé ;* **14.** *agrafe de jante ;* **15.** *clous de jante (1-15 : fer) (d'après Baray, 2000 ; dessins C. Touzel ; infographie P. Pihuit).*

pons en U, en fer, disposés en damier ; restes de bois d'orme, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu)[5].
Dimensions : diam. ext. : 140 mm ; larg. : 15 mm ; ép. : 2 à 4 mm.
Masse : 91,71 g.

- Fragment d'une frette de moyeu en fer (fig. 9, n° 3)
Situation : dans le quart sud-est de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales, auxquelles était associé un système de petits crampons en U, en fer, disposés en damier ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : environ 150 mm ; larg. : 100 mm ; ép. : 13 mm.
Masse : 39,74 g.

- Fragment d'une frette de moyeu en fer (fig. 9, n° 4)
Situation : dans le quart sud-est de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : environ 150 mm ; larg. : 100 mm ; ép. : 13 mm.
Masse : 32,84 g.

- Fragment d'une frette de moyeu en fer (fig. 9, n° 5)
Situation : dans le quart sud-est de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales ; fragment ayant subi une légère torsion ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : environ 150 mm ; larg. : 100 mm ; ép. : 13 mm.
Masse : 38,46 g.

- Fragment d'une frette de moyeu en fer (fig. 9, n° 6)
Situation : dans le quart sud-est de la fosse.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales ; fragment légèrement déformé ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : environ 150 mm ; larg. : 86 mm ; ép. : 14 mm.
Masse : 24,50 g.

- Fragment d'une frette de moyeu en fer (fig. 9, n° 7)
Situation : dans le quart sud-est de la fosse, contre la paroi.
Caractéristiques : frette de section triangulaire et nervures latérales ; restes de bois, oxydés, conservés sur la face interne de la frette (bois du moyeu).
Dimensions : diam. ext. : environ 150 mm ; larg. : 50 mm ; ép. : 14 mm.
Masse : 13,15 g.

- Fragment d'une boîte de moyeu en fer (fig. 9, n° 8)
Situation : dans la partie gauche du défunt, à hauteur de son fémur.
Caractéristiques : fragment de cylindre pouvant appartenir à une boîte d'environ 150 mm de diamètre, auquel est fixé un fragment de cerclage en fer, de section rectangulaire, de 10 mm de largeur. D'importants restes de bois (feuillu ?) sont visibles sur le revers de la pièce.
Dimensions : long. : 45 mm ; larg. : 25 mm.
Masse : 23,59 g.

- Fragment d'une boîte de moyeu en fer (fig. 9, n° 9)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : fragment de cylindre appartenant probablement à une boîte d'environ 65 mm de diamètre. D'importants restes de bois (feuillu ?) sont visibles sur le revers de la pièce.
Dimensions : long. : 100 mm ; larg. : 35 mm ; ép. : 3 mm.
Masse : 14,44 g.

- Quatre fragments d'une plaque ajourée en fer (fig. 9, n° 10)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : des traces de bois de chêne, oxydées, sont visibles au revers de l'objet. Un des fragments porte un petit rivet en fer à tête circulaire et bombée, ayant probablement servi à sa fixation sur la caisse du char.
Dimensions : long. maxi. : 28 mm ; ép. : 2 mm.
Masse : 2,60 g.

- Petit piton à anneau en fer (fig. 9, n° 11)
Situation : dans le quart sud-ouest de la fosse, à proximité du grand piton et de deux frettes de moyeu.
Caractéristiques : piton constitué d'une tige en fer de section quadrangulaire surmontée d'une partie épaisse moulurée et d'un large œillet légèrement désaxés. L'extrémité distale est matée de manière à fixer une plaquette en fer quadrangulaire de 15 mm sur 20 mm de côté. Des vestiges de bois, perpendiculaires, sont visibles sur la tige qui devait traverser une paroi de frêne, de 43 à 46 mm d'épaisseur. Des traces de liens de cuir sont également visibles à l'intérieur de l'œillet.
Dimensions : long. totale : 85 mm ; diam. anneau : 15 mm.
Masse : 50,84 g.

- Petit piton à anneau en fer (fig. 9, n° 12)
Situation : dans le quart sud-est, contre la paroi de la fosse.
Caractéristiques : piton constitué d'une tige en fer de section quadrangulaire surmontée d'une partie épaisse moulurée et d'un large œillet légèrement désaxés. L'extrémité distale est matée de manière à fixer une plaquette en fer quadrangulaire de 15 mm sur 20 mm de côté. Des vestiges de bois, perpendiculaires, sont visibles sur la tige qui devait traverser une paroi de feuillu, de 44 à 45 mm d'épaisseur. Des traces de liens de cuir sont également visibles à l'intérieur de l'œillet.
Dimensions : long. totale : 85 mm ; diam. anneau : 15 mm.
Masse : 51,71 g.

5. L'identification des essences de bois a été effectuée, en 1988, par Arlette Plu du Muséum national d'histoire naturelle – Laboratoire d'ethnobiologie – biogéographie, à la demande d'Hélène Meyer-Roudet. Je tiens à remercier vivement Danielle Lelay, documentaliste, assistante à la régie des collections du Musée archéologique du Val-d'Oise, qui a retrouvé ces informations dans les archives du Musée de Guiry-en-Vexin.

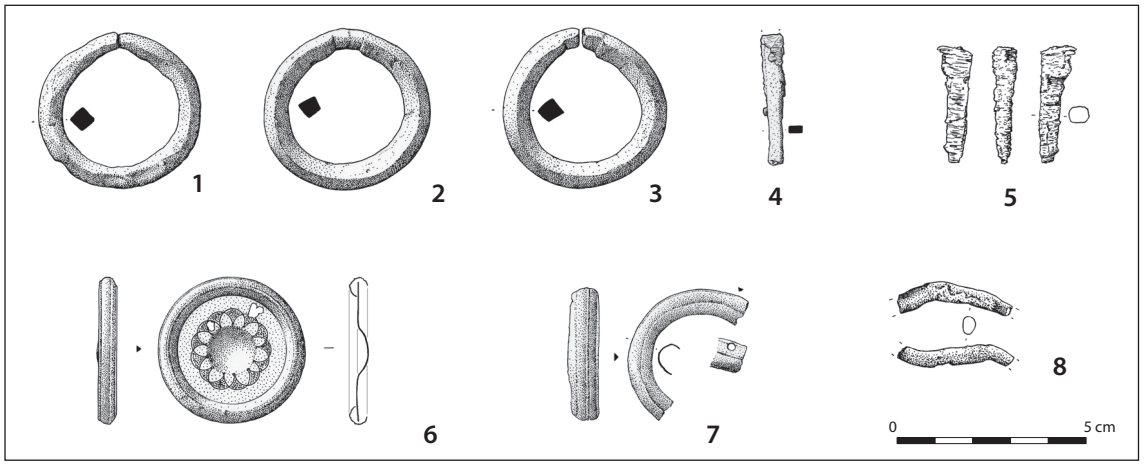

Fig. 10. *Mobilier funéraire de Molinons. Les éléments du char et autres objets.* **1-3.** *Anneaux ;* **4-5.** *clous ;* **6.** *disque ;* **7.** *demi-anneau creux ;* **8.** *tige (1-5 : fer ; 6-8 : bronze) (d'après Baray, 2000 ; dessins C. Touzel ; infographie P. Pihuit).*

- Grand piton à anneau coudé en fer (fig. 9, n° 13)
Situation : dans le quart sud-ouest de la fosse, à proximité de deux frettes de moyeu et d'un petit piton ; à hauteur des pieds du défunt.
Caractéristiques : piton terminé par une petite plaque ronde de 17 mm de diamètre. L'anneau est relié à la tige par un renflement sphérique terminé par un rétrécissement formant cône. Des restes de bois de chêne sont visibles sur la tige, de section sub-quadrangulaire, qui devait traverser une paroi de 60 mm d'épaisseur.
Dimensions : long. totale : 115 mm ; diam. anneau : 27 mm.
Masse : 86,76 g.

- Trois fragments d'une agrafe de jante en fer (fig. 9, n° 14)
Situation : dans la partie gauche du squelette, à hauteur du fémur.
Caractéristiques : elle est formée d'une plaque de fer découpée dont les contours dessinent un ovale central encadré par deux plaques de fer de forme piriforme, prolongés eux-mêmes par deux cercles. La plaque est arquée en U. Au centre des petits cercles sont plantés deux clous à grosse tête circulaire bombée et à tige courbe de section carrée. D'importants vestiges de fibres de bois (de frêne) transversales sont visibles sur la face interne de chaque fragment.
Dimensions : long. : 55 mm ; larg. : 33 mm.
Masse : 17,67 g.

- Trois fragments de clous de jante en fer (fig. 9, n° 15)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : seule la tige de section rectangulaire est conservée, ainsi que la pointe matée pour retenir une plaquette losangique en fer de 20 mm de long. Des traces de fibres de bois transversales sont conservées çà et là.
Dimensions : long. maxi. : 57 mm ; ép. section : 3 mm.

- Anneau en fer (fig. 10, n° 1)
Situation : entre les jambes du défunt, à hauteur des genoux.
Caractéristiques : jonc de section losangique courbé et refermé sur lui-même. Le point de jonction des deux extrémités de chaque anneau présente un léger rétrécissement formant encoche d'environ 8 mm de large. Des restes d'une lanière de cuir, de 5 mm de largeur, sont encore visibles.
Dimensions : diam. ext. : 43 mm : diam. int. : 31 mm.
Masse : 13,87 g.

- Anneau en fer (fig. 10, n° 2)
Situation : à proximité supposée du pied gauche du défunt.
Caractéristiques : identiques au précédent. Des restes d'une lanière de cuir, de 5 mm de largeur, sont encore visibles.
Dimensions : diam. ext. : 43 mm : diam. int. : de 29 à 30 mm.
Masse : 20,63 g.

- Anneau en fer (fig. 10, n° 3)
Situation : dans la partie gauche du squelette, à hauteur du bassin.
Caractéristiques : identiques aux précédents.
Dimensions : diam. ext. : 43 mm : diam. int. : de 29 à 31 mm.
Masse : 19,42 g.

2.4.3. *Les éléments du coffrage en bois de la chambre funéraire*

Ces éléments ont été retrouvés le long des parois, dans la terre fine de remplissage qui fait transition entre le remplissage de la fosse proprement dite et les parois. Ils appartiennent sans doute, comme on le verra plus loin, au système de fixation d'un coffrage en bois.

- Clous en fer (fig. 10, n°s 4-5)
Situation : dans la rigole qui court le long des côtés est et sud de la fosse.
Caractéristiques : tige de section rectangulaire ; onze fragments plus ou moins complets dont certains présentent des traces de fibres de bois transversales (feuillu), sur toute leur longueur.
Dimensions : long. maxi. : 34 mm ; ép. section : 2 mm.
Masse : 0,77 g, 1,06 g, 1,17 g, 1,72 et 1,85 g.

2.4.4. *Les autres objets*

Trois objets, dont deux en bronze et un en fer, ont également été retrouvés dans la fosse sépulcrale. On ne connaît pas leur fonction précise.

- Disque en bronze (fig. 10, n° 6)
Situation : à côté du fémur droit du squelette.
Caractéristiques : petit disque en fine feuille de bronze moulé, muni d'un ombilic central et d'un ourlet circulaire ; la face avers est ornée d'un décor ciselé d'arcs de cercles entrecroisés, complété par un piquetage de surface. Des traces d'oxydes de fer, sur la face revers et sur la tranche, pourraient être en relation avec le mode de fixation de l'objet.
Dimensions : diam. ext. : 39 mm ; ép. : 6 mm.
Masse : 11,88 g.

- Demi-anneau creux en bronze (fig. 10, n° 7)
Situation : dans l'axe de la fosse, à proximité des fibules en bronze et en fer, au nord-ouest du crâne.
Caractéristiques : il s'agit d'un fragment d'une bordure identique à celle du disque précédent. La moitié de la circonférence est conservée. Une perforation circulaire, ayant probablement servi à sa fixation, se trouve près de l'une des extrémités.
Dimensions : diam. : 39 mm ; diam. section : 9 mm.
Masse : 3,11 g.

- Tige en bronze (fig. 10, n° 8)
Situation : inconnue.
Caractéristiques : fragment d'un bracelet ?
Dimensions : long. totale conservée : 26 mm ; diam. section : 3 mm.
Masse : 2,75 g.

2.4.5. *Inventaire des restes de cuir et des tissus (C. Moulherat)*

La tombe à char de Molinons a livré des restes de cuir sur des éléments du char et des traces de tissus sur des pièces métalliques appartenant à la ceinture du défunt[6].

- Piton à anneau
Le piton en fer a révélé des vestiges de cuir à deux endroits distincts : d'une part, sur l'anneau et sous la forme d'une petite lanière de cuir d'1 cm de large ; d'autre part, sur la partie centrale sur près de 2 cm de large.
Les vestiges de tissu ont été retrouvés sur deux anneaux en fer qui étaient fixés sur la ceinture. Ils se présentent sous la forme d'une petite lanière de 2 cm de large pour l'un (anneau 1) et 1,5 cm de large pour l'autre (anneau 2).

- Anneau
Contexture : il s'agit d'une toile.
Chaîne : les fils sont retors de torsion S.
Réduction : le compte en fils est estimé entre 12 et 14 et ils ont une grosseur moyenne de 0,45 mm.
Trame : les fils sont simples de torsion Z.
Réduction : le nombre de coups est plus élevé (16 coups au cm) et leur diamètre est légèrement plus fin (0,40 mm).

- Anneau
Contexture : l'armure n'a pu être déterminée du fait du manque de fils lisibles.
Chaîne : les fils sont retors S avec un diamètre moyen de 0,40 environ pour un compte de 14.
Trame : les fils sont simples de torsion Z.
Réduction : les fils présentent les mêmes caractéristiques quantitatives que les fils de direction opposée.

Les parallèles entre les tissus des deux anneaux sont trop élevés pour ne pas considérer qu'il devait s'agir du même.

3. ÉTUDE TYPOLOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DU MOBILIER FUNÉRAIRE (L. Baray)

3.1. Typo-chronologie de l'équipement personnel

Les objets personnels du défunt se résument à deux anneaux en fer traversant de gros rivets qui appartiennent probablement au baudrier, une agrafe de ceinture ajourée en fer, avec perles de corail rivetées, deux barrettes plates en fer avec rivets de fixation et extrémités coudées appartenant vraisemblablement au système de fixation du baudrier et deux fibules, dont une en bronze et une en fer.

3.1.1. *L'agrafe de ceinture*

L'agrafe de ceinture est composée d'une plaque en fer ajourée munie de deux languettes dans lesquelles est enfilée une pièce en forme de gouttière fermée à ses deux extrémités par rabattement de la tôle (fig. 8, n° 1). Les languettes étaient fixées sur la lanière de la ceinture grâce à deux rivets à tête ornée d'une perle de corail maintenue par un rivet en fer. Deux petites perles de corail, fixées à l'aide de rivets en bronze à tête circulaire, ornaient la plaque ajourée. Le fer est trop corrodé pour que l'on puisse reconstituer la composition ajourée qui ornait la plaque. Bien qu'elle soit incomplète, l'agrafe de ceinture de Molinons s'apparente cependant, malgré ses deux languettes de fixation, au type II, variante A, des agrafes de ceinture ajourées de La Tène A ancienne (quand les contextes sont connus) (Baray, 2012). Bien que l'ajour triangulaire de base soit commun à une grande partie des productions contemporaines, c'est de ceux du type IIA, qu'il peut être rapproché à cause de son profil surbaissé et de sa petitesse, comparés notamment à ceux du type I (fig. 11).

Il existe actuellement au moins treize exemplaires de ce type en dehors de celui de Molinons. Hormis ceux de Bouranton (Aube), Amazy (Nièvre), Mauvilly (Côte-d'Or) et Ensérune (Hérault), ils proviennent tous de sépultures découvertes au XIXe siècle, plus rarement au XXe siècle,

6. Tous les restes de tissus n'ont pu être examinés.

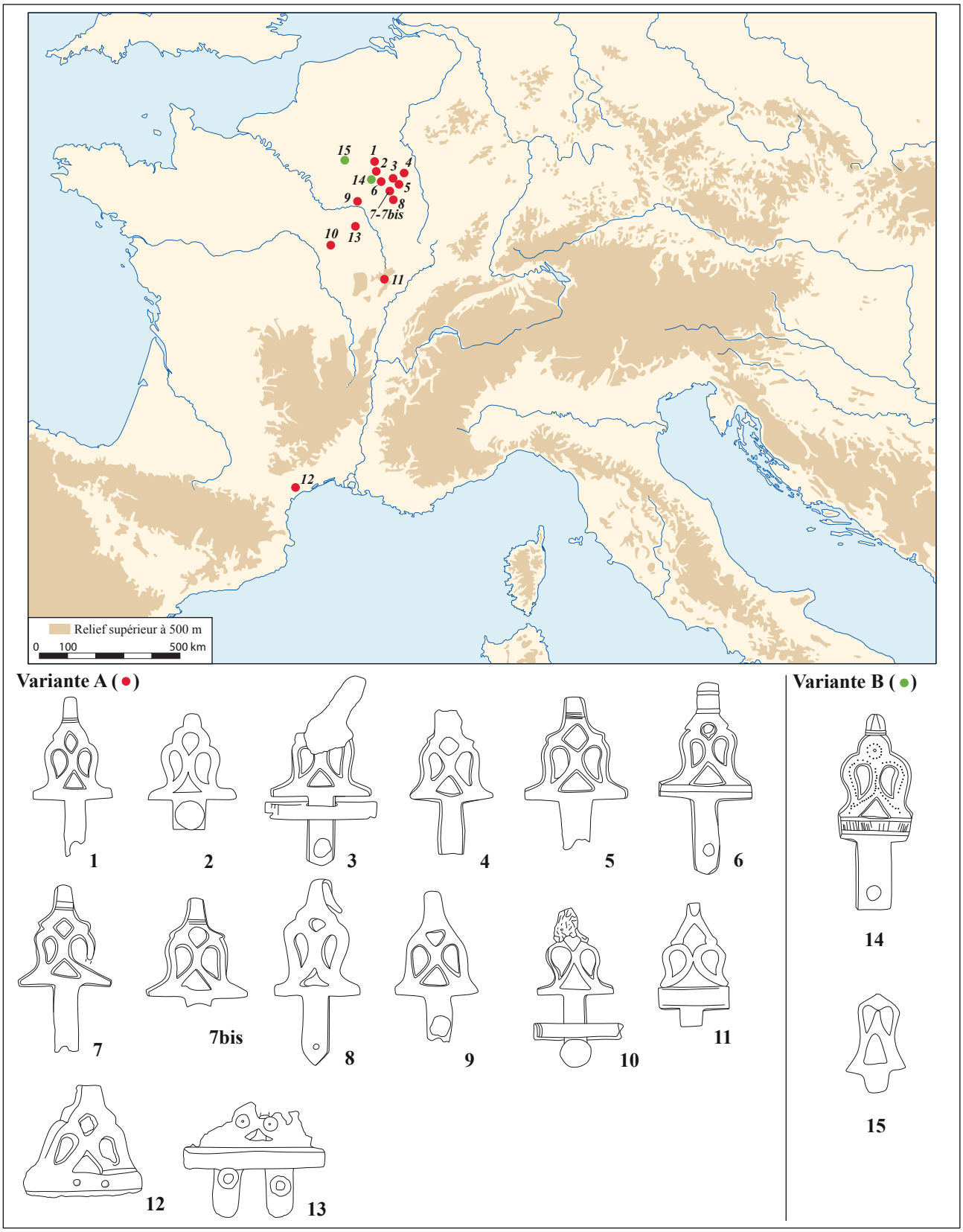

Fig. 11. *Carte de répartition et agrafes de type II, variantes A (nos 1-12) et B (nos 3-14).* **1.** *Acy-Romance (Ardennes) ;* **2.** *Hauviné (Ardennes) ;* **3.** *Saint-Rémy-sur-Bussy (Marne) ;* **4.** *Tilloy-et-Bellay (Marne) ;* **5.** *environs de La Croix-en-Champagne (Marne) ;* **6.** *environs de Bussy-le-Château (Marne) ;* **7-7bis.** *environs de Saint-Étienne-au-Temple (Marne) ;* **8.** *Marson (Marne) ;* **9.** *Vert-la-Gravelle (Marne) ;* **10.** *Amazy (Nièvre) ;* **11.** *Mauvilly (Côte-d'Or) ;* **12.** *Ensérune (Hérault) ;* **13.** *Molinons (Yonne) ;* **14.** *Récy (Marne) ;* **15.** *Ciry-Salsogne (Aisne) (d'après Baray, 2012 ; infographie P. Pihuit).*

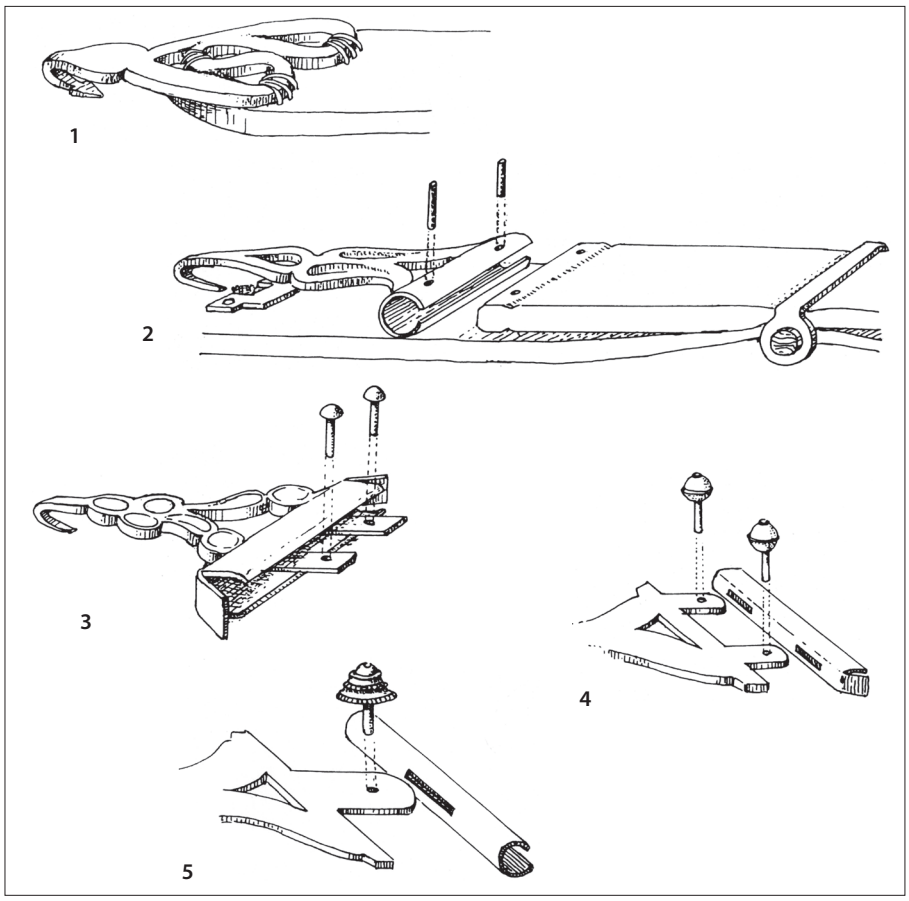

Fig. 12. *Évolution de l'assemblage des agrafes ajourées sur la sangle du ceinturon.* **1 :** *Bussy-le-Château ;* **2 :** *Bouranton ;* **3 :** *Saint-Denis-de-Palin ;* **4 :** *Molinons ;* **5 :** *le système standardisé postérieur à l'agrafe de Couchey (fer ou bronze) (d'après* Rapin, *2000).*

dans les Ardennes (Acy-Romance, Hauviné) et dans la Marne (Saint-Rémy-sur-Bussy, Tilloy-et-Bellay, environs de La Croix-en-Champagne, environs de Bussy-le-Château, environs de Saint-Étienne-au-Temple, Marson, Vert-la-Gravelle) (fig. 11). L'agrafe de Molinons, pour peu qu'elle appartienne bien au type IIA, se singularise néanmoins par l'ajout des deux cabochons de corail sur la plaque ajourée, ajout dont on ne connaît pas d'équivalent à ce jour.

Les agrafes de type II sont généralement associées à un poignard (Bouranton « Michaulot » ; Bussy-le-Château « La Croix Meunière », M.A.N. inv. 33281 ; Hauviné), à une épée (Acy-Romance « Le Terrage », sépulture 18 ; Bussy-le-Château, M.A.N. inv. 20266 ; Marson), à des anneaux de suspension d'une arme qui aurait disparu (Bussy-le-Château, M.A.N. inv. 33277 ; Acy-Romance « Le Terrage », sépulture 35), ou à un ou plusieurs fers de lance, à l'exclusion d'autres armes (Vert-la-Gravelle « Charmont », sépulture 41) (*cf.* l'inventaire établi par Leconte, 1993, p. 55-69).

Le système de gouttière indépendante attesté sur l'agrafe de Molinons est, si l'on se fie au mode de fixation observé sur les agrafes contemporaines de Bussy-le-Château, Bouranton, Saint-Denis-de-Palin et Couchey, le cinquième grand type de montage des ceinturons de La Tène A ancienne clairement mis en évidence par A. Rapin (2000, p. 27 et 30, fig. 10). L'agrafe de ceinture de chacun de ces cinq sites présente en effet un mode de fixation qui en fait en quelque sorte un prototype, même si, dans le cas de Bussy-le-Château, l'expérience n'a pas été poursuivie ; ce dernier exemplaire étant unique (fig. 12, n° 1).

À Molinons, la sangle a été fixée à l'aide de deux languettes passées à travers une gouttière amovible puis maintenue en place par deux rivets en fer (fig. 12, n° 4). Les deux extrémités latérales de la gouttière amovible ont été rabattues pour aider au maintien de la sangle.

À Bouranton, la fixation de la sangle s'est faite en l'insérant à l'intérieur de la base tubulaire de l'agrafe, le tout étant assujetti à l'aide de deux petits rivets en bronze, à tête légèrement matée (fig. 12, n° 2).

À Saint-Denis-de-Palin « Champs de Couy » (Cher), la fixation de la sangle ne s'est pas faite, comme à Bouranton, à travers la base tubulaire coulée, mais en arrière de celle-ci, par l'intermédiaire de deux languettes probablement coulées en même temps, qui émergent du boîtier (fig. 12, n° 3). « Ce sont elles qui absorbent l'effort de traction et la bande de cuir supplémentaire libérée vers l'avant protège la sangle d'un éventuel déchirement. […] Les deux extrémités latérales du boîtier sont fermées par un rabattement de la tôle de bronze » (Rapin, 2000, p. 27).

À Couchey « La Rente-Neuve » (Côte-d'Or), la gouttière amovible et ouverte sur les côtés latéraux a été percée d'une seule ouverture pour laisser le passage à une languette large, fixée à la sangle à l'aide d'un gros rivet (fig. 12, n° 5).

Ces différences de conception dans le mode de fixation de la sangle des ceinturons de La Tène A ancienne ont visiblement été déterminées, en partie tout du moins, par l'em-

ploi du fer à la place du bronze. Le remplacement du bronze par le fer a en effet provoqué une « petite mutation technologique », comme la nomme A. Rapin : « Ce matériau [le fer] ne permettant pas des agrafes d'un seul tenant, comme celles de Bouranton ou de Saint-Denis-de-Palin, l'embout de métal de la sangle est fabriqué à part. D'abord aménagé avec deux ouvertures, puis une seule ouverture centrale, cet embout tubulaire reste, dans un premier temps, un boîtier fermé aux deux extrémités selon la formule utilisée à Saint-Denis-de-Palin » (Rapin, 2000, p. 30) et à Molinons, puis s'ouvre comme à Couchey. Il convient toutefois de nuancer l'assertion d'A. Rapin, dans la mesure où nombre d'agrafes de ceinture ajourées de La Tène ancienne sont en bronze et ont néanmoins été munies d'un embout tubulaire amovible (comme à Vrigny « Le Mont de Vannes », sépulture 4, par exemple, *cf.* Chossenot *et alii*, 1981, fig. 6, d). Il ne fait dès lors guère de doute que des déterminismes autres que technologiques, notamment le poids de l'arme de poing, ont dû également intervenir pour expliquer les changements observés dans le mode de fixation de l'agrafe de ceinture à la sangle. Le remplacement du bronze par le fer, même s'il a permis aux artisans de fabriquer des agrafes « plus légères tout en conservant des qualités mécaniques équivalentes, voire supérieures » (Rapin, 2000, p. 30), ne peut pas tout expliquer. Il est donc encore trop tôt pour parler d'évolution, comme a pu le faire A. Rapin pour décrire les différences perçues entre les modes de fixations des sangles de Bouranton et de Saint-Denis-de-Palin, par exemple (Rapin, 2000, p. 27). Tous ces spécimens d'agrafes de ceinture proviennent en effet de contextes contemporains ; il est dès lors difficile d'évoquer une quelconque évolution, tant qu'en l'état actuel de nos possibilités d'affinement de la chronologie des contextes de découverte, nous ne sommes pas encore capables de descendre en dessous du quart de siècle. En attendant, il paraît préférable d'envisager l'existence d'ateliers ou d'artisans dépositaires de savoir-faire différents, plutôt qu'une simple évolution technologique qui se serait traduite par une sorte de « perfectionnement » des modes de fixation des sangles de ceinturon.

3.1.2. *Le baudrier : anneaux de suspension à goupilles articulées*

Les deux anneaux en fer étaient fixés sur un support périssable, sans doute du cuir, grâce à une articulation formée par un rivet prolongé par un œillet et munis de deux rondelles en fer qui consolidaient la fixation (fig. 8, n° 2a-b). Une partie de l'anneau est couverte de restes d'un tissu fin.

L'articulation du rivet-bélière à l'anneau se fait à un point quelconque de sa circonférence. Il n'existe pas, comme sur la plupart des anneaux à bélière ou à goupille du début du Ve siècle, d'échancrure destinée à recevoir le rivet-bélière. De même, les anneaux de Molinons présentent une section ronde, simple, sans mouluration apparente, contrairement à la plupart des autres sites contemporains où ce type d'anneaux de suspension se charge de moulurations complexes qui accroissent leur résistance mécanique à la traction (Rapin, 2000, p. 32, fig. 13). Même la tête des rivets, contrairement à celle de Molinons, peut être agrémentée de moulurations.

Comme l'a fait remarquer A. Rapin à propos des anneaux de suspension à goupille de Bouranton (Rapin, 2000, p. 32), on peut également dire que la simplicité des

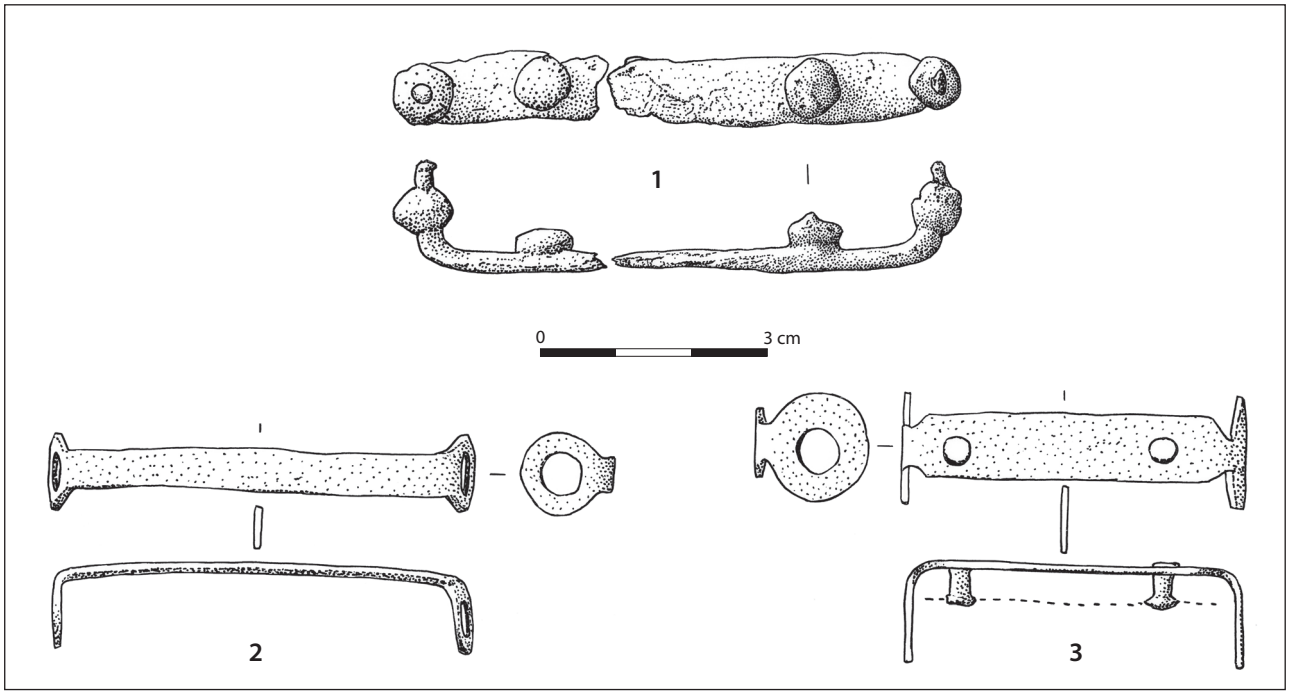

Fig. 13. *Mode de fixation de la barrette à boutons de Molinons (n° 1) comparé à celui des « passants » de Bouranton (n° 2) et de Couchey (n° 3) (dessins C. Touzel, d'après Rapin, 2000 pour Bouranton et Couchey).*

anneaux de Molinons en fait aussi des prototypes vraisemblables.

Avec 35 mm de diamètre externe, les anneaux de Molinons font partie des plus grands modèles. À titre de comparaison, ceux de Bouranton ne mesurent que 28 mm ; ce sont, aux dires de A. Rapin, « les plus petits du corpus » (Rapin, 2000, p. 34).

Le rivet à bélière a été façonné dans une tige de fer recourbée autour du jonc de l'anneau, sous la forme d'une sorte de bague, et dont la partie proximale, celle qui traversait le cuir de la sangle, est faite d'une seule tige bloquée par deux rondelles disposées de part et d'autre de l'épaisseur du ceinturon. L'extrémité de la tige a dû être légèrement matée pour maintenir en place la deuxième rondelle et fixer l'ensemble au ceinturon.

Par rapport aux anneaux de Bouranton, ceux de Molinons présentent tout à la fois les signes d'une certaine évolution et les signes d'un certain archaïsme, sans qu'il soit aisé de les distinguer dans la mesure où tous ces objets sont globalement contemporains et que l'emploi du fer plutôt que du bronze, au-delà de la mutation technologique, induit aussi des choix technologiques importants (plus grande résistance mécanique du fer, sans pour autant avoir recours aux moulurations de l'anneau ni à l'élargissement et/ou à l'aplatissement de son jonc). Parmi les premiers, il faut citer la présence d'une double rondelle sur les rivets-bélières qui devait assurer une meilleure fixation des anneaux à la sangle du ceinturon et par conséquent permettre au système de mieux supporter le poids de l'arme (poignard ou épée courte), ce qui n'était pas le cas à Bouranton.

L'absence de mouluration sur les anneaux de Molinons pourrait être interprétée comme un signe d'archaïsme, à moins que l'emploi du fer à la place du bronze (comme à Bouranton, où l'on ne distingue que deux fines incisions sur le bord externe) n'ait permis aux artisans d'obtenir les mêmes résultats, voire de meilleurs, à savoir un accroissement de la résistance mécanique des anneaux.

De même, les rivets-bélières de Molinons n'ont pas été obtenus par le repli d'une tige demi-cylindrique autour de l'anneau, comme à Bouranton, mais par pincement d'une tige de fer autour du jonc de l'anneau. Or, c'est le système de fixation par repli d'une tige de bronze qui caractérise tous les exemplaires récents des anneaux à bélières, et certains exemplaires en fer, comme à Aure « Les Rouliers » (Ardennes), sépulture 93 (Rozoy, 1986, pl. 120, a). Il est vrai que pour des raisons de conservation différentielle, la plupart des anneaux à bélières connus actuellement sont en bronze et non en fer, ce qui créé sans aucun doute un biais dans notre perception des critères évolutifs de ce type d'objets.

Ceci étant, les anneaux à bélières de Molinons et de Bouranton sont, à n'en pas douter, parmi les plus anciens spécimens de ce système de suspension, c'est-à-dire parmi ceux que l'on peut dater du tout début du deuxième quart du Ve siècle avant J.-C. Ils se distinguent nettement de tous les autres par leur grande simplicité, même s'ils diffèrent entre eux par le recours à des procédés techniques différents, induits dans un cas par l'emploi du bronze (Bouranton) et dans l'autre cas par l'emploi du fer (Molinons).

3.1.3. *Le baudrier : barrette à boutons*

Ces deux objets, qui devaient sans doute n'en faire qu'un à l'origine, ne connaissent pas de comparaison directe (fig. 8, n° 3a-b). Mis bout à bout, ils forment une sorte de « barrette » de 72 mm à 78 mm de longueur maximale, participant au système de fermeture du ceinturon de Molinons. Objet rare, à notre connaissance, au nord des Alpes, il ne connaît semble-t-il, qu'une comparaison avec une barrette bouletée de plus petites dimensions mise au jour dans la sépulture 1885/1 de Bologne « Arnoaldi » (Vitali, 1992, p. 113, *Tav*. 5, n° 3). La plaque d'Arnoaldi mesure 52 mm de longueur contre 72 à 78 mm pour celle de Molinons. Une seconde barrette bouletée, mais à unique rivet central, provient de la sépulture 2 du tumulus de la « Vierge » à la Rivière-Drugeon (Doubs) (Bichet, Millotte, 1992, fig. 45, n° 23b). L'objet, qui a été interprété comme une pendeloque, mesure environ 35 mm de longueur maximale. Cette « barrette » s'apparente cependant au « passant » de Couchey « La Rente-Neuve » (Côte-d'Or) (Ratel, 1961, p. 266, fig. 94), qui, comme elle, possède deux rivets sur la face interne. L'exemplaire côte-d'orien possède toutefois deux œillets en lieu et place des deux boutons de la « barrette » de Molinons. Le « passant » de Couchey s'apparente ainsi à celui de Bouranton (Rapin, 2000, fig. 12, b), mais en diffère cependant par l'absence de rivet sur la face interne (Rapin, 2000, fig. 12, a). Comme on le voit, il semble avoir existé une variété de « passants » et « barrettes », destinés à accrocher la sangle du ceinturon. Au moins deux modèles de « passants » ont existé : un modèle coulissant libre (Bouranton) et un modèle coulissant fixe (Couchey). Dans le cas de Bouranton, le passant, grâce aux deux œillets qui devaient être raccordés entre eux par une tige cylindrique en matériau organique (bois ou os), pouvait coulisser librement le long de la sangle, en tournant sur son axe, facilitant ainsi l'introduction de l'extrémité de la sangle après accrochage (Rapin, 2000, p. 32, fig. 10, b) (fig. 13, n° 2).

À Couchey, en revanche, le « passant » devait être bloqué dans une même position, à cause des deux rivets qui le fixaient à un emplacement déterminé et définitif, le long de la sangle. Seule l'extrémité de la sangle pouvait être introduite dans le « passant » pour y coulisser en fonction des besoins, pour ajuster, par exemple, la taille de la ceinture à son porteur (fig. 13, n° 3).

À Molinons, la « barrette » devait être fixée à un endroit particulier et définitif le long de la sangle, à l'aide des deux rivets. En l'absence d'œillet, elle ne peut être interprétée comme « passant » éventuel. Elle devait nécessairement être fixe (fig. 13, n° 1). Contrairement à la barrette d'Arnoaldi qui devait être entièrement visible, car fixée sur la face externe de la sangle du ceinturon, celle de Molinons, si l'on se fie à la position des rivets figés par les oxydes, devait être en partie cachée par la sangle du ceinturon, seuls les deux perles et les rivets étant visibles (fig. 13, n° 1).

À Couchey (3,5 à 4 mm), comme à Molinons (2 à 3 mm), la longueur des rivets indique que l'épaisseur de la sangle de cuir ne devait pas dépasser 4 mm.

Tous ces objets proviennent de contextes datés de La Tène A ancienne.

3.1.4. *Le baudrier : barrette à boutons et anneau*

Un fragment d'une barrette, de section rectangulaire, dont la partie proximale est surmontée d'un bouton perforé, dans lequel est encore enfilé un fragment d'anneau en fer, fait probablement partie du système du ceinturon (fig. 8, n° 4). Des traces de cuir minéralisées dans les produits de corrosion sont visibles sur la tige qui relie entre eux la barrette et le bouton perforé. L'espace compris entre ces deux parties distinctes est suffisant pour y faire passer une sangle de cuir d'environ 3,5 mm à 4 mm d'épaisseur.

En l'absence de découverte comparable, on peut émettre l'hypothèse qu'il pourrait s'agir, à l'instar des rivets à bélière du ceinturon de Bouranton (Rapin, 2000, fig. 14, a et e) ou de Saint-Denis-de-Palin (Rapin, 2000, fig. 14, b), d'un système permettant, une fois fixé sur la sangle du ceinturon, d'y accrocher des chaînettes à pendentifs (fig. 14). Eu égard aux systèmes de ceinturon mis au jour sur ces deux derniers sites et par analogie avec eux, il est en effet difficile d'expliquer autrement la fonction de cet objet énigmatique.

3.1.5. *Le tube en fer*

Le petit tube en fer pourrait correspondre à une garniture de ceinture (fig. 8, n° 5), comparable à celles mises au jour dans les sépultures à char et poignard n° 236 de Sogny-aux-Moulins « Le Moulin » (Marne) (Verger, 2000, fig. 5) ou de Saint-Martin-du-Tertre « Les Croûtes » (Yonne) (Barbier, Villes, 1981, fig. 4). Un tube en fer comparable a également été retrouvé associé à deux petits anneaux de ceinture, dans la sépulture 191 de « Champ-Lamet » à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) (Blaizot, Milcent, 2002, p. 32, pl. XXX, n° 36). Deux derniers exemplaires en fer, décorés de stries incisées circulaires et/ou transversales, proviennent de sépultures détruites dans les tumulus 13 de Minot « Les Lochères » (Côte-d'Or) (Peyre, 1981, p. 248, fig. 6, n° 1), et des « Longs Champs » à Chaffois (Doubs) (Bichet, Millotte, 1992, fig. 62, n° 12).

À Sogny-aux-Moulins, les deux tubes en bronze étaient directement associés à deux anneaux de suspension de part et d'autre du pontet du fourreau d'un poignard. Leur fonction devait être toutefois différente de celles des tubes arqués provenant des sépultures de Bouranton « Michaulot » (Aube) (Rapin, 2000, fig. 5, a) et de Saint-Denis-de-Palin « Champs de Couy » (Cher), tumulus 18 - sépulture A3 (Favière *et alii*, 1964, fig. 21, n°s 6-7). Si sur ces deux derniers sites, les tubes arqués, avec ouverture le long de la face convexe, servaient à renforcer les pièces de suspension du fourreau en cuir (Rapin, 2000, p. 21, fig. 4, d), on peut penser que ceux de Molinons, Saint-Martin-du-Tertre et Pont-du-Château, par leur profil rectiligne, ont dû plutôt servir à maintenir à plat l'extrémité de la sangle opposée de l'agrafe et non pas à ajuster, comme cela a pu être récemment proposé, le système de suspension des armes de poing en coulissant le long de lanières de cuir (Blaizot, Milcent, 2002, p. 32 ; Milcent, 2004, p. 229). Il est en effet difficile d'imaginer comment un ou deux tubes pourraient, en coulissant le long de lanières de cuir et sans moyen d'attache particulier, ajuster le système de suspension des armes de poing et l'empêcher de bouger.

Tous ces objets appartiennent à des systèmes de suspension d'armes de poing de La Tène A ancienne.

3.1.6. *La fibule en bronze*

La fibule en bronze est originale et ne connaît pas de comparaison (fig. 8, n° 6). Pour autant, elle appartient de toute évidence aux productions du tout début du second âge du Fer. Elle se distingue peu des exemplaires de l'extrême fin du premier âge du Fer qui sont composés d'une seule pièce (un unique fil de bronze travaillé), à défaut de deux pièces (avec un axe rapporté), ou plus fréquemment de trois pièces, c'est-à-dire avec un ressort rapporté. Cette technologie particulière est caractéristique des productions du premier âge du Fer. C'est le cas notamment de la plupart des fibules du cimetière de Chouilly « Les Jogasses » (Marne). Comme l'exemplaire icaunais, certaines fibules des « Jogasses » se composent de deux parties, dont un axe autour duquel a été fixé un ressort court à multiples spires et corde interne. Ce type particulier de ressort court sur un axe amovible, à corde interne, est une des caractéristiques typologiques et technologiques des fibules de La Tène A ancienne. Sur les fibules de type *Lausanne* de G. Kaenel (1990, p. 218-220, pl. 1 et 3), par exemple, le ressort forme un tout avec le corps de la fibule, bien qu'il soit fixé autour d'un axe amovible, avant de s'enrouler autour de la base de l'arc. Sur les autres productions du tout début du second âge du Fer, les ressorts, qu'ils soient courts ou en arbalète, qu'ils soient ou non fixés autour d'un axe, ne sont jamais rapportés.

La forme de l'arc, en « anse de panier », se retrouve aussi sur nombre de productions du Hallstatt D3, associée à un ressort court jamais rapporté et corde interne, comme sur l'exemplaire de la sépulture 162 des « Jogasses » (Hatt, Roualet, 1976, pl. 50, n° 1148). Le ressort de ce dernier exemplaire, bien que non rapporté, a été fixé sur un axe amovible en fer. D'autres spécimens des « Jogasses » – il serait aisé de multiplier les comparaisons avec des découvertes faites en dehors de ce cimetière, mais à ressort long en arbalète, non rapporté –, sont également associés à un arc en « anse de panier » (Hatt, Roualet, 1976) : sépultures 62 (pl. 18, n° 909), 77 (pl. 23, n° 961), 92 (pl. 28, n° 994), 168 (pl. 51, n° 1157), 172 (pl. 51, n° 1160), 183 (pl. 54, n° 1179-1180).

La forme singulière de la terminaison du pied de la fibule de Molinons ne trouve aucun parallèle, sinon indirects avec notamment le pied des fibules de la sépulture 183 de Chouilly « Les Jogasses » (Marne) (Hatt, Roualet, 1976, pl. 54, n° 1179-1180) qui diffère de celui de Molinons par une forme losangique à décor de trémolos, tandis que ce dernier est rectangulaire non décoré. Outre la sépulture des « Jogasses », on retrouve ce type de fibule, nommé *type Messein* par B. Chaume (2001, p. 116), sur le site du « Camp d'Affrique » à Messein (Meurthe-et-Moselle) (Lagadec *et alii*, 1989, p. 160, fig. 14, n°s 18-23, 26 et 28 ; fig. 15 ; fig. 38, n° 7) et à Vix « Le Mont Lassois » (Côte-d'Or) (Chaume, 2001, pl. 9, n° 103). Le pied de la fibule de Vix porte un décor, non pas de trémolos, mais de deux

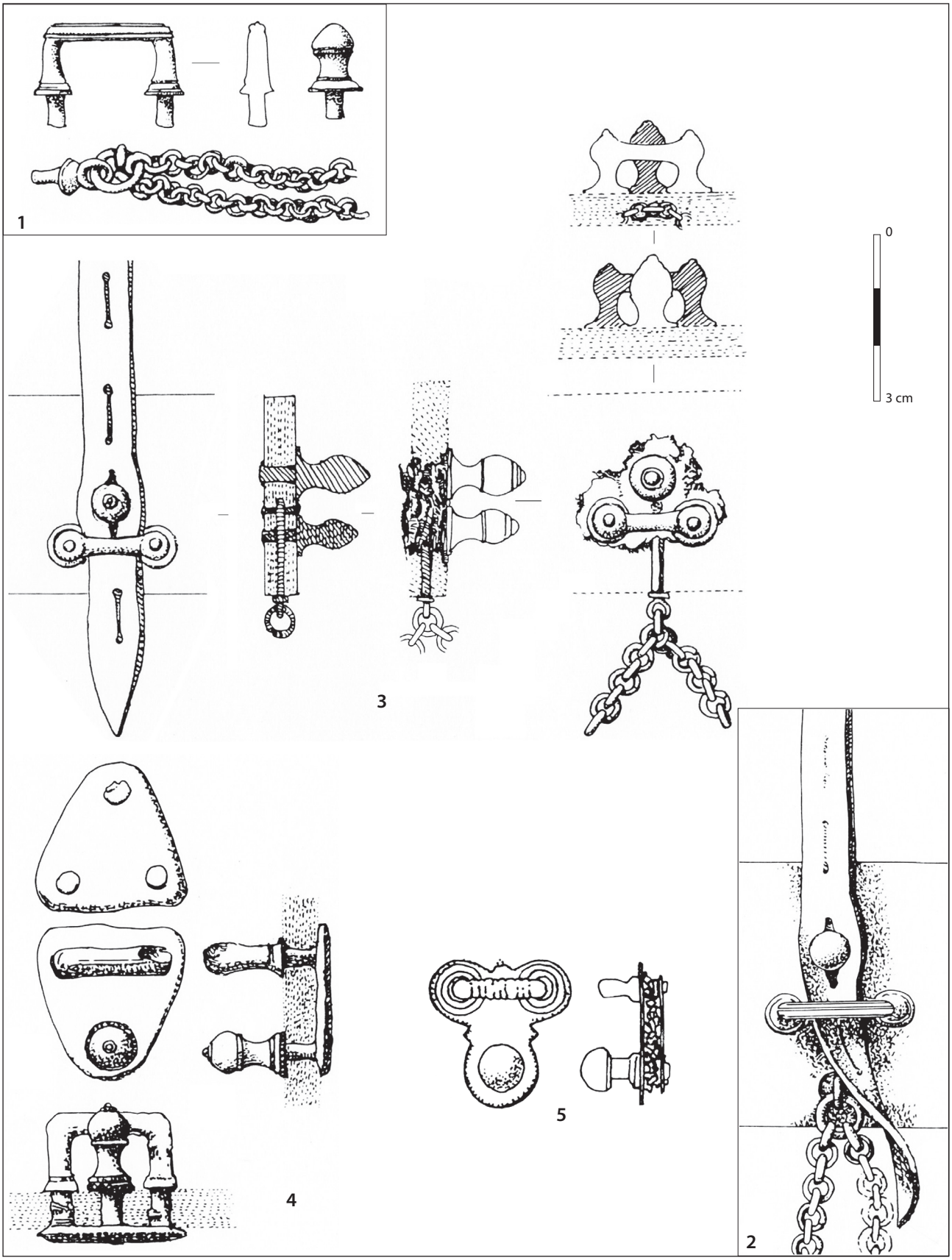

Fig. 14. *Mode de fixation de la barrette à bouton, pontet et chaînettes de Bouranton (nos 1-2), de Saint-Denis-de-Palin (n° 3), de Cuperly (n° 4) et de Novo-Mesto (n° 5) (d'après Rapin, 2000).*

lignes horizontales parallèles, comme certains exemplaires de Messein. Les contextes stratigraphiques du « Camp d'Affrique » et du « Mont Lassois » ne sont pas connus avec suffisamment de précision pour nous aider à dater les contextes d'apparition de ce type de fibule. En revanche, la sépulture 183 des « Jogasses », qui a également livré un bracelet en lignite et huit perles de corail, peut être datée de l'étape IIC du Bassin parisien (Baray, 2003, p. 21, tabl. I), soit du Hallstatt D3 de la chronologie relative allemande. La sépulture était située en limite externe du cimetière, dans sa partie nord (carré J-V du plan), à proximité des premières sépultures clairement datées de La Tène A ancienne (Hatt, Roualet, 1976, pl. 2).

Malgré sa parenté toute relative avec les fibules de type Messein, l'exemplaire de Molinons s'en distingue toutefois par un ressort bien plus court, caractéristique des productions de La Tène A ancienne. La forme de l'arc en « anse de panier » et surtout la longueur du ressort sur un axe amovible sont donc autant de critères typologiques que l'on retrouve sur de nombreuses productions du tout début du second âge du Fer, mais associés à des pieds de forme variée. Ce sont ainsi les caractéristiques technologiques, et non pas seulement stylistiques, de cette fibule qui nous permettent de la dater du début du second âge du Fer.

3.1.7. *La fibule en fer*

Les restes d'une fibule en fer, en très mauvais état de conservation au moment de sa découverte, n'ont pas été retrouvés.

3.2. Typo-chronologie des pièces du char

Les pièces du char sont peu nombreuses et concernent pour l'essentiel les roues du char (moyeu et frettes de moyeu, agrafe de jante), et la fixation de la caisse sur le châssis (pitons à œillet, pièce ajourée en fer).

3.2.1. *Les frettes*

Les frettes ont une section triangulaire pourvue de deux nervures latérales (fig. 9, n° 1-7). Elles se distinguent de fait de la plupart des frettes actuellement connues, qui présentent une section lenticulaire, en D (sur cerclages pleins ou creux) ou quadrangulaire (Verger, 1994, p. 513-515). Seules celles de Bouranton (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 51, n° A 2.03 et A 2.04), Kärlich (Rhénanie-Palatinat), sépulture 4 (Günther, 1934, *Abb*. 5, n° 2a-c ; Joachim, 1979, *Abb*. 24, 8-13), et Gransdorf (Allemagne), tumulus 17 (Haffner, 1976, *Abb*. 33, n° 9), peuvent leur être comparées. Les deux premiers contextes datent de La Tène A ancienne, le troisième de La Tène A récente. Les frettes de Molinons ont toutefois un diamètre supérieur à celles de Bouranton, 150 mm contre 140 mm, tandis que celles de Kärlich mesurent 157 mm (Joachim, 1979, p. 536).

Les frettes de Molinons sont bordées de trois ensembles de petites plaques en fer régulièrement espacées sur tout le pourtour. Deux seulement sont conservés sur la frette n° 1. Chacun d'entre eux était composé, à l'origine, de deux groupes de trois plaquettes carrées disposées en triangle. Actuellement, ces plaquettes ne sont fixées à la frette que par l'oxydation du métal. Originellement, elles étaient assujetties au bois du moyeu à l'aide de petites pattes qui formaient des agrafes. Dans l'un des groupes, cinq plaquettes sont conservées, dans l'autre deux seulement. Ces petites plaquettes carrées régulièrement espacées, associées aux cerclages des moyeux, participaient vraisemblablement au système de fixation de la roue en bois et du moyeu, tout en ayant sans doute un rôle décoratif non négligeable.

Des éléments en fer et en bronze comparables ont été observés sur les moyeux et les rayons des roues du char de la sépulture 4 de Kärlich (Rhénanie-Palatinat) (Günther, 1934, *Abb*. 5 ; Joachim, 1979, *Abb*. 21, n°s 16-18 et 24-28 ; *Abb*. 23, n°s 1-3 ; *Abb*. 24, n°s 8-13 ; *Abb*. 33) (fig. 15).

De petites plaques en fer, mais de forme allongée et système de fixation en U, ont également été signalées dans la sépulture 1 à char d'Offaing « Au Grand Paquis » (Luxembourg), sépulture 1 (Cahen-Delhaye, 1974, p. 14 et 16, fig. 7, n° 21), dans un contexte daté de La Tène A ancienne. Éparpillées dans toute la tombe, la plupart dans les cavités réservées aux roues, certaines soudaient les frettes les unes aux autres. Des traces de fibres de bois sont encore visibles sur toutes. Selon A. Cahen-Delhaye, « ces plaques étaient soudées aux frettes pour constituer une couverture métallique des ailes du moyeu » (Cahen-Delhaye, 1974, p. 37).

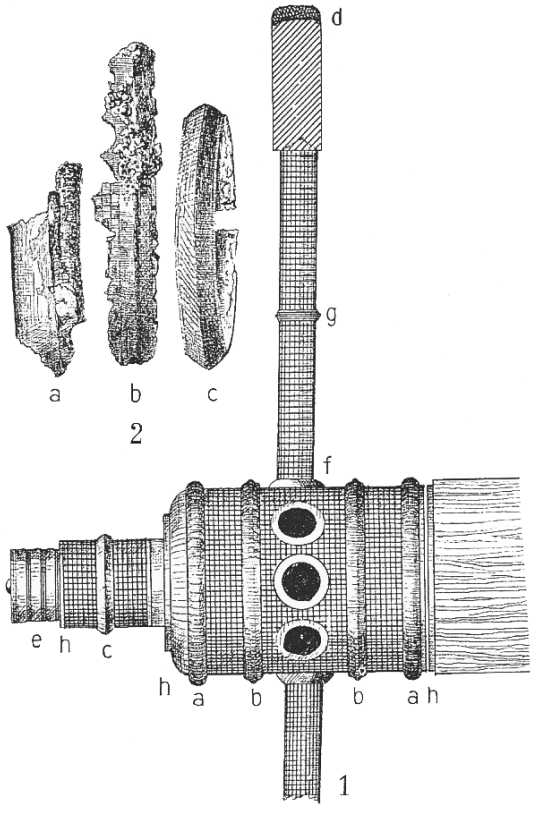

Fig. 15. 1. *Des éléments en fer et en bronze comparables à ceux de Molinons ont été observés sur les moyeux et les rayons des roues du char de la sépulture 4 de Kärlich ;* **2.** *frettes de moyeu (Rhénanie-Palatinat) (d'après Günther, 1934).*

Fig. 16. A-B. *Reconstitution du char de Bouranton (clichés Ph. Riffaud-Longuespé, Musées d'art et d'histoire de Troyes).*

3.2.2. *Les boîtes de moyeu*

En l'état, les deux fragments de boîtes de moyeu ne présentent aucune particularité typologique susceptible de nous aider à affiner la chronologie de cet ensemble (fig. 9, n°s 8-9).

3.2.3. *Les pitons à œillet*

Un exemplaire morphologiquement proche de ceux de Molinons provient de la sépulture à char de Rückweiler (Rhénanie-Palatinat), tumulus 5 – sépulture 3 (Haffner, 1976, *Taf.* 50, n° 7b) (fig. 9, n°s 11-13). Il s'en distingue cependant par plusieurs critères : il est constitué d'une tige en fer de section ronde, et non pas quadrangulaire, surmontée d'une partie épaisse moulurée, moins bien marquée que sur l'exemplaire de Molinons, et d'un large œillet également désaxé. L'extrémité distale du piton de Rückweiler est brisée et ne permet donc pas de poursuivre la comparaison. Le contexte de la sépulture à char de Rückweiler a été daté de HEK IIA2, soit de La Tène A récente.

Les pitons à œillet de Molinons peuvent également être comparés à ceux de Bouranton bien que ces derniers s'en distinguent par un profil rectiligne. En effet, les œillets des exemplaires de Bouranton ne sont pas désaxés, mais se situent dans le prolongement de la tige (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 50, n° A 2.08 et A 2.09). Autre différence, l'extrémité distale des pitons à œillet de Bouranton se termine par une petite plaque de forme ronde et non pas quadrangulaire comme à Molinons. Les deux paires de pitons ont des dimensions très proches, 85 mm de longueur totale pour les exemplaires de Molinons, contre 81 mm pour ceux de Bouranton (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 53).

Le grand piton est semblable aux précédents. Il présente toutefois plusieurs différences : la tige est plus longue ; l'œillet est plus grand ; la partie supérieure, qui porte l'œillet, est plus fortement désaxée et la mouluration est plus développée (une gorge suivie d'un tore) ; la plaquette en fer inférieure est circulaire. Les fragments d'une autre plaque sont enfilés sur la tige et buttent contre la partie supérieure moulurée. Il s'agit des vestiges d'une ornementation ajourée en fer qui était ajustée sur le support en bois, comme on peut le voir sur la reconstitution du char de Bouranton[7] (fig. 16).

Les quatre fragments de tôle de fer ajourée en *opus interasile*, appartiennent à la décoration de l'essieu, auquel était fixé le grand piton (fig. 9, n° 10 a-b-c-d). La composition ne peut guère être reconstituée en l'état. Elle comprenait sans doute une série de motifs végétaux, parmi lesquels des pétales à extrémité arrondie. Elle avait été fixée à la base du renflement sphérique terminé par un rétrécissement formant cône.

Une plaque ajourée comparable avait également été fixée à la base de la tige pseudo-articulée de l'essieu du char de Bouranton (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 50, n° A 2.10 et p. 53). Comme celle de Molinons, la plaque de Bouranton comporte aussi des pétales à extrémité arrondie. Elle ne présente en revanche aucun segment rectiligne comme on peut le voir sur les différents fragments conservés de Molinons.

On retrouve ce type de plaque ajourée à la base d'une tige à double anneau provenant de la sépulture à char n° 4 de Kärlich (Rhénanie-Palatinat) (Günther, 1934, *Abb.* 4, b-c ; Joachim, 1979, *Abb.* 20, n°s 1-7 ; *Abb.* 23, n°s 6-8 et 13) (fig. 17, n° 1), et dans la sépulture féminine princière à crémation de Besseringen (Sarre) (Haffner, 1983, fig. 10, n° 7) (fig. 17, n° 2), dans des contextes de La Tène A ancienne.

3.2.4. *L'agrafe de jante en fer*

Les trois fragments d'une agrafe de jante en fer ont livré des traces, sur leurs faces internes, de frêne, bois réputé pour la ténacité et l'élasticité de ses fibres, et qui se prête tout particulièrement au cintrage à chaud nécessaire à la réalisation des roues des chars (fig. 9, n° 14). L'analyse d'un fragment

7. Nous tenons à remercier vivement Philippe Riffaud-Longuespé, conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aube, pour les photographies du char de Bouranton qu'il nous a très aimablement communiquées.

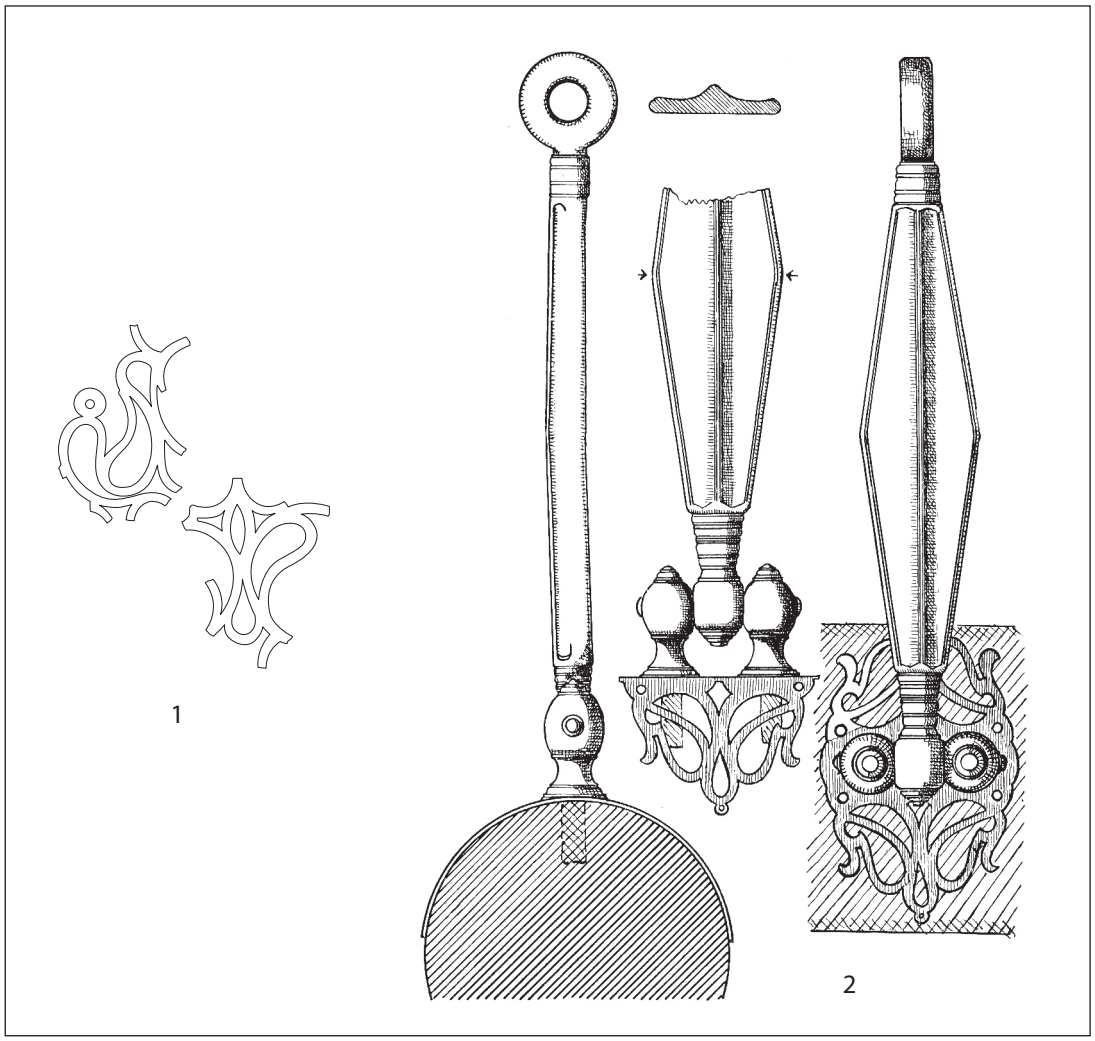

Fig. 17. *Plaques ajourées de la sépulture à char de Besseringen (Sarre) (n° 1) et de la sépulture 4 de Kärlich (Rhénanie-Palatinat) (n° 2) (d'après Haffner, 1983 ; Günther, 1934).*

d'une roue du char de la sépulture 3 d'Offaing « Au Grand Paquis » (Luxembourg) a révélé qu'elle avait été fabriquée en frêne (Cahen-Delhaye, 1974, p. 29 ; Cahen-Delhaye, 1975, p. 49).

Des agrafes de jante comparables, c'est-à-dire larges (entre 35 mm et 55 mm), aux extrémités circulaires élargies et à section plate, sont attestées en contexte La Tène A ancienne, à Chassemy « La Fosse Chapelet » (Aisne), sépulture 13 (Verger, 1994, pl. 88, n° 6) et à Estissac (Aube). Les exemplaires de Saint-Clément-à-Arnes « La Motelle de Germigny » (Ardennes), sépultures 1 et 6 (*ibid.*, pl. 151, n° 3 ; pl. 89, n° 1) proviennent de contextes plus récents (La Tène A récente). L'exemplaire de la sépulture 6 était toutefois le moins large de tous (28 mm). Une des trois agrafes de jante de Saint-Rémy-sur-Bussy (Van Endert, 1987, *Taf.* 85, A3), ainsi qu'un exemplaire de Saint-Étienne-au-Temple (*ibid.*, *Taf.* 85, B), appartiennent probablement à ce type large à section rectangulaire.

L'agrafe de Pernant « L'Entrée de la Vallée » (Aisne) (Joffroy, 1963, fig. 9, n° 4), datée de La Tène A ancienne, bien que présentant globalement les mêmes caractéristiques, se distingue par une faible largeur (26 mm) et une section triangulaire aplatie.

3.2.5. *Les clous de jante en fer*

Des clous de jante de section rectangulaire identiques à ceux de Molinons (fig. 9, n° 15a-b-c), dont la pointe a également été matée pour maintenir en place une petite plaquette en fer de forme losangique destinée à fixer le bandage de la roue à la jante en bois, proviennent des roues du char de Bouranton (Verger, 2000, p. 278, tabl. 1), et vraisemblablement d'une des deux roues du char d'Estissac, puisqu'il est dit dans les rares informations publiées, en attendant la monographie du site, que ce dernier véhicule avait été doté de deux roues différentes, dont une identique aux exemplaires de Bouranton (Deffressigne, Villes, 1995, p. 65). De telles plaquettes de forme losangique associées à des clous de jante de section rectangulaire ont été signalées dans un contexte du Hallstatt D3 / La Tène A ancienne, à Hundheim (Rhénanie-Palatinat) (Haffner, Joachim, 1984, *Abb.* 3, n° 1).

3.2.6. *Les trois anneaux en fer*

Il est impossible de définir précisément la fonction de ces trois anneaux en fer (fig. 10, nos 1-3). On ne peut qu'émettre l'hypothèse qu'ils aient pu être impliqués dans le fonctionnement de la caisse du char, comme semblent le suggérer ceux, bien plus nombreux (huit exemplaires) et de facture différente (ouverts et présentant apparemment, pour certains d'entre eux tout au moins, une échancrure sur la face interne ; ils portent un décor fait d'incrustations très fines en bronze ; ils sont plus petits : 20 mm de diamètre externe, contre 43 mm pour les exemplaires de Molinons), qui ont été retrouvés dans la sépulture à char de Bouranton (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 44). Ces derniers occupaient différentes positions délimitant une zone quadrangulaire correspondant à l'emplacement supposé de la caisse du char. Pour G. Verbrugghe et A. Villes, ils « pourraient correspondre soit à des anneaux passe-guide fixés à la caisse par des courroies, soit à un système d'accrochage de tenture ou de tablier en tissu ou en cuir » (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 48). On peut penser que les anneaux de Molinons, étant donné leur localisation comparable dans la zone correspondant à l'emplacement supposé de la caisse du char, ont également pris une part active dans la fixation du tablier de la caisse, par exemple.

Trois anneaux en fer proches de ceux de Molinons, aux extrémités présentant un léger rétrécissement formant encoche, proviennent de la sépulture à char de Chassemy « La Fosse Chapelet » (Aisne), sépulture 13 (Verger, 2000, fig. 2, nos 6, 8-9), dans un contexte de La Tène A ancienne. Six autres exemplaires en fer, présentant une échancrure sur la face interne, ont été mis au jour dans la sépulture à char de Theley « Fuchshübel » (Haffner, 1976, *Taf.* 11, nos 3-8), toujours en contexte La Tène A ancienne.

3.2.7. *Le petit disque en bronze*

Le petit disque ou « phalère » en bronze porte un décor incisé (fig. 10, n° 6). La composition consiste en un rang d'arcs de cercle enchevêtrés tracés au compas, agrémenté d'un piquetage partiel à la pointe sèche. Le disque est bordé par un anneau serti, en tôle de section semi-circulaire, portant trois fins filets en relief. Un décor apparenté se retrouve sur certains objets de La Tène A champenois comme sur l'entrée du fourreau de l'épée de la sépulture de Somme-Bionne (Marne) (Stead, Rigby, 1999, pl. 146, n° 1349) qui porte un décor ciselé d'arcs de cercle entrecroisés, complété par un piquetage de surface, ou sur l'entrée du fourreau de « La Croix Meunière » à Bussy-le-Château (Marne) (Charpy, 1991, p. 65, n° 45) (fig. 18). C'est cependant sur des phalères en bronze de Bohême, découvertes dans le tumulus IX de Mírkovice, que l'on trouve le même décor gravé et piqueté (Chytráček, 1988, fig. 3, nos 2-4 ; fig. 4, nos 1-3), dans un contexte daté de La Tène A ancienne. Ce type de décor apparaît dès l'extrême fin du Hallstatt D3 en Bohême (Chytráček, 2000, p. 368, fig. 12, nos 1-6). Ce décor est présent sur la partie inférieure et le pied de l'aiguière en bronze de la sépulture princière à crémation d'Eigenbilzen (Limbourg) (Mariën, 1987, p. 23, fig. 9-11), ainsi que sur la passoire de la sépulture princière du tumulus 2 de Hoppstädten (Rhénanie-Palatinat) (Mariën, 1987, fig. 9 et 11bis). Ils se retrouvent également sur de la vaisselle provenant de Laumersheim et de Waldalgesheim (Frey, 2002, *Taf.* 161). Toutes ces découvertes, à l'exception de celle de Waldalgesheim qui date du dernier quart du IVe siècle avant J.-C. (La Tène B2), peuvent être datées de La Tène A ancienne. Pour M.E. Mariën, il ne fait guère de doute que ce décor est avant tout caractéristique des ateliers d'Europe orientale (Mariën, 1987, p. 27).

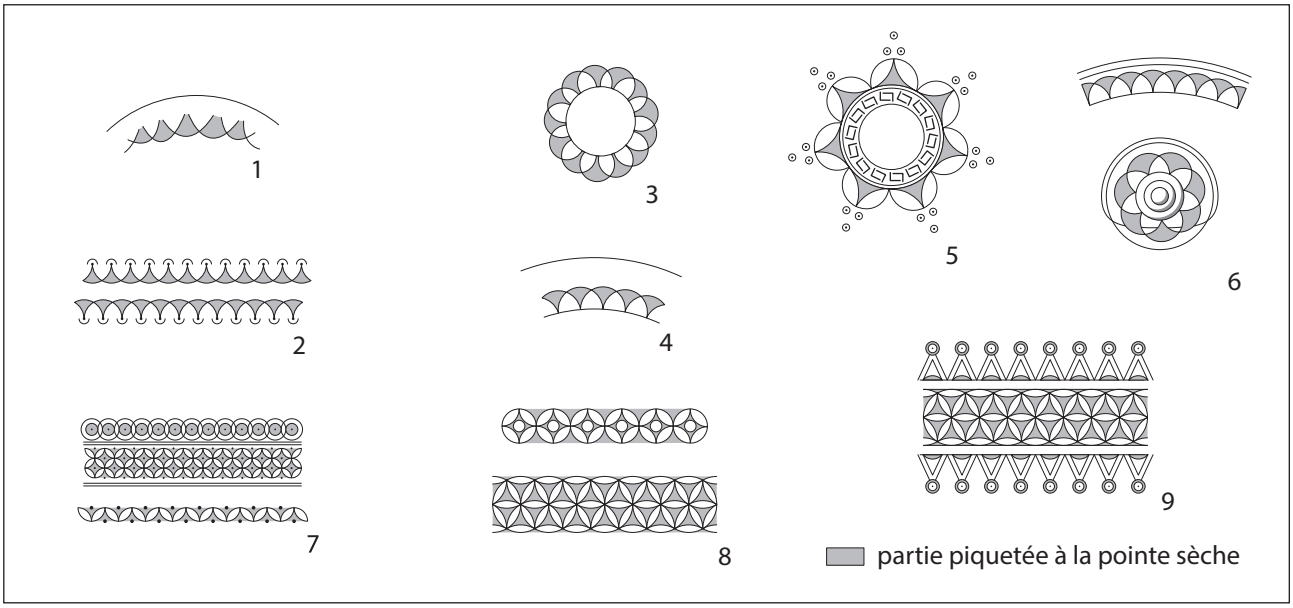

Fig. 18. *Comparaisons du décor incisé du disque en bronze.* **1 :** *Somme-Bionne (Marne) ;* **2 :** *Bussy-le-Château (Marne) ;* **3 :** *Molinons (Yonne) ;* **4 :** *Laumersheim (Rhénanie-Palatinat) ;* **5 :** *Hoppstädten (Rhénanie-Palatinat) ;* **6 :** *Mírkovice (Bohême) ;* **7 :** *Waldalgesheim (Rhénanie-Palatinat) ;* **8 :** *Eigenbilzen (Limbourg) ;* **9 :** *Glauberg (Hesse) (d'après Chytráček, 1988 ; Mariën, 1987 ; Stead, Rigby, 1999 ; Charpy, 1991 ; Frey, 2002 ; infographie P. Pihuit).*

La fonction précise de cet objet nous échappe. Il pourrait s'agir soit d'une petite phalère, soit d'une extrémité de boîte de fusée d'un moyeu (Sarrazin, Villes, 1995, p. 72).

Deux petits disques décorés en tôle de bronze emboutie ont été retrouvés dans la sépulture à char de Theley « Fuchshübel » (Sarre) (Haffner, 1976, *Taf.* 11, nos 1-2). Ils étaient encore sertis au moment de la découverte à l'extrémité de deux embouts en fer dont il ne subsistait plus que des fragments en mauvais état de conservation. La sépulture à char de Theley a été datée de La Tène A ancienne.

3.2.8. *Le demi-anneau en bronze*

À l'instar du petit disque décoré, le demi-anneau creux en bronze de Molinons a sans doute servi à orner un embout quelconque de la caisse du char ou de son système de traction (fig. 10, n° 7).

3.2.9. *Classification typologique du char de Molinons*

Les éléments caractéristiques du char de Molinons, en tout cas de ceux qui subsistent, sont globalement comparables à ceux du char de Bouranton, malgré les différences qui ont été soulignées plus haut (tabl. 2).

J.-P. Sarrazin et A. Villes, puis S. Verger, ont considéré que les chars de Molinons et de Bouranton présentaient d'indéniables similitudes, au point d'envisager pour les premiers qu'ils aient pu appartenir « à un même faciès d'atelier dont les similitudes avec les véhicules HEK s'inscriraient dans un processus plus large que de simples influences ou importations directes du Rhin moyen vers la Champagne, d'autant que la fabrication de chars comportant des pièces métalliques plus simples et moins nombreuses (bandages, frettes de moyeu) se développe sur le même espace et aussi tôt, comme l'atteste le cas d'Estissac » (Sarrazin, Villes, 1995, p. 72). Pour S. Verger, les chars de Molinons et de Bouranton, qui partagent entre eux de nombreux points communs, « présentent également de nombreuses similitudes avec plusieurs véhicules trouvés dans des sépultures de la région des confluents Rhin-Moselle-Lahn. Les rapprochements sont tellement précis que l'on peut supposer que les deux groupes de véhicules ont été fabriqués par les mêmes artisans ou, tout au moins, par des artisans formés à la même école » (Verger, 2000, p. 278). S. Verger a proposé dès lors de définir un premier type de chars, nommé type de Bouranton, ne regroupant pour le moment que les deux véhicules de Bouranton et de Molinons. Il a également défini un type champenois, correspondant au premier modèle de char champenois, à partir de l'inventaire des caractéristiques typologiques et dimensionnelles des pièces métalliques des chars de Chassemy, Sogny-aux-Moulins (sépulture 236), Pernant et Estissac (Verger, 2000, p. 278-281, tabl. 1).

En attendant d'éventuelles autres découvertes venant accréditer l'existence effective de chars du type de Bouranton, il convient néanmoins de rester prudent, tant il est vrai que la définition du type ne repose pour le moment que sur l'étude de deux sépultures dont une incomplète.

Ceci étant, il se pose dès à présent le problème du lieu de fabrication de ce type de chars, qui, comme on l'a vu, partagent plusieurs points communs, tant stylistiques que morphologiques et techniques, avec certains véhicules du Rhin moyen. Pour S. Verger, « soit ils ont été fabriqués par des charrons de formation rhénane installés dans le sud de la Champagne à La Tène A ancienne, soit ils sont l'œuvre de charrons champenois fortement influencés par des modèles rhénans. Dans l'état actuel de la documentation, la deuxième hypothèse semble la plus probable : d'un côté, on note des similitudes très étroites entre les chars de Bouranton et Molinons et ceux de Kärlich par exemple ; de l'autre, on remarque des détails originaux, spécifiquement champenois (clavettes creuses) voire sud-champenois (clous à plaquette losangique). Il est encore difficile de préciser si cette composante rhénane est à l'origine de la charronnerie sud-champenoise ou bien si elle ne fait qu'enrichir une tradition locale préexistante (comme pourraient le laisser penser les fragments de chars trouvés dans la tombe de Creney) » (Verger, 2000, p. 281).

L'auteur n'a cependant pas envisagé l'hypothèse selon laquelle ce pourrait être les charrons de Champagne qui auraient influencé leurs homologues du Rhin moyen et non

	Frettes			Petits pitons			
	Diamètre	**Section**	**Appliques décoratives**	**Long. totale**	**Profil**	**Forme plaque terminale**	**Décor ajouré**
Molinons	150 mm	triangulaire à nervures latérales	oui	85 mm	désaxé	quadrangulaire	oui
Bouranton	140 mm	triangulaire à nervures latérales	non	81 mm	rectiligne	circulaire	oui
	Petits pitons	**Grand piton**	**Agrafe de jante**	**Clous de jante**	**Bandage de roues**	**Clavettes**	**Anneaux de caisse**
	Type	Type	Forme	Forme de la plaquette	Section	Type	Fonction ind.
Molinons	à œillet simple	à œillet simple	pleine	losangique	?	?	3 exemp.
Bouranton	à œillet simple	à barre articulée	ajourée	losangique	rectangulaire	cylindriques creuses	6 exemp.

Tabl. 2. *Tableau comparatif des pièces des chars de Molinons et Bouranton.*

l'inverse. S. Verger souligne en effet, sans en tirer toutes les conclusions, qu'il existe bien une tradition locale champenoise, comme le laissent à penser les éléments métalliques de la sépulture à char du Hallstatt D3 de Creney « Le Paradis » (Aube) (Verger, 2000, p. 281). Il semblerait donc bien exister une antériorité des productions sud-champenoises par rapport à leurs homologues rhénans. Antériorité qu'il resterait cependant à confirmer grâce à de nouvelles fouilles.

Se référant au caractère précoce de certains systèmes ornementaux de style curviligne (crochet de ceinture et applique ajourés) préfigurant selon eux « le style dit (improprement) de Waldagesheim », G. Verbrugghe et A. Villes défendent la même idée, à savoir qu'« il ne faudrait donc pas *a priori* exclure que dans le cas de certaines productions très spécifiques, obéissant à des commandes exceptionnelles, certains courants d'influence ayant pu aller dans le sens de la Champagne vers le Rhin, plutôt que l'inverse, en tout cas au début de l'époque de La Tène avant de devenir probablement réciproques » (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 52).

En l'état actuel de la documentation, et en attendant d'éventuelles nouvelles découvertes, il paraît donc prématuré de définir, voire de tenter de définir, le lieu de fabrication de ces chars, dont je rappelle qu'ils ne sont connus pour le moment qu'à deux exemplaires.

4. ÉTUDE CHRONOLOGIQUE (L. Baray)

4.1. Datation de la sépulture à char de Molinons

4.1.1. *Apport de l'étude du mobilier*

Contrairement à des propositions de datation antérieures (par exemple Sarrazin, Villes, 1995, p. 72, qui proposent de dater la sépulture du « 1er tiers, sinon même du 1er quart du Ve siècle »), il ne fait guère de doute, au regard que ce qui a été dit précédemment, que l'ensemble du mobilier recueilli peut être daté de La Tène A ancienne (second quart du Ve siècle avant J.-C.), soit de l'étape IIIA du Bassin parisien (Baray, 2003, p. 21, tabl. I).

La sépulture de Molinons est une des toutes premières sépultures à char du début du second âge du Fer. Elle appartient à un petit groupe localisé essentiellement en Champagne-Ardenne et le long de la vallée de la Vanne (Yonne et Aube) (Verger, 2000, tabl. 3, fig. 15). Pour autant, ni elle ni ses homologues de La Tène A ancienne ne sont les premières à avoir livré un char à deux roues. C'est à Mondelange « Schemerten » (Moselle), dans un contexte du Hallstatt D3 et non pas de La Tène A ancienne, que le premier char à deux roues, associé d'ailleurs aux restes d'une femme, a été mis au jour dans la moitié nord de la France (Vanmoerkerke, Bonnabel, 2008, p. 32-33). Il en va de même dans le Rhin moyen où les premiers chars à deux roues apparaissent au cours du Hallstatt D3, à Hundheim, Oberlahnstein, Schwalbach et Kobern (Haffner, Joachim, 1984, p. 71 et 74 ; Haffner, 1985, p. 30). On ne pouvait donc prendre comme argument le fait qu'il s'agissait d'un char à deux roues pour automatiquement dater la découverte de Molinons du début du second âge du Fer. Il fallait faire intervenir d'autres arguments typo-chronologiques et prendre en compte notamment ceux qui nous étaient donnés par la fibule en bronze. Or, comme nous l'avons vu plus haut, cette fibule est unique. On ne connaît aucun autre exemplaire comparable. En revanche, son mode de fabrication, en deux pièces indépendantes, comme sa morphologie, ne sont pas sans rappeler les productions du Hallstatt D3. C'est la raison pour laquelle, j'avais, il y a quelques années (Baray, 2000, p. 106), proposé de dater la sépulture de Molinons du Hallstatt D3 et non pas de La Tène A ancienne, soit de l'étape IIC du Bassin parisien (premier quart du Ve siècle).

Aujourd'hui encore la difficulté demeure en raison de la nécessité que l'on a de classer dans des tiroirs étanches les uns des autres des ensembles funéraires, dont on voit bien, comme ici, qu'ils se situent en réalité à l'intersection de deux étapes chronologiques distinctes. Dans le cas présent, il existe autant d'arguments en faveur d'une classification de Molinons dans le Hallstatt D3 qu'en faveur de sa classification dans le La Tène A ancienne (tabl. 3). Le petit nombre d'objets qui nous sont parvenus, comme leur état souvent fragmentaire et détérioré, n'aide pas non plus à préciser la datation de l'assemblage funéraire. Une datation à la fin du premier quart du Ve siècle avant J.-C., vers 475, juste au moment du passage théorique au second âge du Fer, semble donc appropriée, compte tenu des incertitudes qui pèsent et pèseront toujours sur la composition de cet ensemble incomplet. S'il faut choisir une datation relative, comme nous l'avons fait pour l'intitulé de cette étude, c'est donc La Tène A ancienne qui doit être retenue, et ce, compte tenu aussi de l'étroite parenté observée entre les chars de Molinons et de Bouranton, en privilégiant ainsi les critères typologiques les plus récents.

4.1.2. *Apport de l'étude des tissus à la datation de la sépulture à char de Molinons* (C. Moulherat)

Les tissus de Molinons sont particulièrement intéressants car ils sont les témoignages des modifications qui sont en train de se produire dans le domaine du textile. On

	Orientation du corps	Position du corps sur le char	Char à deux roues	Pierres sur le plafond de la chambre funéraire	Position adventice de la sépulture
Hallstatt D3	tête plutôt au nord ou au sud	tête dans le sens de la marche	oui	oui	parfois
La Tène A ancienne	tête plutôt au nord-ouest ou à l'ouest	tête dans le sens inverse de la marche	oui	non	rarement

Tabl. 3. *Tableau des critères autres que mobilier, pour aider à la classification chronologique de la sépulture à char de Molinons.*

observe, en effet, que les fils utilisés pour réaliser les tissus présentent les mêmes caractéristiques que les tissus des époques précédentes : c'est-à-dire des fils de chaîne retors de torsion S de deux bouts z et des fils de trame des fils simples de torsion Z.

En revanche, les armures de tissage identifiées à Molinons sont une toile équilibrée plutôt grossière, type d'armure que l'on retrouvera plus communément à partir du IVe siècle avant J.-C. dans tout le monde celtique.

Du point de vue des fibres, on assiste à l'apparition de l'utilisation de la laine de mouton qui va se développer et être utilisée de façon quasi exclusive jusqu'au Ier siècle avant J.-C.

4.2. La chronologie relative de la fondation du monument

4.2.1. *Monument à triple enceinte dès l'origine ou résultat d'aménagements successifs ?*

L'ensemble des données disponibles ne permet pas de préciser si les trois enceintes sont contemporaines ou, dans le cas contraire, quel écart chronologique les sépare. En effet, le mobilier recueilli dans les rares sondages effectués dans les trois fossés n'est pas assez caractéristique pour déterminer la date de leur creusement respectif. Les quelques tessons de céramique mis au jour peuvent toutefois être datés, pour certains d'entre eux, de l'époque protohistorique. Ils n'entretiennent non plus aucun rapport stratigraphique qui nous aurait éventuellement permis de déterminer leur relation en termes de chronologie relative.

Toutefois, le fait que les trois enceintes semblent parfaitement s'emboîter les unes dans les autres, tout au moins tel qu'il est possible de l'estimer avec un nombre aussi peu important de sondages, suggère qu'elles sont probablement contemporaines les unes des autres et qu'elles ont dû être creusées en même temps ou, à tout le moins, au cours d'un laps de temps relativement court. Les écarts entre chaque enceinte vis-à-vis de celle qui l'entoure sont apparemment toujours bien respectés, même si l'on obverse un léger décalage de l'enceinte A par rapport à la B. En tenant compte des inconnues dues à l'absence de décapage intégral de la surface du monument, on peut dire, avec les précautions nécessaires, que les sommets de chacune d'elles semblent parfaitement alignés les uns avec les autres.

Un dernier argument et pas des moindres peut être avancé en faveur d'une stricte contemporanéité des trois enceintes de Molinons. C'est le fait que ces trois structures présentent autant de modes différents d'édification dont on retrouve les associations par paire sur plusieurs sites funéraires récemment fouillés dans la région, à Bouranton et Barberey-Saint-Sulpice « Les Gravières » (Aube), deux sites déjà mentionnés à diverses reprises plus haut, mais aussi à Charmoy « Le Haut des Marquettes » (Yonne) (Baray, 2007, fig. 3) (fig. 19). Dans plusieurs cas, l'association se fait entre un large fossé ouvert (plus rarement deux), ceinturant l'ensemble du monument, et une tranchée de fondation (Bouranton ; Barberey ; Gurgy, enclos D et E) ou son équivalent sous la forme d'une palissade à poteaux espacés les uns des autres (Pont-sur-Yonne « Le Bas des Renardières » ; Villeperrot « Le Haut des Longues », enclos A), comme à Charmoy où ce sont deux rangées de poteaux espacés les uns des autres qui forment l'enceinte interne.

Le fossé large et ouvert (à ciel ouvert) est toujours celui qui « ferme » le monument, qui délimite l'espace réservé, soit à des pratiques relevant plutôt du cultuel, soit à des pratiques relevant plutôt du funéraire, les deux n'étant pas nécessairement antinomiques. La tranchée de palissade ou la palissade à poteaux espacés est toujours située à l'intérieur de l'espace réservé, jamais à l'extérieur quand elle est associée à une enceinte dont les fossés sont laissés à ciel ouvert.

D. Rolin et A. Villes ont émis l'hypothèse que le fossé périphérique de Molinons n'avait été aménagé qu'à l'occasion de la mise en place de la sépulture à char (Rolin, Villes, 2000, p. 226). L'hypothèse est fondée sur une analogie peu convaincante entre le monument circulaire d'Estissac, qui s'est vu doublé d'un second fossé périphérique au moment de l'installation de la sépulture à char, et celui de Molinons. Si en effet tout laisse à penser qu'à Estissac, le premier enclos circulaire a été doté d'un second plus grand au moment de l'implantation de la sépulture à char (Deffressigne, Villes, 1995, p. 62-64), rien, en l'absence de données de fouilles univoques, ne permet d'inférer un tel scénario pour expliquer la localisation particulière de la sépulture à char de Molinons, à cheval sur l'enclos B.

D. Rolin et A. Villes se sont également fondés sur l'étude des monuments de Bouranton et de Barberey-Saint-Sulpice pour étayer leur argumentation, partant de l'idée, pas encore clairement démontrée, que « la palissade semble, à Bouranton, avoir précédé le creusement du fossé et correspondre ainsi à l'installation de la tombe centrale, comme première clôture symbolique de l'aire, à l'inverse de celle de Barberey. Sous cet aspect, les deux sites posséderaient en commun le fait que l'aménagement général s'est fait en deux étapes, quoique à Bouranton, celles-ci aient toutes chances de s'être enchaînées rapidement, alors qu'à Barberey, un hiatus est certain entre les deux, fût-il très bref » (Rolin, Villes, 2000, p. 225). Partant de ces hypothèses, les deux auteurs, après avoir rappelé les analogies formelles et dimensionnelles avec le monument de Molinons et ses caractéristiques, en concluent, un peu trop rapidement à notre sens, que « la tombe à char [de Molinons] était donc une sépulture secondaire, du moins par rapport à la destination primitive du monument. Le plus probable est que celui-ci comportait initialement deux ceintures palissadées et/ou fossoyées, et qu'il a été agrandi par l'aménagement du grand fossé périphérique, la présence de la tombe condamnant, quant à elle, la clôture intermédiaire qu'elle chevauche. […] Il y a donc un rapport probable entre la sépulture à char et l'agrandissement matérialisé par le fossé périphérique, selon un modèle proche de Bouranton » (Rolin, Villes, 2000, p. 225).

Comme on peut aisément s'en rendre compte, les arguments en faveur d'une telle hypothèse relèvent plus de la pétition de principe que de la démonstration scientifique. Rien dans les données disponibles ne permet en l'état actuel de la documentation de confirmer l'hypothèse d'une édification en deux temps du monument de Molinons, le fossé

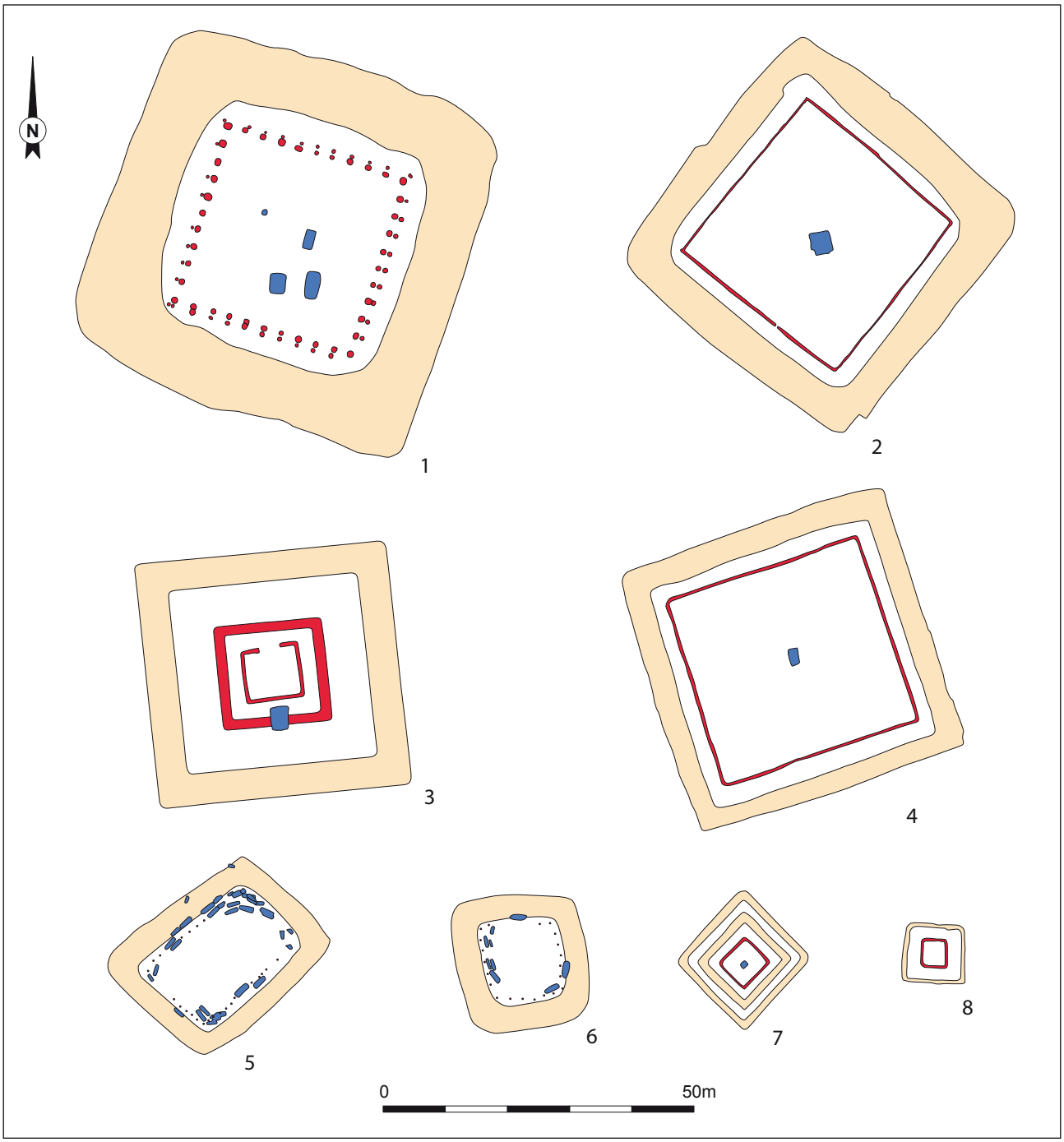

Fig. 19. *Exemples des plus grands monuments quadrangulaires de l'Yonne et de l'Aube.* **1 :** *Charmoy « Le Haut des Marquettes » (Yonne) ;* **2 :** *Bouranton « Michaulot » (Aube) ;* **3 :** *Molinons « Les Craises » (Yonne) ;* **4 :** *Barberey-Saint-Sulpice « Les Gravières » (Aube) ;* **5 :** *Pont-sur-Yonne « Le Bas des Renardières » (Yonne) ;* **6 :** *Villeperrot « Le Haut des Longues » (Yonne) ;* **7 :** *Gurgy « La Picardie » (Yonne), enclos D ;* **8 :** *Gurgy « La Picardie » (Yonne), enclos E (d'après* Prampart, 1979 ; 1981 ; Pellet, Delor, 1980 ; Rolin, Villes, 2000 ; Villes, 2000 ; Baray, 2007 ; *infographie P. Pihuit).*

périphérique ayant été aménagé après l'implantation de la sépulture à char, manière pour les survivants de maintenir « fermé » l'espace précédemment réservé par l'enceinte B (fig. 20).

En attendant d'éventuelles nouvelles fouilles, il paraît préférable pour le moment de considérer le monument de Molinons comme un tout, compte tenu des arguments avancés au début de ce paragraphe : le monument ayant été érigé dès l'origine selon un plan tripartite emboîté, la sépulture à char ne venant s'implanter que dans un second temps, au sein même du complexe à vocation probablement cultuelle (*cf. infra* § 5.3.2. La triple enceinte quadrangulaire : type et fonction). Sa localisation périphérique par rapport à l'enceinte centrale, le choix de l'installer par-dessus l'enceinte B, sur la face opposée à l'ouverture du bâtiment A, sont autant d'indices qui suggèrent forte-

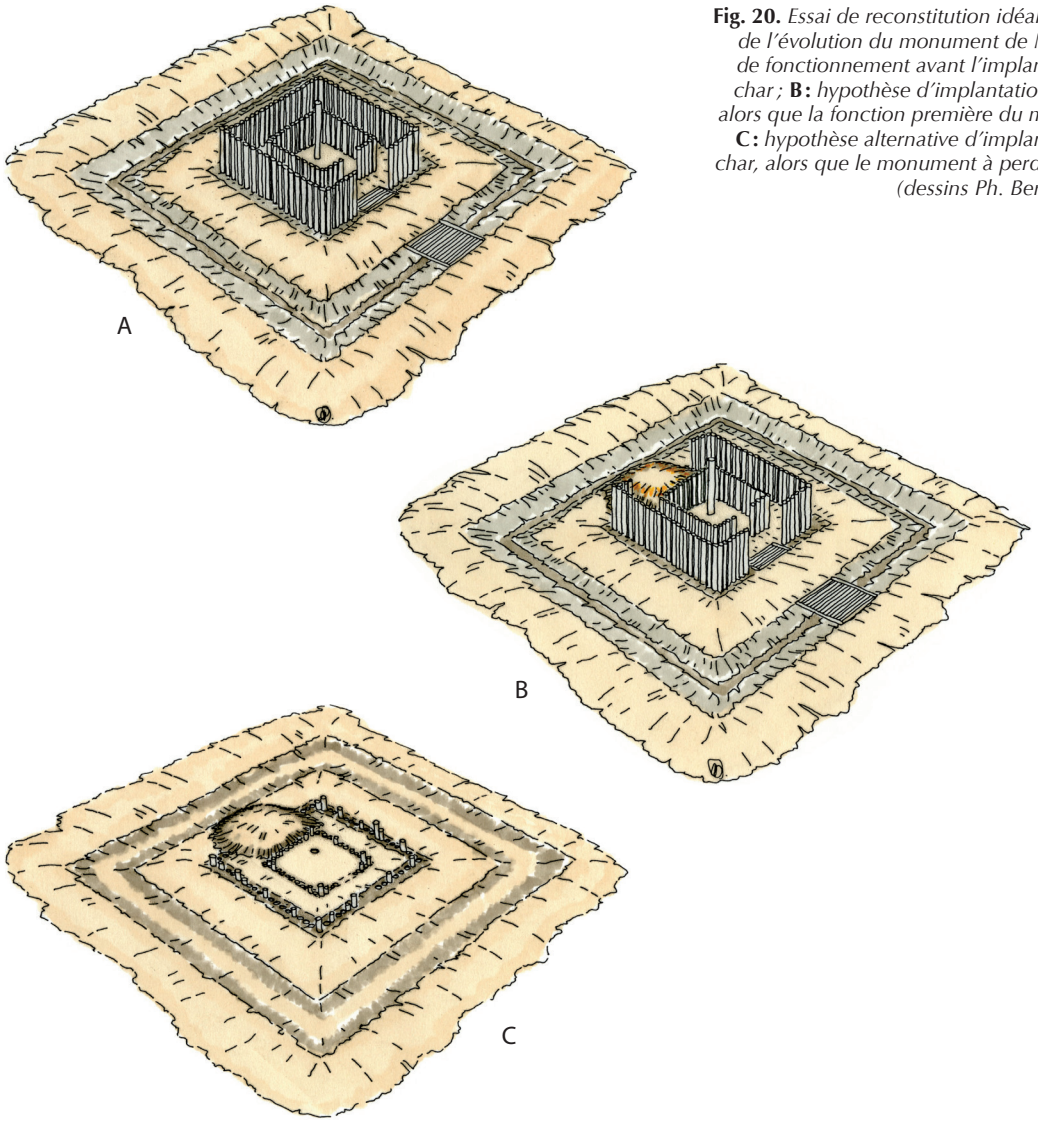

Fig. 20. *Essai de reconstitution idéalisée des différentes étapes de l'évolution du monument de Molinons.* **A :** *hypothèse de fonctionnement avant l'implantation de la sépulture à char ;* **B :** *hypothèse d'implantation de la sépulture à char, alors que la fonction première du monument est maintenue ;* **C :** *hypothèse alternative d'implantation de la sépulture à char, alors que le monument à perdu de sa fonction première (dessins Ph. Bergner).*

ment que les fossoyeurs ont cherché à respecter l'intégrité de l'espace central, tout en les rapprochant physiquement l'un de l'autre[8].

4.2.2. *Relation chronologique entre la sépulture à char et le monument à triple enceinte*

La taille des enclos et leurs formes évoquent les monuments de Bouranton « Michaulot » (Aube) (Verbrugghe, Villes, 1995) et de Barberey-Saint-Sulpice « Les Gravières » (Aube) (Rolin, Villes, 1995), mais aussi ceux de Gurgy « La Picardie » (Yonne), enclos D et E (Pellet, Delor, 1980, fig. 3) ou de Charmoy « Sous les Ormes » (Yonne), enclos E3 (Carré, 1979, fig. 1), Charmoy « Le Haut des Marquettes » (Yonne) (Baray, 2007, fig. 3), dont les dates de fondation indiquent de façon invariable la première moitié du Ve siècle avant J.-C. Toutefois, il n'est guère possible d'estimer correctement, faute de données fiables, l'écart chronologique qui sépare la fondation du triple enclos de Molinons de l'implantation de la sépulture à char. En effet, en l'absence de mobilier datant, on ne peut que se fier à la chronologie relative qui nous est donnée par le recoupement du fossé de l'enceinte B, par la fosse à char. Or, tout ce que l'on peut dire, en l'état des fouilles (particulièrement limitées en surface), c'est que l'implantation de la sépulture à char s'est faite à un moment où le fossé de l'enceinte B était déjà entièrement comblé. Autrement dit, à un moment où la forte palissade qui y avait été installée a été détruite, sous l'effet conjugué du temps et des intempéries, ou démontée intentionnellement. Dans tous les cas, il paraît assuré que l'implantation de la sépulture à char, à cheval au milieu du tronçon sud de l'enceinte intermédiaire B, sur la face opposée à l'ouverture de l'en-

8. Nous tenons à remercier vivement Philippe Bergner, dessinateur, pour les reconstitutions idéalisées du monument de Molinons qu'il a réalisées à notre demande.

ceinte A, ne relève pas du hasard, mais très certainement de la volonté des hommes de rapprocher spatialement le défunt de la sépulture à char et des manifestations probablement cultuelles qui se déroulaient au sein de ce triple enclos. Le choix qui a été retenu pour le positionnement spatial de la sépulture suggère également que le désir de rapprochement ne s'est pas accompagné de celui de l'arrêt définitif des pratiques et rites qui se déroulaient là, mais plutôt de la volonté de profiter de la proximité réciproque de ces deux monuments désormais intimement liés. S'il en avait été autrement, on peut penser que les survivants auraient choisi d'installer la sépulture à char, soit au centre de l'enceinte A, soit au niveau de son ouverture, afin, dans les deux cas, de condamner définitivement l'ensemble monumental et de le consacrer désormais uniquement à la mémoire du défunt.

4.3. La chronologie relative du pillage de la chambre funéraire

Aucun dépôt funéraire fastueux, en dehors de quelques éléments du char, n'a été retrouvé dans cette fosse pillée anciennement (fig. 21). Il est possible que l'essentiel du char ait été récupéré « à un moment où ses parties organiques étaient déjà fortement ruinées, puisque les roues sont absentes, sauf un moyeu, et qu'une partie seulement des pièces de suspension de la caisse à l'essieu subsistait dans la fosse » (Sarrazin, Villes, 1995, p. 70). C'est au cours de ce premier pillage, quelques années après la condamnation de la sépulture, que le poignard, ou l'épée courte, qui était probablement associé à l'agrafe de ceinture ajourée et aux trois anneaux et barrettes de baudrier retrouvés dans la fosse, a également été dérobé. Des interventions comparables ont été signalées dans des contextes aristocratiques contemporains dans l'Yonne, à Saint-Martin-du-Tertre « Les Croûtes », dans la Marne, à Saint-Rémy-sur-Bussy « La Perrière » et Valmy « L'Homme Mort », et dans les Ardennes, à Quilly « Le Fichot » et Semides « La Tomelle aux Mouches ». À chaque fois, du char et de l'armement, il ne subsiste plus que quelques éléments dans le meilleur des cas. À Quilly, seule la forme de la fosse creusée à l'économie en épousant la forme du char témoignait encore du dépôt à l'origine d'un char à deux roues (Stead *et alii*, 2006, fig. 46), tandis que du mobilier funéraire, il ne subsistait plus qu'une agrafe de ceinture en fer (*ibid.*, fig. 48).

À Saint-Martin-du-Tertre, la présence du char a été déduite de l'existence d'un petit muret de craie haut de 0,06 m dans le fond de la fosse et formant un T avec un second muret de même hauteur s'étendant sur presque toute la largeur de la fosse, du côté de la tête du défunt. Selon S. Verger, ces deux petites structures auraient pu servir à soutenir l'essieu et le timon d'un char (Verger, 1994, p. 389). Par ailleurs, cinq anneaux en bronze appartenant sans aucun doute à un ceinturon signalaient la présence d'une arme de poing probablement emportée en même temps que la main droite du défunt, dont seuls les ossements avaient disparu (Barbier, Villes, 1981, p. 100).

À Semide, le char a été entièrement emporté ; il ne subsistait aucun élément permettant de l'identifier. Hormis les dépôts céramiques et les offrandes animales, seuls subsistaient encore sur le fond de la fosse deux harnachements de chevaux complets. Leur présence s'explique selon B. Lambot par le fait qu'ils aient été partiellement enterrés par les 7 à 8 cm de terre d'infiltration (d'après la position des différents vases, dont certains ont été écrasés sur place – piétinement du ou des pilleurs –, ou renversés) qui avaient complètement recouvert la surface du sol, alors que la décomposition du corps était en cours et que la chambre funéraire tenait encore debout. Ils ont pu ainsi échapper à l'attention des pilleurs. L'observation attentive des différents

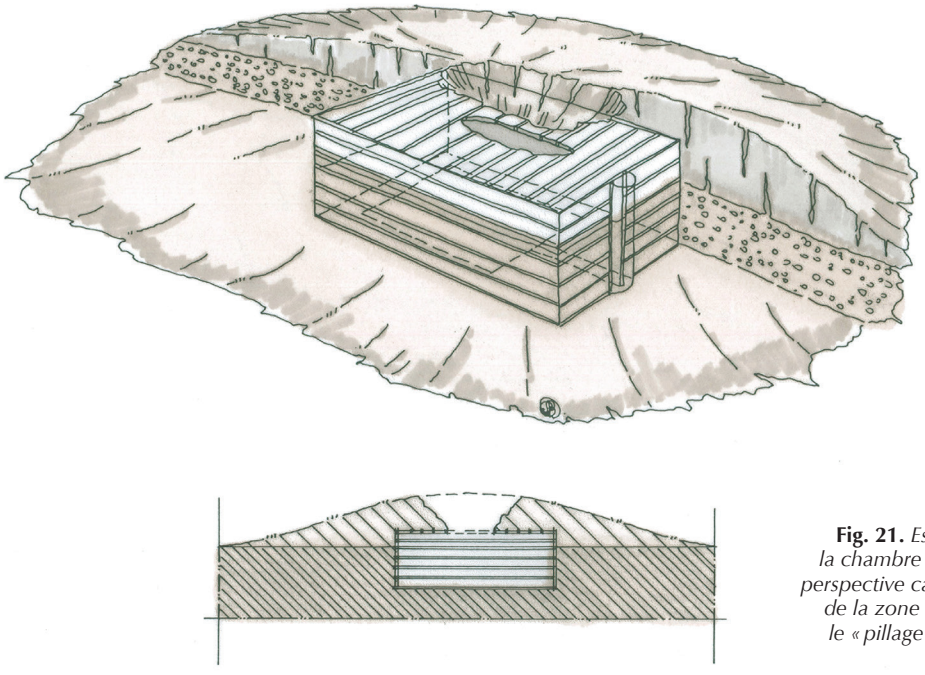

Fig. 21. *Essai de reconstitution idéalisée de la chambre funéraire de la sépulture à char, en perspective cavalière avec indication hypothétique de la zone d'accès par le toit pour y effectuer le « pillage » du mobilier (A) et en coupe (B) (dessins Ph. Bergner).*

indices taphonomiques a permis au fouilleur de restituer, avec une grande précision, la chronologie de l'évolution de la sépulture après les funérailles. Cinq phases, qui sont globalement comparables à celles que l'on peut identifier à Molinons *(cf. infra)*, ont pu être clairement distinguées :
1. Funérailles. Clôture de la sépulture. Mise en place du tertre funéraire.
2. Comblement du fond de la fosse par infiltrations. Décomposition partielle du corps.
3. Pillage :
- creusement d'un puits dans le tertre, légèrement décentré par rapport à l'enclos circulaire ;
- perforation du plafond pour laisser passer un individu ;
- agrandissement de l'orifice à partir de l'intérieur ; piétinement des vases à proximité ; renversement des vases plus lointains ;
- extraction d'une partie du mobilier et du corps ;
- fermeture du plafond ; rebouchage du puits avec les déblais du creusement (dont tessons, ossements).
4. Affaissement progressif des cloisons de la zone fragilisée par le pillage.
5. Effondrement du plafond et comblement de la fosse par les terres du tertre. » (Lambot, Verger, 1995, p. 16-17).

Un phasage comparable a été reconstitué aussi pour le pillage des sépultures à char de Quilly (Ardennes), Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne) et Lavannes « Mont Jouy » (Marne) (Lambot, Verger, 1995, p. 19). Dans tous les cas, le pillage est intervenu au moment de la décomposition avancée du ou des corps (deux à Quilly), après que les premières terres d'infiltration eurent commencé à pénétrer dans la chambre funéraire, sur une épaisseur de 5 à 10 cm, et à ensevelir les objets situés sur le fond de la fosse.

Outre le char et l'armement, on peut supposer que d'autres objets prestigieux ont également été emportés, selon la plus ou moins grande « richesse » du dépôt funéraire. C'est tout d'abord à la vaisselle métallique que l'on pense en disant cela. Vaisselle qui donne généralement tout son lustre aux assemblages funéraires aristocratiques de la fin du premier âge du Fer et du début du second. Vient ensuite le dépôt de parures en or qui participe tout autant à rehausser le prestige du défunt et de sa famille. Citons pour mémoire et à titre indicatif, le bracelet en or de la sépulture à char de Bouranton « Michaulot » (Aube) (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 45 et 52), Pernant « Le Port » (Aisne) (Joffroy, 1963, fig. 8), Châlons-sur-Marne (Marne) (Verger, 1994, p. 452), Somme-Tourbe « La Gorge-Meillet » (Marne) (*ibid.*, fig. 197, n° 4).

À Molinons, le pillage moderne (XIXe siècle) de ce qui subsistait de la chambre funéraire a provoqué des perturbations importantes et irréversibles qui ne nous permettent pas aujourd'hui de reconstituer avec précision la chronologie de l'évolution de la chambre funéraire entre sa condamnation et le moment où le plafond s'est effondré, figeant pour l'éternité les stigmates des différentes transformations subies au cours du temps. Ceci étant, le phasage proposé par B. Lambot et S. Verger pour la sépulture de Semide peut sans risque d'erreur être globalement appliqué à Molinons, tant il est vrai qu'il est général et ne comporte que peu de caractères spécifiques au site ardennais (creusement d'un puits dans le tertre, légèrement décentré par rapport à l'enclos circulaire ; piétinement des vases à proximité ; renversement des vases plus lointains ; rebouchage du puits avec les déblais du creusement, dont tessons, ossements). Une fois ces derniers écartés, il reste les principaux moments qui eux ne changent pas et auxquels il faut ajouter le pillage moderne :
1. Funérailles. Clôture de la sépulture. Mise en place du tertre funéraire.
2. Comblement du fond de la fosse par infiltrations. Décomposition partielle du corps.
3. Pillage :
- creusement d'un puits dans le tertre ;
- perforation du plafond pour laisser passer un individu ;
- agrandissement de l'orifice à partir de l'intérieur ;
- extraction d'une partie du mobilier et du corps ;
- fermeture du plafond ;
4. Affaissement progressif des cloisons de la zone fragilisée par le pillage.
5. Effondrement du plafond et comblement de la fosse par les terres du tertre.
6. Pillage moderne.

Comme la *communis opinio*, nous parlons, peut-être de manière un peu trop rapide, de pillage pour qualifier la reprise du char et probablement celle de l'armement du défunt de Molinons. A. Villes a pour sa part parlé de pseudo-pillage et envisage d'y voir plutôt le résultat de pratiques destinées soit à récupérer des objets en fer volumineux, soit à condamner définitivement et symboliquement la sépulture et son contenu : « La reprise fréquente du véhicule, la condamnation de la sépulture en tant que repère symbolique ou socio-économique dans le paysage (avec ou sans « pillage » de son contenu), la pauvreté relative de certains dépôts funéraires malgré la présence d'un char, sont autant d'explications crédibles des bouleversements reconnus depuis le siècle dernier dans ces tombes. » (Villes, 1995, p. 19 et 23). Plus précisément, au sujet de la sépulture à char de Molinons, A. Villes réitère son argumentation : « Facilitée par la dégradation naturelle du coffrage de la chambre funéraire, restée bien en mémoire et signalée par la butte protectrice et la ceinture fossoyée du monument, cette "intervention" évoque moins une "violation" ou une fouille ancienne que la recherche systématique de pièces de fer volumineuses, dans le but de récupérer du métal peut-être, ou de soustraction du char et des armes comme objets emblématiques. » (Sarrazin, Villes, 1995, p. 70). Il y a lieu en effet de se poser la question de la nature précise de ces « interventions » et de leur signification, mais cela nous emmènerait trop loin et déborderait le propos de cette étude. Contentons-nous pour le moment de parler d'interventions ayant eu lieu après la condamnation de la sépulture, à des fins qui nous échappent actuellement et qui nous échapperont sans doute pour toujours.

5. PRATIQUES FUNÉRAIRES (L. Baray)

Avant de tenter de replacer la sépulture de Molinons dans son contexte culturel de la moitié nord de la France, il convient de définir à grands traits ses principales caractéristiques en matière de pratiques funéraires, à travers l'évocation successive du mode de traitement du corps du défunt, de la nature de son mobilier funéraire, de l'architecture de la fosse sépulcrale et de son mode de signalisation monumentale.

5.1. Mode de traitement du défunt

5.1.1. *Mode de traitement du corps*

L'individu enseveli à Molinons l'a été entier, son corps n'a pas été brûlé, comme cela a été le cas des quatre défunts d'Estissac « La Côte d'Ervaux » (Aube) (Dumont, 1994). En cela, le mode de traitement du corps du défunt ne diffère pas de la très grande majorité des sépultures à char de La Tène A. Hormis Estissac, que nous venons d'évoquer rapidement, on peut citer celle d'Amel-sur-l'Étang (Meuse) qui aurait également livré les restes d'une crémation (Verger, 2000, p. 283 et 288), ainsi que les sépultures de Hundheim (Rhénanie-Palatinat) (Haffner, Joachim, 1984) et Hillesheim (Rhénanie-Palatinat) (Haffner, Joachim, 1984) dans la région du Rhin moyen. La sépulture à crémation de Bouranton, retrouvée posée au-dessus de l'inhumé, reste pour le moment problématique, tant il est vrai que son association avec un chaudron en bronze du groupe C de G. von Merhart, généralement retrouvé dans des contextes datés du Hallstatt C (Baray, à paraître), plaide plutôt en faveur de la reprise d'une crémation plus ancienne au moment de l'implantation de la sépulture à char à cet endroit (Verbrugghe, Villes, 1995, p. 47-48).

Le choix de l'inhumation d'un corps entier n'est toutefois pas anodin quand on sait que toutes les sépultures aristocratiques régionales de La Tène A ancienne relevant de la culture du Jura sont à crémation et que Molinons se situe juste sur une sorte de frontière culturelle séparant les communautés de la culture de la Marne-Moselle de celles du Jura *(cf. infra)* (Baray, 2004, p. 71-72, fig. 7) (fig. 22).

5.1.2. *Orientation du corps*

L'individu a été déposé en décubitus dorsal, la tête orientée au nord. L'orientation cardinale nord/sud, la tête au nord ou au sud, peu importe, semble avoir été la norme au cours du Hallstatt D3, comme le suggèrent les découvertes de Vix « Les Moussenots » (Côte-d'Or) (tête au nord) (Joffroy, 1957, p. 194, pl. IV), Mondelange « Schemerten » (Moselle) (tête au sud) (Vanmoerkerke, Bonnabel, 2008, p. 32), Kärlich (Rhénanie-Palatinat), sépulture 5 (tête au sud) (Joachim, 1979, p. 538, *Abb*. 26).

À partir du début de La Tène A ancienne, et ce, contrairement à la grande majorité des sépultures ordinaires qui connaissent une orientation de la tête au nord-nord-ouest ou au nord-ouest (Baray, 2003, p. 65-81), près de la moitié des défunts des sépultures à char dont on connaît l'orientation, soit 22 sur 49, sont positionnés selon une orientation ouest/est, la tête à l'ouest. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les orientations de la tête au nord-ouest (17 sépultures), au sud-ouest (6 sépultures), au sud-sud-ouest (2 sépultures), à l'est-nord-est (2 sépultures) (Verger, 1994, p. 399).

Comme on le voit, seules les sépultures à char du Hallstatt D3 présentent une orientation cardinale nord/sud, la tête au nord ou au sud.

5.1.3. *Positionnement spatial du corps*

Contrairement au positionnement habituel des défunts en sépulture à char (Marne, Aisne, Ardennes), le corps a été déposé dans le sens de la marche du char[9]. La tête du défunt reposait à l'emplacement présumé du timon tandis que les jambes étaient placées entre les roues. Notons que dans la sépulture à char de Bouranton qui est contemporaine de celle de Molinons, le corps avait également été déposé à l'envers. Il en va de même au cours du Hallstatt D3, à Vix « Les Moussenots » (Côte-d'Or) (Joffroy, 1957), Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sépulture 16 (Hatt, Roualet, 1976), Mondelange « Schemerten » (Moselle) (Vanmoerkerke, Bonnabel, 2008, p. 32), où les défunts ont été déposés la tête vers l'avant du char, dans le sens de la marche.

Cette pratique diffère totalement de celle ayant eu cours à La Tène A ancienne et jusqu'à La Tène B dans l'Aisne, la Marne et les Ardennes (Verger, 1994, p. 398). Dans ces trois départements, le corps du défunt ou de la défunte est systématiquement déposé la tête entre les roues du char, les pieds tournés vers le timon et ce, qu'il soit installé sur ou sous la caisse du char. Les sépultures des tumulus 6 de Bescheid (Rhénanie-Palatinat) et 5 de Kärlich (Rhénanie-Palatinat) sont, pour les sépultures à char de la culture de la Marne-Moselle, les exceptions qui confirment la règle : à Bescheid, le défunt, orienté ouest / est, la tête à l'ouest, a été installé la tête tournée vers le timon, les pieds disposés au niveau de la caisse du char, les roues ayant été démontées et posées contre la paroi de la chambre funéraire (Haffner, Joachim, 1984, *Abb*. 7) ; à Kärlich, le défunt a également été installé la tête tournée vers le timon, les pieds disposés au niveau de la caisse du char (Joachim, 1979, p. 538, *Abb*. 26). En revanche, les roues du char n'ont pas été démontées.

9. Une erreur s'est glissée dans l'article de Jean-Pierre Sarrazin et Alain Villes à propos de la position du défunt par rapport à celle du char : contrairement aux propos tenus (« …le corps [avait été] déposé là encore [comme à Bouranton] dans l'axe [de la fosse], la tête à l'opposé du sens de circulation du char », *cf.* Sarrazin, Villes, 1995, p. 70), l'inhumé de la sépulture de Molinons a été déposé dans le sens de la marche du char, la tête au niveau du timon.

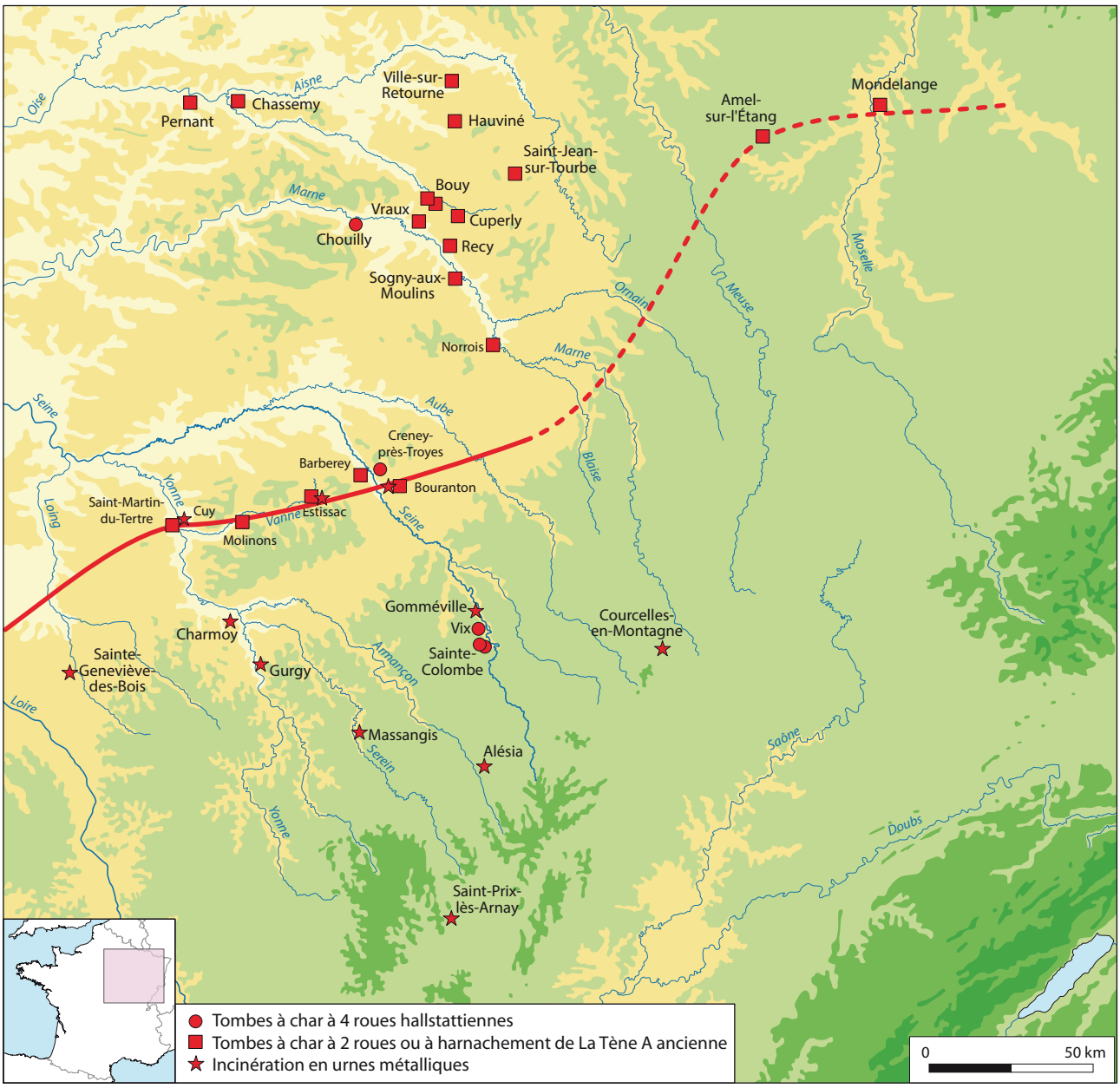

Fig. 22. *Carte de répartition des ensembles funéraires aristocratiques des cultures du Jura et de la Marne-Moselle. La position intermédiaire de la sépulture à char de Molinons sur la frontière géographique et culturelle de ces deux entités y apparaît clairement (infographie P. Pihuit).*

5.2. Nature du mobilier funéraire

5.2.1. *Absence de parure personnelle*

Aucune parure n'a été retrouvée dans la fosse sépulcrale, soit parce qu'elle a été emportée lors du pillage de la sépulture, soit qu'aucun dépôt de cette nature n'y a été fait. En l'absence du moindre indice, il est impossible de choisir entre ces deux hypothèses. Par ailleurs, on ne peut pas se fier à la composition des assemblages funéraires des sépultures à char contemporaines de Champagne-Ardenne pour se faire une idée même approximative, car la plupart d'entre elles, à l'exception de Bouranton et d'Estissac, ont été « pillées » anciennement. Dans d'autres cas, le mobilier a été perdu ou mélangé. Sur les dix-huit sépultures actuellement inventoriées (tabl. 4, *infra*), seules quatre d'entre elles livrent (encore) une parure annulaire (Pernant, environs de Somme-Tourbe, Bouranton) et/ou des perles et des pendeloques (environs de Somme-Tourbe, Estissac).

La modestie apparente de l'assemblage funéraire de Molinons, au-delà des inconnues dues au fait que la sépulture ait apparemment subi plusieurs interventions extérieures depuis sa condamnation, pourrait parfaitement correspondre non pas au hasard d'une conservation différentielle, mais à la volonté des survivants, comme l'indique très clairement la composition des assemblages de Bouranton

(un bracelet en or ; un bracelet composé de perles de verre bleu) et d'Estissac (cinq perles en ambre), deux sépultures à char contemporaines, spatialement proches, et intactes au moment de leur découverte.

5.2.2. *L'armement du défunt*

Symboliquement attesté par la présence des éléments du baudrier, le poignard qui a dû vraisemblablement accompagner le défunt dans la sépulture est un élément caractéristique des sépultures à char du tout début du second âge du Fer. Neuf des dix-huit sépultures à char de La Tène A ancienne de Champagne-Ardenne et de Bourgogne du Nord ont effet livré soit un poignard, soit les anneaux de son baudrier (Verger, 2000, p. 273-275, tabl. 3). Aux exemples déjà cités précédemment dans le paragraphe consacré à l'étude de la chronologie relative du pillage de la chambre funéraire, il convient d'ajouter celui de Saint-Jean-sur-Tourbe « Le Châtillon » (ou « Le Catillon ») (Marne). Bien souvent associé à un ou plusieurs fers de lance, le poignard peut aussi constituer l'unique arme de l'assemblage funéraire, comme à Sogny-aux-Moulins « Le Moulin » (Marne), sépulture 236, et Cuperly / Vadenay (Marne). Signe distinctif des membres masculins de l'aristocratie, le poignard n'est jamais découvert en contexte féminin. Il peut être en revanche associé aux restes d'un ou de deux immatures, à condition toutefois que ces derniers soient accompagnés d'un adulte, comme à Bouy « Les Varilles » (Marne), sépulture 9 de mai-juin 1881 (Verger, 2000, p. 289).

L'analyse anthropologique des restes osseux du défunt de Molinons indique, malgré de nombreux biais dus à la rareté des éléments osseux conservés, qu'il pourrait effectivement s'agir d'une sépulture masculine, mettant ainsi clairement en équation la présence des anneaux de baudrier et l'idée qu'un poignard a pu être emporté lors de la première ouverture de la chambre funéraire. Ceci étant, la multiplication des analyses anthropologiques au cours de ces dernières décennies nous incite à la plus grande prudence, tant il est vrai que l'on trouve aussi des associations univoques entre les restes d'une femme et la présence d'anneaux de baudriers, comme dans la sépulture 235 de « Champ-Lamet » à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme). Là, dans un contexte de La Tène A ancienne, quatre anneaux de baudrier en fer et une agrafe de ceinture ajourée en fer ont été retrouvés au niveau de la taille de la défunte dans une sépulture d'adulte (Blaizot, Milcent, 2002, p. 138 et 141, pl. XXXVII). Aucune trace de perturbation ou de pillage ne permet d'expliquer l'absence éventuelle d'un poignard, dont la présence, du reste, aurait été quelque peu incongrue dans un contexte féminin.

Reste donc à accepter l'idée que des femmes aient pu porter des ceinturons munis d'anneaux identiques à ceux des baudriers masculins.

Ces associations ne sont pas sans rappeler celles, globalement contemporaines, entre une sépulture féminine et une agrafe de ceinture ajourée que l'on trouve dans plusieurs contextes de France septentrionale et d'Italie du Nord, et plus particulièrement d'Este.

L'agrafe de la sépulture 3 de Récy (Marne) n'était pas associée à des armes, mais à deux bracelets en bronze, une fibule et deux petits anneaux de même alliage, ainsi qu'à une céramique ornithomorphe (Leconte, 1993, p. 62). Le mobilier funéraire de cet ensemble s'apparente plutôt à celui d'une sépulture féminine. L'exemplaire de Civaux « La Croix de Laps II » (Vienne) était associé à trois fibules en bronze et à un petit anneau de même alliage. Le port de trois ou plus de trois fibules est une des caractéristiques des sépultures féminines du Hallstatt D3 et de La Tène ancienne du Bassin parisien (Baray, 2003, p. 321).

Les agrafes de Braubach « Am Blosberg » (Rhénanie-Palatinat), sépulture 1, de Braubach « Erkertser » (Rhénanie-Palatinat), sépulture 30 (Joachim, 1977, *Taf.* 14 et 27), et de Leimersheim « Wolfsberg » (Rhénanie-Palatinat), sépulture 12 (Engels, 1974, *Taf.* 43A, n° 6), étaient associées à une riche parure féminine, de La Tène B1 ancienne.

Contrairement à ce qui a pu être fréquemment observé pour la Champagne *(cf. supra)* ou l'Hunsrück-Eifel[10], il semblerait que toutes les agrafes découvertes dans le sud de la Gaule, notamment à Ensérune, dans des contextes du Ve et du début du IVe siècle n'aient pas été associées à des sépultures de guerriers, sachant que l'absence d'arme dans les assemblages funéraires ne constitue pas à nos yeux un élément déterminant de l'analyse. Elle pourrait en effet s'expliquer, entre autres, par référence à des pratiques funéraires locales ne prenant pas en compte le dépôt des armes. C'est la même hypothèse qui a du reste été avancée pour expliquer l'absence quasi-totale d'épées celtiques du Ve siècle dans la plaine du Pô, alors que l'on trouve un nombre relativement important d'agrafes de ceinture ajourées (Frey, 2001, p. 144). Ces dernières sont plus particulièrement bien attestées en Vénétie. Selon L. Calzavara Capuis et A. Ruta Serafini, de tous les contextes funéraires connus, un seul peut être attribué avec certitude à une femme (sépulture Benvenuti 110), et dans aucun contexte n'apparaissent d'éléments typiquement masculins, et encore moins l'association boucle de ceinture ajourée / épée, au contraire de ce qui est attesté le plus communément dans le monde transalpin. Et d'autre part, la catégorie du guerrier est peu représentée à Este, tout au moins sous la forme de déposition d'armes dans la sépulture. Pour les auteures, « une telle perte de la fonctionnalité "primaire" des boucles ajourées […] porterait donc à conclure que l'importation de quelques prototypes en bronze plus raffinés aurait déterminé la nombreuse production locale en fer, à interpréter essentiellement comme acquisition d'un nouveau dessin, comme variante "exotique" d'un objet plus habituel, et même typique, de l'habillement paléovénète » (Calzavara Capuis, Ruta Serafini, 1987, p. 285-286). Ce processus d'intégration

10. Agrafes associées à une épée (Beilingen, tumulus 10), à un ou plusieurs fers de lance (Hillesheim ; Hermeskeil-Höfchen, tumulus 3 ; Oberzerf/Irsch « Medemstück », sépulture 11), ou à des anneaux de suspension d'une arme qui aurait disparu (Rückweiler, tumulus 8, sépulture 1), *cf.* Haffner, 1976, *Taf.* 2, n° 4 ; *Taf.* 51, n° 3 ; *Taf.* 54, n° 2 ; *Taf.* 76, n° 1 ; *Taf.* 103, n° 3 ; pour le Glauberg, sépulture 2, *cf.* Bosinski, 2002, p. 153-154, *Abb.* 116 ; pour la sépulture de Langenlonsheim, *cf.* Dehn, 1941, *Taf.* 71.

se serait combiné avec une perte de leur fonction militaire au sein du système culturel vénète (Megaw, Megaw, 1989, p. 90, qui suivent les conclusions de Calzavara Capuis, Ruta Serafini, 1987, p. 285-286). A. Ruta Serafini signalait également, quelques années auparavant, qu'hormis la sépulture de Montebello, qui a livré un grand couteau et un fer de lance, toutes les autres agrafes de ceinture ajourées découvertes en Vénétie, l'ont été dans des contextes féminins ou apparemment féminins : « La valeur apotropaïque intrinsèque dans l'iconographie des agrafes de ceinture (animaux mythiques et terrifiants qui apportent une protection) correspond bien d'ailleurs à des guerriers de rang destinés aux victoires, mais exposés aux dangers. Cette signification originelle semble se modifier, au moins partiellement, dans les contextes de l'Italie septentrionale et de la Vénétie en particulier ; à part les pièces de provenance sporadique et ceux de Làgole qui assument la valeur en soi d'ex-voto rituels, les boucles de ceinturon présentes dans le mobilier des tombes, toujours d'un certain niveau, tout en étant associées à des anneaux comme élément mobile, ne sont pas accompagnées d'armes, de sorte que, pour les pièces d'Este, attribuées la plupart du temps à des tombes féminines, on a émis l'hypothèse d'une fonction essentiellement ornementale ; de même les nombreux exemplaires de la région du Tessin et de Golasecca ne semblent pas appartenir, sauf un, à des tombes de guerriers » (Ruta Serafini, 1984, p. 15).

5.2.3. *Une sépulture à char modeste ?*

Il est impossible aujourd'hui, compte tenu des prélèvements anciens ou modernes dont a fait l'objet la sépulture à char de Molinons, de déterminer la « richesse » de son assemblage funéraire. On ne saura jamais la quantité ni la qualité des objets qui ont pu être emportés à ces diverses occasions, et encore moins la quantité et la qualité des dépôts en matière périssable qui les ont éventuellement accompagnés. On peut en revanche tenter, en tenant compte des découvertes contemporaines régionales, d'en estimer l'importance grâce à un tableau comparatif (tabl. 4), même si chaque contexte aristocratique présente un faciès singulier.

En fait, la composition des assemblages funéraires des premières sépultures à char ne diffère guère de celle des sépultures ordinaires contemporaines. Hormis la présence du char, de rares vaisselles métalliques et de tout aussi rares parures en or, la « richesse » des sépultures à char ne se signale pas outre mesure. Dans tous les cas, le mobilier se compose d'objets usuels ayant ou non été portés ou possédés par le défunt ou la défunte. À de rares exceptions près, on retrouve les mêmes armes, les mêmes parures, ainsi que les mêmes céramiques dans les sépultures à char et dans les sépultures des gens du commun. En attendant les riches sépultures à char de La Tène B, la composition des assemblages funéraires des premières sépultures à char du second âge du Fer est donc modeste, voire très modeste. Abstraction faite de celles qui ne nous sont pas parvenues intactes, les rares à ne pas avoir subi d'intervention postérieure à la condamnation de la sépulture au terme des cérémonies funéraires livrent en effet un nombre d'objets peu élevé et de qualité commune (tabl. 4).

Dans ces conditions, et ce, malgré les pillages dont elle a fait l'objet à différentes reprises, la sépulture à char de Molinons ne devait sans doute pas se distinguer énormément de ses homologues contemporaines. Comme ces dernières, elle devait présenter un assemblage funéraire modeste, rehaussé par la seule présence du char. Char qui du reste, malgré sa parenté avec celui de Bouranton, présentait *a priori* un aspect moins prestigieux, car moins décoré. Un bracelet en or et/ou un récipient en bronze ont pu participer aux fastes des cérémonies funéraires, mais cela n'est rien moins que certain. Car si de la vaisselle métallique et un bracelet en or ont été recueillis à Pernant (Aisne), après la destruction de la sépulture à char, aucune découverte comparable n'a été faite dans les sépultures intactes de Chassemy, Bouy ou Estissac (tabl. 4). Seule la sépulture de Bouranton a livré un bracelet en or massif, tandis que le chaudron à attaches cruciformes qui lui était associé doit sans aucun doute appartenir à une sépulture plus ancienne. Il n'existe donc pas un modèle funéraire aristocratique, mais plusieurs. Chaque ensevelissement donnait lieu à des choix spécifiques, faits au sein d'un fonds commun idéologique, qui lui-même était amené à évoluer en permanence au cours du temps. « En choisissant certains objets plutôt que d'autres à déposer dans les tombes des élites, les vivants tentaient de se conformer aux attitudes, valeurs et autres comportements qui leur étaient spécifiques. Pour ce faire, ils devaient sans cesse élaborer, à l'aide d'un répertoire symbolique et iconographique limité, l'image qu'ils désiraient donner du défunt, tout en cherchant à coller au plus près

	Char	Vaisselle métallique	Bracelet	Perle	Poignard	Fer de lance	Céram	Pince à épiler	État de la tombe
Chassemy, sép. 13	X	-	-	-	X	4	X	-	intacte
Bouy, sép. de 1888	X	-	-	-	X	3	1	-	intacte
Bouranton	X	(X)	or	9 en verre	X	1	-	X	intacte
Estissac	X	X	-	5 en ambre	-	-	-	-	intacte

Tabl. 4. *Composition des assemblages funéraires des premières sépultures à char, qui nous sont parvenues intactes (le signe (x) indique que le vase en bronze ne devait vraisemblablement pas faire partie de l'assemblage funéraire originel de la sépulture à char).*

des réalités du modèle socioculturel dominant, c'est-à-dire à l'idéologie du groupe dominant » (Baray, 2008, p. 204).

À Estissac, par exemple, la modestie du dépôt funéraire est d'autant plus perceptible que les deux roues du char sont de types différents, et qu'il n'a été déposé comme mobilier d'accompagnement non périssable que cinq perles d'ambre pour quatre individus brûlés. La qualité (aucune pièce décorée ; forte usure des clavettes) comme la quantité des pièces métalliques du char (absence de pièces métalliques de garniture de la caisse, par exemple ; seules les pièces importantes sont en fer – bandages des roues et des moyeux, tiges de traction avec pièces de fixation, pitons à œillet) laissent à penser qu'il ne devait pas s'agir d'un char d'apparat, mais d'un char ordinaire muni de rares garnitures en fer, selon la typologie globale proposée par A. Haffner (Haffner, 1976, p. 34 ; Haffner, 1983, p. 246) et reprise depuis, pour la Bohême, par M. Chytráček (1988, p. 50). En revanche, et contrairement à ce qu'ont pu proposer S. Deffressigne et A. Villes, il ne nous paraît pas fondé d'interpréter comme un signe supplémentaire de modestie le fait que « les vases, en particulier le chaudron, ont été déposés usagés et marqués de rafistolages à des degrés divers » (Deffressigne, Villes, 1995, p. 61). Les données historiques gréco-romaines, comme les données ethnographiques, laissent à penser, au contraire, que la valeur symbolique d'un objet de prestige se trouve largement rehaussée du fait qu'il ait une histoire, qu'il soit passé de main en main, et si possible entre les mains de personnages importants. Ce n'est pas l'objet en lui-même qui confère à son possesseur d'un jour la gloire et la renommée, mais le fait que cet objet ait été à un moment donné en possession d'un personnage glorieux, le fait que cet objet soit associé à des actions d'éclat, qu'il suscite par sa seule présence la parole et que cette dernière fasse surgir la mémoire de héros du passé. Ce qui importe avant tout c'est que l'objet ait une généalogie. Les réparations et autres stigmates de longues utilisations des vases d'Estissac doivent donc être plutôt perçus comme autant de signes de la haute valeur mythique que ces objets ont acquise, jusqu'au moment où les survivants décidèrent qu'ils devaient accompagner les défunts pour leur dernier voyage (Baray, 2008, p. 197 *passim*).

5.3. L'interprétation archéologique des données de terrain : typologie et comparaisons architecturales de la fosse à char et des enceintes

5.3.1. *La fosse à char*

La présence des petites fiches en fer, dans une terre plus meuble que le reste du comblement et ce, sur toute la hauteur de la fosse et sur environ 4 à 5 cm d'épaisseur, fiches qui s'apparentent en outre à des clous ou tout du moins à des éléments d'un système de fixation en fer, est tout à fait remarquable. À notre connaissance, une telle découverte reste à ce jour unique puisque aucune sépulture à char de Champagne n'a jamais livré de tels objets. Pour trouver des objets fonctionnellement identiques, mais de forme différente, il faut se tourner vers le mobilier de la chambre funéraire de la sépulture à char de Hochdorf « Eberdingen » (Ludwigsburg). Une vingtaine de pitons en fer en forme de S et terminés par un bouton en bronze moulé ont été retrouvés le long des parois de la chambre (Biel, 1987a, p. 118 ; Biel, 1987b, p. 164, fig. 213). Pour J. Biel, il ne fait aucun doute qu'ils ont servi à accrocher des pièces d'étoffes au bois des parois de la chambre : « Les restes de textile imprégnés d'oxydes de fer sont encore conservés sur quelques-uns de ces pitons. Les neuf cornes à boire étaient aussi suspendues à de tels crochets qui sont en partie fixés par la rouille aux anses en bronze » (Biel, 1987b, p. 164).

À Molinons, la présence de ces petites fiches en fer liées à celle d'une rigole le long du côté est et un retour sur une partie du côté sud de la fosse (largeur de 0,50 m ; profondeur de 0,04 à 0,05 m) sont donc des indices suffisamment probants pour envisager l'existence d'une chambre funéraire coffrée en bois dans la fosse à char (fig. 21) ; les fiches en fer ayant servi soit à fixer entre elles les planches du coffre en bois de la chambre funéraire, soit à maintenir en place des étoffes, comme à Hochdorf.

Des rigoles de ce type, bien que rares, sont cependant attestées dans la sépulture à char d'Estissac (Aube) (Deffressigne, Villes, 1995, p. 60-61), située dans la vallée de la Vanne, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Molinons. Elles sont également attestées dans les sépultures à char de Vert-Toulon « Charmont » (Marne), de Saint-Rémy-sur-Bussy « La Perrière » (Marne), d'Omey « Les Mottés » (Marne), de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne) (Verger, 1994, p. 390-391). Ces petites rigoles, qui mesurent de 0,15 m à 0,50 m de largeur, pour une profondeur comprise entre 0,15 m et 0,20 m pour les cas les mieux documentés, peuvent être interprétées comme les logements de demi-troncs d'arbre équarris ou de planches verticales juxtaposées formant coffrage (Baray, 2003, p. 143). C'est toutefois la sépulture (à char ?) de Saint-Martin-du-Tertre « Les Croûtes » (Yonne) (Barbier, Villes, 1981, p. 103, fig. 3 et 6-7) qui a livré le plus bel exemple de rigole périphérique destinée à caler un coffrage en bois. Creusée dans la craie encaissante sur toute la périphérie de la fosse, elle mesurait 0,20 m de largeur pour une profondeur qui variait de 0,15 m à 0,20 m. Outre Rhin, les exemples les plus probants sont sans doute ceux des chambres funéraires des sépultures à char du tumulus 17 de Gransdorf (Sarre) (Haffner, 1976, p. 176, *Abb*. 31) et du tumulus 5 de Kärlich (Rhénanie-Palatinat) (Joachim, 1979, p. 536 et 538, *Abb*. 25 et 26). La rigole périphérique de la sépulture de Kärlich mesurait de 0,20 à 0,40 m de largeur pour 0,50 m de profondeur, tandis que celle de Gransdorf mesurait de 0,20 à 0,60 m de largeur pour seulement 0,15 m de profondeur.

Étant donné la faible largeur du fantôme du coffrage de bois de la sépulture de Molinons (entre 0,04 et 0,05 m d'épaisseur de terre meuble le long des parois), il faut imaginer que ce ne sont pas des troncs d'arbre, même de faible diamètre, ou des demi-troncs d'arbre équarris qui ont été utilisés pour l'édification de la chambre funéraire, mais des planches plutôt épaisses appliquées contre les parois de la fosse. Du reste, cette épaisseur correspond parfaitement avec celle des fiches en fer retrouvées dans le remplissage de cette fameuse terre meuble. De section rectangulaire,

elles mesurent 57 mm de longueur maximale, pour 3 mm d'épaisseur.

Il est fort possible, bien que nous ne disposions que de faibles indices matériels, que la chambre funéraire ait dépassé de la surface du sol environnant (fig. 21). Comment expliquer autrement le fait que les fossoyeurs aient eu besoin d'installer un coffrage de bois dans la fosse alors qu'il leur suffisait, compte tenu de la nature crayeuse du sous-sol encaissant (suffisamment stable et solide), d'installer des planches ou des madriers au-dessus de la fosse, en les faisant reposer sur ses bords supérieurs, pour la fermer ? La nécessité de construire une chambre funéraire en partie en élévation a pu aussi être déterminée par la taille des roues des chars, dont le diamètre moyen est de 0,95 m (entre 0,87 m et 1 m) (Verger, 1994, p. 504), ce qui correspond à 0,05 m près à la profondeur moyenne de la fosse de Molinons. Il leur a donc fallu, en l'absence d'encoches permettant de loger les roues du char et de gagner par la même occasion de la hauteur de plafond, édifier une chambre funéraire suffisamment haute pour y déposer un char non démonté (Baray, 2003, p. 140-141, fig. 24, cédérom : tabl. XXXII).

Dans ces conditions, et partant du principe que l'hypothèse défendue ici s'avère plausible, il faudrait aussi imaginer l'existence d'un petit tertre au-dessus de la sépulture afin de la protéger, tout en la signalant ostensiblement (fig. 21). Le fait que la terre de comblement de la fosse sépulcrale ne soit pas entièrement composée de craie, c'est-à-dire des matériaux extraits lors de son creusement, mais d'un mélange de terre et de nodules de craie, suggère fortement que l'essentiel de la masse tumulaire a été constitué de terre végétale prélevée au moment du creusement de la fosse et dans ses alentours, plutôt que de craie. C'est ce qui pourrait expliquer l'aspect homogène du remplissage de la fosse, composé d'une terre fine noire mêlée de petits nodules de craie, dont le rebouchage rapide aurait résulté de l'effondrement soudain du plafond de la chambre funéraire, qui a dû céder sous le poids des ans et des matériaux, après avoir été fragilisé par l'ouverture pratiquée dans le plafond par les pilleurs de sépultures.

La terre noire mise au jour dans le fond de la fosse, notamment en dessous des restes du squelette, pourrait correspondre à la décomposition de la caisse du char en bois ou à celle d'une litière végétale (fig. 3). Des traces de ce type sont cependant inexistantes dans l'ensemble des sépultures à char de la moitié nord de la France. Il en va autrement dans celles des Ardennes belges où les traces fibreuses de planches retrouvées dans plusieurs sépultures à char appartiennent vraisemblablement à la caisse du char et non pas à l'architecture de la chambre funéraire (Cahen-Delhaye, 1974, p. 22, 29 et 38 ; Cahen-Delhaye, 1981, p. 24-25 et 31). Par ailleurs, le fait que les objets reposent presque toujours directement en contact du sol naturel, comme cela a pu être observé par exemple dans la sépulture à char de Semide « La Tomelle aux Mouches » (Ardennes) (Lambot, Verger, 1995, p. 12), laisse à penser que les sols des sépultures à char étaient dépourvus de plancher (terre battue, craie ou graviers, en fonction de la nature du substrat géologique encaissant).

À Molinons, le fond est relativement plat et ne possède pas de logement pour les roues comme toutes les grandes sépultures à char de Champagne-Ardenne, d'une surface supérieure à 10 m^2 : Berru « Le Terrage » (Marne), La Cheppe « Le Buisson de Suippes » (Marne), Vert-Toulon « Charmont » (Marne), Semide « La Tomelle aux Mouches » (Ardennes), Bucy-le-Long « La Héronnière », sépulture 114 (Aisne) (types C, E et G de L. Baray, 2003, p. 138, fig. 22). Cette particularité, attestée dans seulement vingt sépultures à char de Champagne-Ardenne anciennement fouillées (Baray, 2003, p. 138 et 140), se retrouve en revanche dans des ensembles récemment et parfaitement bien fouillés à Estissac « La Côte d'Ervaux » (Aube) (Deffressigne, Villes, 1995, p. 60), Semide « La Tomelle aux Mouches » (Ardennes) (Lambot, Verger, 1995, p. 17, fig. 12).

En haut de la paroi nord, une encoche ménagée était peut-être destinée à recevoir l'extrémité du timon du char, non démonté. Ce dernier a dû être placé dans l'axe de la fosse, le timon dirigé vers le nord. Avec ses 3,85 m de longueur, 2,90 m de largeur et 1 m de profondeur maximale, la fosse de Molinons possède en effet une taille suffisante pour contenir un char entier, sachant qu'un char à deux roues mesurait généralement entre 3,80 m et 4,20 m de long et 1,60 m de large (Lambot, Verger, 1995, p. 17), tandis que M. Chytráček estime que l'écartement moyen des roues devait être d'environ 1,30 m (Chytráček, 1988, p. 31). Compte tenu de la longueur habituelle des chars de La Tène ancienne, on s'explique ainsi mieux l'utilité de l'encoche pratiquée en haut de la paroi nord de la fosse, du côté du timon. Ceci étant, Molinons fait partie des six plus grandes sépultures à char de La Tène ancienne de la moitié nord de la France (Baray, 2003, p. 140).

Une fois la chambre funéraire condamnée, les fossoyeurs ont apparemment aménagé au-dessus d'elle une chape de protection faite de rognons de silex et de gros blocs de grès. Ces derniers ont été retrouvés en nombre dans la partie sud de la fosse, celle qui a subi le moins de bouleversement ; elle avait été démontée ailleurs (fig. 3).

Un aménagement comparable fait de rognons de silex a été observé au-dessus de la chambre funéraire de la sépulture à char d'Estissac (Aube) (Deffressigne, 1992, p. 34 ; Deffressigne, Villes, 1995, p. 63). Il a également été observé dans un contexte daté du Hallstatt D3 à Chouilly « Les Jogasses » (Marne), au-dessus de la sépulture à char 16 (Hatt, Roualet, 1976, p. 429). Contrairement aux chapes de protection de Molinons et d'Estissac, celle des « Jogasses » se présentait de manière bien plus massive et bien plus compacte : « Au-dessous d'une mince couche de terre végétale, le remplissage, dans sa partie supérieure, était constitué d'une couche épaisse de 0,35 m à 0,40 m de gros blocs de meulière pouvant atteindre "100, 150 kg et parfois plus" » (Hatt, Roualet, 1976, p. 429). Il en va de même dans certaines sépultures à char du Rhin moyen de La Tène A ancienne, comme à Hillesheim par exemple, où des chapes de pierres ont été dégagées au-dessus de la chambre funéraire (Haffner, 1983, p. 238 et 241).

5.3.2. *La triple enceinte quadrangulaire : type et fonction*

Le monument de Molinons est actuellement unique. On ne connaît aucune structure de ce type, c'est-à-dire qui associe deux fossés fermés de plan carré et un fossé interrompu de plan carré, dans la moitié nord de la France. On trouve, comme à Charmoy « Sous les Ormes » (Yonne), enclos E3, un fossé carré continu ceinturant un fossé interrompu (Carré, 1979, fig. 1), ou comme à Gurgy « La Picardie » (Yonne), enclos D, E, G et I, deux ou trois fossés continus de plan carré emboîtés (Pellet, Delor, 1980, fig. 3), mais jamais la même association qu'à Molinons.

Concernant la taille du monument, le triple enclos de Molinons se singularise également des monuments contemporains (39,60 m x 41 m de côté). Plusieurs enclos quadrangulaires présentent en effet soit des dimensions nettement inférieures (Gurgy : enclos D : 20 m de côté ; enclos E : 15 m de côté), soit nettement supérieures (Bouranton : 50 m de côté ; Barberey-Saint-Sulpice : 45 m de côté ; Charmoy « Le Haut des Marquettes » : 56,50 m de côté). Le monument de Molinons se situe à un niveau intermédiaire, entre les plus grands monuments dépassant aisément les 40 m de côté et ceux de taille plus réduite, inférieurs à 30 m de côté. Avec Bouranton, Barberey-Saint-Sulpice et Charmoy, le triple enclos de Molinons se classe cependant dans la catégorie des plus grands monuments quadrangulaires des deux premiers quarts du Ve siècle avant J.-C. (fin du Hallstatt D3 et début de La Tène A).

Il est fort probable, compte tenu du profil du petit fossé A et de sa taille, qu'un petit bâtiment couvert ait existé en son centre (Sarrazin, Villes, 1995, p. 70 ; Rolin, Villes, 2000, p. 226), comme le suggère, du reste, le trou de poteau découvert sur son aire interne. L'interruption du fossé plaide également en faveur d'une telle hypothèse. Il a dû vraisemblablement exister un bâtiment couvert à cet endroit. La taille des tranchées de fondation, leur profil caractéristique, comme la longueur des côtés du monument, sont autant de critères compatibles avec l'édification d'une structure couverte.

Le profil en V à fond plat du fossé B et son remplissage constitué d'un volumineux remblai crayeux central sont caractéristiques des structures ayant reçu une forte palissade en bois. Ce second enclos a dû servir de rempart au bâtiment central ; le protégeant des regards indiscrets, par exemple. Une passerelle a pu être aménagée au-dessus de son fossé afin de permettre le passage et la circulation entre l'intérieur et l'extérieur des deux structures.

Pour le fossé extérieur C, il faut l'envisager à ciel ouvert mais sans doute ceinturé d'une ou deux masses de matériaux extraits lors de son creusement, sous la forme de cordons linéaires le bordant de part et d'autre. Est-il possible que ses parois aient été coffrées comme à Gournay-sur-Aronde (Oise) (Brunaux *et alii*, 1985, fig. 41) ou à Acy-Romance « Le Terrage », enclos E24 (Lambot, 1988, fig. 4), par exemple ? Rien ne permet de répondre à cette question. Il faudrait entreprendre de nouveaux sondages à plusieurs endroits différents du fossé pour tenter d'en comprendre le mode de comblement et repérer si possible des indices en faveur d'une telle hypothèse. Pour le moment, il est impossible de conclure définitivement avec l'aide des deux seuls relevés stratigraphiques disponibles.

La sépulture à char recoupe le fossé B ; or, les trois fossés semblent avoir été creusés en même temps, ou, tout du moins, dans un laps de temps suffisamment court pour que l'on puisse supposer qu'ils sont contemporains *(cf. supra)*. Leur parfait emboîtement, avec un écart apparemment constant sur chaque côté entre les différents fossés, suggère fortement que l'on est bien en présence d'un monument formant un tout dès l'origine.

6. LA SÉPULTURE À CHAR DE MOLINONS DANS SON CONTEXTE CULTUREL RÉGIONAL (L. Baray)

6.1. Des sépultures à char modestes

On a vu plus haut que seule une partie du mobilier funéraire, en l'occurrence le char, les pièces de harnachement, les parures en or et la vaisselle métallique, permettait de distinguer les sépultures aristocratiques des sépultures des gens du commun. Que faut-il penser de la modestie toute apparente de la composition des assemblages funéraires des premières sépultures à char du second âge du Fer ? Il ne fait guère de doute que nous sommes ici en présence des résultats d'une politique de dépôt funéraire de niveau 2 ou de niveau 1, selon les cas, c'est-à-dire d'une politique funéraire qui prévoit le dépôt d'une partie seulement des biens du défunt dans la tombe (Baray, 2008, p. 191-192). La différence entre le niveau 2 et le niveau 1 se joue sur la présence ou l'absence de certains objets de prestige emblématiques des pratiques funéraires aristocratiques telles que l'on peut les appréhender sur le long terme, au cours des âges des métaux (Baray, 2002, fig. 15). C'est ainsi, par exemple, que la sépulture à char d'Estissac, grâce à l'association d'un char, pourtant ordinaire, et de vaisselles métalliques, relève d'une politique de dépôt funéraire de niveau 2. La sépulture à char de Bouranton, bien que le char appartienne à la catégorie des chars d'apparat, relève au contraire de la politique de dépôt funéraire de niveau 1, à cause de l'absence de vaisselles métalliques. Cette classification est certes sujette à caution et est parfaitement critiquable, mais comme il faut bien classer pour pouvoir ensuite analyser les phénomènes et les faits archéologiques, elle doit être acceptée comme un outil de travail et non pas pour ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire la vérité révélée. Bien entendu, cette classification n'est opérante qu'au sein d'une période chronologique particulière. Elle n'a pas vocation à une application universelle. D'une période à l'autre, la composition des assemblages funéraires aristocratiques changent et ils ne doivent être comparés qu'entre eux, si l'on veut garder une certaine crédibilité à la classification proposée. Il n'y a aucun intérêt à comparer, par exemple, la composition de la sépulture de Vix à celle d'une sépulture à char du début du second âge du Fer. Il y en a en revanche à comparer, au sein du Hallstatt D3, les différents assemblages funéraires aristocratiques connus,

pour en définir une éventuelle hiérarchie. Il en va de même au sein du groupe des sépultures à char du début du second âge du Fer.

Apparemment, comme on vient de le voir avec les exemples d'Estissac et de Bouranton, à savoir deux sépultures intactes, il semble avoir existé deux groupes au sein des sépultures à char de La Tène A ancienne : un premier groupe comprenant toutes les sépultures n'ayant pas livré de vaisselle métallique (politique de dépôt de niveau 1), et inversement un second groupe ayant livré de la vaisselle métallique (politique de dépôt de niveau 2). Le fait que la plupart des sépultures aient été « visitées » à une ou plusieurs époques avant de nous parvenir ne nous permet pas d'établir une classification trop rigide. On peut simplement observer que les sépultures renfermant un dépôt funéraire de niveau 2, qu'elles soient intactes (tabl. 5) ou « pillées » (tabl. 6), sont minoritaires.

La sépulture de Molinons appartient *a priori* au groupe des sépultures à char ayant bénéficié d'une politique de dépôt funéraire de niveau 1, c'est-à-dire d'un dépôt funéraire dans lequel les survivants n'ont pas jugé nécessaire d'associer, en plus du char, d'autres signes de l'appartenance du défunt aux élites sociales. Le fait que la plupart des sépultures à char ne livrent pas d'autre bien de prestige, en dehors du véhicule, laisse à penser que pour les survivants la charge symbolique du char était largement suffisante pour signifier aux yeux de tous l'appartenance du défunt à la sphère aristocratique. Il n'était pas nécessaire de procéder à l'étalement de « richesses » supplémentaires, comme ce fut le cas au cours du VIe siècle et au début du Ve siècle avant J.-C.

L'analyse de la composition des assemblages funéraires aristocratiques du premier âge du Fer et du début du second âge du Fer indique qu'ils se référaient à des modèles sociaux identiques, incluant le recours à un certain nombre de signes distinctifs et marqués par la redondance dans l'accumulation de certains marqueurs sociaux. On le voit d'ailleurs dans la distinction qui se fait au cours du Hallstatt D3 et de La Tène A, entre les tombes à char et les tombes à urne cinéraire métallique. Parmi les trois groupes de sépultures aristocratiques qu'il est possible de distinguer – sépulture à crémation à urne métallique importée (groupe 3), à l'exclusion du dépôt du char ; sépultures à char à deux roues ou quatre roues (groupe 2), qui se distinguent par la modestie du dépôt funéraire (absence quasi systématique de vaisselle métallique importée) ; sépultures à char à quatre roues (groupe 1), associées à des parures annulaires en or et à de la vaisselle métallique importée (sépultures princières) – on remarque qu'ils se partagent plusieurs marqueurs sociaux, de manière quasi exclusive. Seules les tombes princières les cumulent tous (Baray, 2004, p. 71).

Comme l'un d'entre nous l'a déjà montré, le luxe des dépôts funéraires n'est donc pas un bon indicateur de l'évolution de l'économie de l'époque (Baray, 2004, p. 73-75). Il s'agit plus d'un indicateur de la dynamique sociale qui se traduit par moment par la concurrence de modèles idéologiques antagonistes. L'homogénéité des manifestations

	Char	Vaisselle métallique	Bracelet	Perle	Poignard	Fer de lance	Céram.	Pince à épiler
Politique de niveau 1								
Chassemy, sép. 13	X	-	-	-	X	4	X	-
Bouy, sép. de 1888	X	-	-	-	X	3	1	-
Bouranton	X	*	or	9	X	1	-	X
Politique de niveau 2								
Estissac	X	X	-	5	-	-	-	-

Tabl. 5. *Classification des assemblages funéraires des premières sépultures à char, qui nous sont parvenues intactes (le signe * indique que le vase en bronze ne devait vraisemblablement pas faire partie de l'assemblage funéraire originel de la sépulture à char).*

	Char	Vaisselle métallique	Bracelet	Perle	Poignard	Fer de lance	Céram.	Pince à épiler
Politique de niveau 1								
Molinons	X	-	-	-	anneaux	-	-	-
Amel-sur-l'Étang	X	-	-	-	-	-	X	-
Sogny-aux-Moulins, sép. 236	X	-	-	1	X	X	-	-
St-Jean-sur-Tourbe	X	-	-	-	anneaux	X	X	-
Bouy, sép. 9 de 1881	X	-	-	-	-	-	-	-
Politique de niveau 2								
Pernant	X	X	or	-	anneaux	-	-	-

Tabl. 6. *Classification des assemblages funéraires des premières sépultures à char, qui ne nous sont pas parvenues intactes.*

aristocratiques, tant au niveau géographique que chronologique, témoigne de l'existence de contraintes socio-culturelles fortes. Dans tous les cas, les assemblages funéraires ne sont pas fortuits. On ne peut donc expliquer ces différences comme étant uniquement le reflet de la puissance économique du défunt. Entre ceux qui relèvent de la sphère de la culture de la Marne-Moselle et ceux qui relèvent de la culture du Jura, il y a des différences qui ne peuvent s'expliquer, tant les manifestations sont homogènes au sein de chacune de ces deux sphères culturelles, par des différences de richesse. Chaque groupe se présente sous un aspect différent qui fait dire que le poids de l'idéologie est bien plus fort et bien plus prégnant que le simple fait d'afficher ostensiblement de la richesse. Comment expliquer autrement le parfait conformisme que l'on rencontre sur de vastes régions et durant plusieurs décennies, sinon par un acte conscient de se conformer à un modèle funéraire précis ?

La transformation des pratiques funéraires et, plus particulièrement, le passage des dépôts fastueux du Hallstatt D3 aux dépôts modestes de La Tène A ancienne, manifesteraient ainsi, non pas une baisse de la hiérarchisation et de la complexification sociale, mais le déplacement du lieu du pouvoir. Le pouvoir ne s'exerce plus à travers la pratique du banquet au sein d'un groupe aristocratique fermé composé du prince et de ses vassaux, comme cela a pu être mis en évidence pour le Hallstatt D. Il s'est déplacé vers des organes spécialisés qui lui confèrent une nouvelle dimension plus communautaire : Sénat et Assemblée du peuple (Baray, 2004, p. 75). La pratique du banquet, qui se maintient sous une forme atténuée dans la région du Rhin-Moyen, n'a plus de raison d'être montrée dans la tombe. Désormais, le char et les armes d'apparat sont suffisants pour illustrer le luxe et le statut social du défunt des communautés septentrionales, tandis que la vaisselle métallique est utilisée comme urne cinéraire par les communautés méridionales.

La pratique du banquet s'est vu reléguée du rang d'organe du contrôle social de l'aristocratie sur la communauté à celui d'une pratique sociale aristocratique. L'existence d'institutions aptes à médiatiser les rapports du pouvoir entre la masse des défunts et l'aristocratie, dans le courant du Ve siècle, n'est pas étrangère à ces nouveaux comportements que l'on peut suivre jusqu'au Ier siècle avant J.-C. Les dépôts funéraires du second âge du Fer se signaleront désormais par leur modestie comparée au faste des dépôts des tombes princières du premier âge du Fer.

C'est la raison pour laquelle la sépulture à char de Molinons, comme les autres sépultures à char contemporaines, présente un dépôt funéraire aussi modeste. Il ne nous paraît pas recevable de comparer la richesse relative de tombes relevant de discours idéologiques différents, c'est-à-dire de périodes différentes et/ou de régions différentes. Les manifestations de richesse des tombes ne doivent donc pas être mises en regard les unes des autres et placées sur une même échelle de valeur, dans le but de mettre en évidence son augmentation continue ou non sur le long terme, car, si les référents identitaires sont comparables, ils ne se prêtent pas pour autant à la même analyse, au même déchiffrement. Leur rapport au sein du système idéologique n'est pas le même. La présence d'un objet statutaire n'aura pas la même portée à toutes les périodes. Il en va ainsi des armes, comme des chars, que l'on ne retrouve pas à toutes les périodes. Comme on le voit, d'une période à l'autre ou d'une région à l'autre, entre les régions de la culture de la Marne-Moselle et celles de la culture du Jura, par exemple, le message délivré à travers le recours à un certain nombre de marqueurs sociaux identiques ou apparentés n'est pas nécessairement le même. Il va de soi que le luxe des dépôts, leur composition nous renvoient à différentes idéologies qui ont pu se succéder ou se côtoyer au cours des siècles. Le dépôt funéraire résulte donc d'une combinaison d'objets qui va bien au-delà du simple étalage de richesse. En procédant de la sorte, les survivants ne se contentaient pas de signaler le statut et le rang du défunt, ils adressaient également un discours implicite à la communauté sur la nature même du pouvoir (Baray, 2004, p. 76).

6.2. Une localisation particulière, sur une frontière culturelle entre les cultures de la Marne-Moselle et du Jura

Les caractéristiques des pratiques funéraires mises en évidence à travers l'étude de la sépulture à char de Molinons en font d'excellents témoins des pratiques culturelles des populations de la partie septentrionale du Bassin parisien, autrement dit de la culture de la Marne-Moselle (tabl. 7 et 8). Située sur la frontière géographique entre les cultures du Jura au sud et de la Marne-Moselle au nord (Brun, 1988 ; Baray, 2000, 2003), la sépulture à char de Molinons présente en effet toutes les caractéristiques de ses homologues du nord, mais aussi certaines pratiques attestées parmi les sépultures aristocratiques du sud, au cours du Hallstatt D3 et de La Tène A ancienne.

Au cours du Hallstatt D3 et durant toute La Tène A ancienne, il existe une bipartition de la répartition géographique des sépultures aristocratiques du Bassin parisien, entre une zone septentrionale pratiquant l'inhumation du corps entier et une zone méridionale pratiquant l'inhumation du corps brûlé (fig. 22). Bien que l'opposition entre ces deux zones soit moins franche en ce qui concerne les sépultures ordinaires, puisque l'on retrouve des sépultures à crémation aussi bien dans le nord (Oulchy-la-Ville « Bois de la Baillette » ; Vienne-la-Ville « Bois d'Haulzy » ; Pernant « L'Entrée de la Vallée » ; Bucy-le-Long « La Héronnière ») que dans le sud (Charbuy « Les Fusilliers » ; Monéteau « Terres du Canada » ; Pont-sur-Yonne « Beaujeau »), elle existe indéniablement pour le domaine aristocratique qui nous intéresse ici en tout premier lieu (tabl. 7). Une exception toutefois à cette règle nous est donnée par la sépulture d'immature 8 de Charmoy « Le Haut des Marquettes » (Yonne) (Baray, 2007, p. 516-517). Le corps d'un immature de 24 à 48 mois y a été retrouvé entier dans une grande fosse de plan quadrangulaire (3,33 m x 2,70 m x 0,93 m), accompagné d'un mobilier peu abondant. L'architecture de la chambre funéraire témoigne, malgré la modestie du mobilier funéraire non périssable qui accompagnait les restes du défunt, du caractère aristocratique de ce dernier. Aussi, l'association reconnue à Bouranton, entre un

	Inh.	Cré.	Char	Orient.	Position du corps	Vaisselle métallique	État de la tombe
Cult. Marne-Moselle							
Pernant	?	?	X	?	?	X	pillée
Chassemy, sép. 13	X	-	X	ouest	sens inverse	-	intacte
Hauviné, sép. de 1912	X	-	harna.		sens inverse	-	pillée
Bouy, sép. 9 de 1881	X	-	X	?	?	-	pillée
Bouy, sép. de 1888	X	-	X		sens inverse	-	intacte
Saint-Jean-sur-Tourbe	X	-	X		sens inverse	-	pillée
Sogny-aux-Moulins, sép. 236	X	-	X	nord-ouest	sens inverse	-	pillée
St-Martin-du-Tertre	X	-	?		sens inverse	-	pillée
Molinons	X	-	X	nord	sens marche	-	pillée
Bouranton	X	*	X	est	sens marche	X	intacte
Association des deux sphères culturelles							
Amel-sur-l'Étang	-	X	X	-	-	-	pillée
Estissac	-	X	X	-	-	X	intacte
Culture du Jura							
Charmoy, HDM, sép. 8	X	-	-	sud	-	-	intacte
Barberey-St-Sulpice	-	X	-	-	-	X	Intacte ?
Cuy	-	X	-	-	-	X	?
Charmoy, HDM, sép. 6	-	X	-	-	-	X	intacte
Charmoy, HDM, sép. 7	-	X	-	-	-	X	intacte
Gurgy, sép. 18	-	X	-	-	-	X	intacte
Gommeville	-	X	-	-	-	X	?
Courcelles-en-Montagne	-	X	-	-	-	X	intacte
Sainte-Geneviève-des-Bois, sép. secondaire	-	X	-	-	-	X	intacte
Saint-Denis-de-Palin	-	X	-	-	-	X	intacte

Tabl. 7. *Tableau récapitulatif des critères jugés pertinents pour la définition des différents faciès culturels des sépultures aristocratiques de La Tène A ancienne du Bassin parisien (harna. : seules les pièces de deux harnachements de chevaux ont été retrouvées dans la tombe pillée, mais aucune pièce d'un éventuel char ; le signe « * » indique que la crémation était en position secondaire par rapport à l'inhumation entière).*

défunt inhumé entier et un chaudron à anses cruciformes contenant les restes d'une crémation, n'est pas sans poser le problème de la contemporanéité de ces deux pratiques funéraires au sein d'un même ensemble, alors même que ce dernier est situé sur la frontière géographique qui sépare les deux sphères culturelles de la culture de la Marne-Moselle et du Jura. La présence d'un bracelet en bronze à jet de coulée mêlé aux restes osseux brûlés du défunt dans le chaudron n'est toutefois pas un fait suffisant pour envisager la contemporanéité des deux modes d'ensevelissement, comme cela a pu être proposé (Villes, 1995, p. 22). Ce type de bracelet, bien que caractéristique des assemblages funéraires du Hallstatt D3 ou de La Tène ancienne, apparaît en effet dès le Hallstatt D1 aussi bien dans l'est de la France dans la forêt de Haguenau (SHaII) (Parzinger, 1988, *Taf.* 69), dans le Rhin moyen (SHaII) (Parzinger, 1988, *Taf.* 75), dans le nord du Wurtemberg (SHaII) (Parzinger, 1988, *Taf.* 59), qu'en Suisse (Horizont 7a) (Parzinger, 1988, *Taf.* 139). En l'absence d'autre objet pouvant préciser la datation du chaudron et de son contenu, il paraît donc plus prudent de s'en tenir à l'idée que la crémation correspond à une récupération d'un ensemble funéraire antérieur qui a été introduit dans la chambre sépulcrale au moment de l'installation de la sépulture à char à inhumation.

La chambre funéraire est d'ailleurs un élément architectural caractéristique des sépultures aristocratiques de la moitié nord du Bassin parisien, en étroite association avec la pratique de l'inhumation des corps entiers. Dans la moitié sud, dans la sphère de la culture du Jura, les sépultures aristocratiques, qui sont toujours à crémation, n'ont généralement pas été installées dans des chambres funéraires, mais dans des fosses aménagées à la taille du dépôt cinéraire (Baray, 2003, p. 154-156). La fosse est plutôt de forme circulaire ou sub-circulaire et creusée à la base du tumulus (Courcelles-en-Montagne « La Motte Saint-Valentin », sépulture centrale ; Sainte-Geneviève-des-Bois « La Ronce », sépulture centrale) ou aménagée dans sa masse (Sainte-Geneviève-des-Bois « La Ronce », sépulture 2). Plus

	Brac.	Fibule	Perle	Pince à épiler	Arme de poing	Fer de lance	Céra.	Offrandes aliment.	Autre
Cult. Marne-Moselle									
Pernant	X	-	-	-	anneaux	-	-	-	
Chassemy, sép. 13	-	-	-	-	X	X	X	-	
Hauviné, sép. de 1912	-	-	-	-	X	-	X	-	
Bouy, sép. 9 de 1881	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bouy, sép. de 1888	-	-	-	-	X	X	-	-	
St-Jean-sur-Tourbe	-	-	-	-	anneaux	X	X	-	
Sogny-aux-Moulins, sép. 236	-	-	X	-	X	X	-	-	X
St-Martin-du-Tertre	-	X	-	-	anneaux	-	-	-	-
Molinons	-	X	-	-	anneaux	-	-	-	-
Bouranton	X	-	X	X	X	X	-	?	
Association des deux sphères culturelles									
Amel-sur-l'Étang	-	-	-	-	-	-	X	-	
Estissac	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Culture du Jura									
Charmoy, HDM, sép. 8	X	-	X	-	-	-	-	-	X
Barberey-St-Sulpice	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuy	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charmoy, HDM, sép. 6	X	X	-	-	-	-	« * »	-	X
Charmoy, HDM, sép. 7	-	X	-	-	-	-	-	-	-
Gurgy, sép. 18	-	X	X	-	-	-	-	-	-
Gommeville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Courcelles-en-Montagne	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ste-Geneviève-des-Bois, sép. II	-	X	-	-	-	-	-	-	X
Saint-Denis-de-Palin	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tabl. 8. *(suite) Tableau récapitulatif des critères jugés pertinents pour la définition des différents faciès culturels des sépultures aristocratiques de La Tène A ancienne du Bassin parisien (le signe « * » indique que la céramique était contenue dans la ciste en bronze).*

rarement, elle peut avoir une forme rectangulaire, comme à Gurgy « La Picardie » (Yonne), sépulture 70 (Pellet, Delor, 1980, p. 39), ou carrée, sépulture 18 (Pellet, Delor, 1980, p. 15).

Outre le mode de traitement du corps du défunt (inhumation du corps entier), le poignard, au même titre que le char, de Molinons sont des critères culturels propres aux communautés de La Tène A ancienne de la culture de la Marne-Moselle. Il en va de même du bracelet en perles de verre bleu et de la trousse de toilette de Bouranton. Les fers de lance sont également présents dans les assemblages funéraires aristocratiques de la culture de la Marne-Moselle, de même que les offrandes alimentaires et les services en céramique, même si ces deux dernières catégories n'ont pas, autant que le mobilier métallique, retenu l'attention des « fouilleurs » du XIXe siècle. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs vases jugés « peu intéressants », disposés aux pieds du défunt, n'ont pas été récupérés dans la sépulture à char fouillée dans les environs de Somme-Tourbe en 1880 ou 1881 (Verger, 2000, p. 292), tandis que plusieurs « grands et beaux vases » décorés de chevrons et de grecques, brisés, se trouvaient aux pieds du squelette de la sépulture 13 de Chassemy « La Fosse Châpelet » (Aisne), et n'ont pas non plus été recueillis (Verger, 2000, p. 290).

On ne retrouve aucun des critères précédemment évoqués dans les sépultures de la zone méridionale. On n'y retrouve pas de char, d'arme, ou d'offrande alimentaire. C'est ainsi que l'absence de service en céramique dans les sépultures à char de Bouranton, Estissac et Molinons, est un critère culturel fort qui aurait pu permettre de les raccrocher à la sphère de la culture du Jura, s'il n'y avait pas tous les autres critères précédemment énumérés (inhumation, char, armes, pinces à épiler…). En fait, seules les sépultures d'Estissac et d'Amel-sur-l'Étang présentent une association de critères relevant des deux sphères culturelles. Ces deux sépultures sont à rattacher à la sphère culturelle de la culture du Jura par le rite de la crémation des corps, tandis que le fait de leur avoir associé un char en fait d'excellentes can-

didates pour illustrer les pratiques funéraires propres aux aristocrates de la culture de la Marne-Moselle. La sépulture à char de Molinons, bien que située sur la frontière géographique séparant ces deux entités culturelles, appartient indubitablement à la sphère culturelle de la culture de la Marne-Moselle, comme l'indiquent clairement les critères qui la caractérisent par rapport aux autres sépultures aristocratiques du Hallstatt D3 et de La Tène A ancienne de la moitié nord de la France (tabl. 7 et 8).

Comme il est fréquent en Gaule du Nord, la sépulture à char de Molinons n'occupait pas une position centrale dans le monument funéraire mais une position adventice. Sa position adventice au sein d'un monument plus ancien, dont la fondation remonte peut-être au début du Hallstatt D, est un trait culturel plutôt caractéristique des populations de la culture du Jura. Outre Estissac, située elle aussi sur la même frontière culturelle et occupant un tumulus circulaire probablement du Hallstatt C, d'autres ensembles aristocratiques avec ou sans char, avec ou sans vaisselle métallique d'importation, occupent aussi une position adventice dans un monument funéraire antérieur, comme à Gurgy « La Picardie » (Yonne), sépulture F61 (Pellet, Delor, 1980, p. 29).

Les fouilles menées ces dernières années en Lorraine, à Diarville « Devant Giblot » (Meurthe-et-Moselle) (Olivier, Reinhard, 1993, p. 115-118), montrent que les sépultures à char du Hallstatt D3 et de La Tène A ancienne sont en général en position adventice dans des tumulus du Hallstatt C. Il apparaît ainsi clairement que les princes et aristocrates du VIe siècle et de la première moitié du Ve siècle avant J.-C. se reconnaissaient dans des ancêtres antérieurs à travers une filiation linéaire réelle ou fictive de caractère familial (Olivier, Reinhard, 1993, p. 122 ; Baray, 2003, p. 362-366). Ce phénomène, qui consacre symboliquement une reproduction sociale, est commun à une grande partie de l'Europe celtique (Olivier, Reinhard, 1993 ; Baray, 2003).

La forme quadrangulaire du monument de Molinons, même si la sépulture à char y occupait une position adventice, est comparable à celle des sépultures aristocratiques de la culture du Jura, avec ou sans char, de Bouranton, Barberey-Saint-Sulpice, Gurgy et Charmoy « Le Haut des Marquettes ». De même, elle diffère du tout au tout de celle des sépultures à char de la culture de la Marne-Moselle qui sont, dans la tradition des âges du Bronze, de forme circulaire, à fossé ininterrompu, et de plus petite taille, jamais plus de 35 m de diamètre, comme à Estissac. Il en va de même dans les Ardennes belges et dans le Rhin moyen, où les enclos circulaires mesurent respectivement entre 14 et 24 m de diamètre, et entre 13 et 29 m de diamètre. Seul le tumulus de Theley, avec ses 50 m de diamètre (Haffner, 1976, p. 207), fait exception à la règle. Les rares enclos quadrangulaires fouillés dans la Marne à Sogny-aux-Moulins « Le Moulin », sépulture 200 (environ 12 m de côté) (Verger, 1994, p. 401), et à Vert-Toulon « Charmont » (entre 15 et 20 m de côté) (Verger, 1994, p. 401), ou dans les Ardennes à Quilly « Le Fichot » (11 m de côté) (Stead *et alii*, 2006, fig. 15, tabl. 6), sont de taille plus réduite, et présentent même pour le dernier une ouverture. Malheureusement, hormis la sépulture de Sogny-aux-Moulins que l'on peut dater de La Tène A récente, les deux dernières ne peuvent être datées faute de disposer d'un mobilier suffisant, voire d'un mobilier tout simplement. Cette différence chronologique, si elle était confirmée par de nouvelles découvertes, pourrait expliquer le fait que les enclos de ces trois derniers sites soient plus petits que ceux fouillés plus au sud et qu'ils apparaissent dans des zones jusqu'alors situées en dehors de la sphère d'influence de la culture du Jura. La frontière entre la culture de la Marne-Moselle et du Jura aura d'ailleurs tendance à se déplacer vers le nord du Bassin parisien au cours des siècles suivants, jusqu'à englober une grande partie de l'Île-de-France.

En l'état actuel de la documentation, la vallée de la Vanne constituerait donc à l'aube du second âge du Fer une frontière à la fois géographique et culturelle entre les deux grandes cultures de la Marne-Moselle et du Jura. Située en limite du territoire théorique contrôlé par la résidence princière de Vix, la vallée de la Vanne occupe une position intermédiaire entre différents pôles aristocratiques, voire princiers, de la fin du premier âge du Fer (Baray *et alii*, 1994, p. 201 et 203, fig. 171 et 173 ; Baray, 2007, p. 519-522) (fig. 22). La sépulture à char de Molinons, par sa position géographique, se situe au point de jonction des deux courants d'influence, tout en gardant, contrairement à Estissac ou à Amel-sur-l'Étang, un positionnement net dans la sphère culturelle de la culture de la Marne-Moselle, grâce à l'association caractéristique de l'inhumation, du char, et sans doute aussi du poignard. Elle présente toutefois une certaine originalité, tout comme celle de Bouranton, comparée à celles qui sont implantées plus au nord, en Champagne et dans la vallée de l'Aisne (tabl. 9). Elle associe, outre une partie des critères spécifiques aux sépultures aristocratiques de la Marne-Moselle, des critères propres à celles de la culture du Jura, à moins qu'il ne faille les mettre sur le compte des interventions et pillages successifs dont elle a fait l'objet et qui ont pu faire disparaître un certain nombre d'objets caractéristiques des pratiques funéraires des communautés septentrionales. La découverte de Bouranton montre toutefois qu'il a effectivement pu exister des sépultures à char, non pillées, qui ne livrent pas tous les critères

Marne-Moselle	Position mixte	Jura
chambre funéraire	sépulture en position adventice	vaste enclos quadrangulaire
char	corps dans le sens de la marche	absence de dépôt céramique
inhumation	-	absence de trousse de toilette
poignard (?)	-	absence d'offrandes alimentaires
-	-	absence de couteau

Tabl. 9. *Tableau récapitulatif des critères jugés pertinents, selon qu'ils sont présents ou absents, pour la définition des différents faciès culturels auxquels se rattache la sépulture à char de Molinons.*

« classiques » des sépultures à char de la culture de la Marne-Moselle (dépôt céramique, trousse de toilette, offrandes alimentaires, couteau). C'est en cela qu'elle est originale et qu'elle illustre parfaitement l'idée qu'il a pu exister une frontière culturelle le long de la vallée de la Vanne, au cours du Hallstatt D3 et de La Tène A ancienne. C'est d'ailleurs sur cette frontière culturelle que l'on trouve deux exemples (Molinons, Bouranton), parmi les rares existants, de défunts disposés dans le sens de la marche du véhicule.

CONCLUSION

La découverte de Molinons, passée presque inaperçue lors de sa mise au jour, nous apporte, malgré son caractère incomplet, un certain nombre de données nouvelles qui viennent compléter celles qui ont été recueillies ces dernières années à Estissac « La Côte d'Ervaux » (Aube) et à Bouranton « Michaulot » (Aube).

Comme nous l'avons vu lors de l'étude des différentes caractéristiques architecturales de la sépulture, de la position du défunt sur son char ou du mobilier funéraire mis au jour, il existe d'étroites similitudes entre l'ensemble funéraire de Molinons et les sépultures à char de la Marne (architecture de la sépulture, traitement du corps du défunt), de Bourgogne (position du défunt sur le char, traitement du corps du défunt) et du Rhin moyen (pièces et décoration du char). Toutes ces analogies entre des régions aussi éloignées que la vallée de la Vanne et la confluence Rhin-Moselle suggèrent l'existence de contacts étroits entre elles, voire une origine commune pour le char de Molinons et celui de la sépulture 4 de Kärlich. Notons que pour A. Haffner, il ne fait guère de doute que les chars des sépultures princières de Besseringen, de Horhausen-Langenscheid et de Kärlich 4 ont été fabriqués dans le même atelier (Haffner, 1985, p. 32). Ces diverses découvertes témoignent ainsi des interactions culturelles étroites qui caractérisent les sépultures aristocratiques des âges du Fer. Étant donné l'unité culturelle qui se dégage de plus en plus entre ces vastes régions éloignées les unes des autres, il convient dès lors d'envisager, bien plus que des contacts entre certains charrons champenois et des artisans du Rhin moyen, l'existence de relations directes entre les membres de ces aristocraties, via notamment les relations d'hospitalité et/ou les relations matrimoniales.

La sépulture de Molinons apparaît comme une des plus récentes des sépultures à char de Bourgogne. La fibule en bronze, l'agrafe de ceinture ainsi que les différents éléments du char à deux roues, permettent de la dater du second quart du Ve siècle avant J.-C. Toutefois, en raison des interventions dont cette sépulture a fait l'objet, conclure sur la richesse éventuelle des dépôts funéraires qu'elle contenait à l'origine a été impossible. Cependant, les diverses similitudes observées entre les éléments métalliques des chars de Molinons, d'Estissac et de Bouranton suggèrent, au regard des dépôts somptueux qui ont été retrouvés dans les deux derniers contextes, que nous sommes en présence d'un même faciès fastueux.

Pour le moment, et faute de nouvelles fouilles de contrôle, il est difficile de se déterminer sur l'extension précise de ce site dont on n'a pas encore exploité toutes les potentialités scientifiques. Des sondages pourraient être effectués sur le cercle situé à proximité du monument quadrangulaire, tandis que des prospections géophysiques pourraient être réalisées à l'emplacement des autres anomalies visibles sur les clichés aériens, afin de vérifier leur caractère anthropique (funéraire ?) ou non.

BIBLIOGRAPHIE

Baray L., 2000, « Le faciès culturel du Sénonais au Hallstatt D et La Tène A », *in* : Villes A., Bataille-Melkon A. *dir.*, *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère, Actes du XIXe colloque de l'AFEAF, Troyes, 25-27 mai 1995*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 93-128 (*Mémoire de la Soc. archéologique champenoise*, 15 - suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Baray L., 2002, « Les tombes à crémation des cimetières de Saint-Sauveur, Bouchon et Vignacourt (Somme) : contribution à la définition d'un modèle funéraire aristocratique en Gaule Belgique », *in* : Perrin F., Guichard V. *dir.*, *L'aristocratie celte à la fin de l'Âge du Fer - IIe siècle avant J.-C. - 1er siècle après J.-C., Actes du colloque international organisé au Centre archéologique européen du Mont Beuvray, en collaboration avec l'UMR 5594 de Dijon, 10-11 juin 1999*, Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray, p. 119-138 (*Bibracte*, 5).

Baray L., 2003, *Pratiques funéraires et sociétés de l'Âge du Fer dans le Bassin parisien (dernier quart du VIIe s - troisième quart du IIe s. av. J.-C.)*, Paris, éd. du CNRS, 454 p. + CD.Rom (56ème suppl. à *Gallia*).

Baray L., 2004, « Du dépôt fastueux au dépôt modeste : l'idéologie funéraire aristocratique et la dynamique sociale aux VIe et Ve s. av. J.-C. en Europe occidentale », *in* : Baray L. *dir.*, *Archéologie des pratiques funéraires : approches critiques, Actes de la table ronde organisée au Centre archéologique européen du Mont Beuvray, en collaboration avec l'UMR 5594 de Dijon, 7-9 juin 2001*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen, p. 65-77 (*Bibracte*, 9).

Baray L., 2007, « Le pôle aristocratique du Hallstatt D3/La Tène A ancienne de Charmoy 'Le Haut des Marquettes' (Yonne) », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 37/4, p. 507-525.

Baray L., 2008, « Dimension socio-économique et symbolique des dépôts funéraires aristocratiques protohistoriques d'Europe occidentale (VIIIe – Ier s. avant J.-C.) », *in* : Bailly M., Plisson H. *dir.*, *La valeur fonctionnelle des objets sépulcraux, Actes de la table ronde d'Aix-en-Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 25-27 oct. 2006*, Aix-en-Provence, éd. APPAM, p. 183-208 (*Préhistoire Anthropologie méditerranéennes*, 14).

Baray L., 2012, *Mercenariat, guerre et sociétés celtiques (VIIe – Ier siècle avant J.-C.) : essai d'anthropologie sociale*, HDR, Université de Bourgogne, 3 vol., 1333 p.

Baray L., à paraître, « Les chaudrons à attaches d'anses cruciformes de type C en Europe ».

Baray L., Deffressigne S., Leroyer C., Villemeur I., 1994, *Nécropoles protohistoriques du Sénonais : Serbonnes/La Créole, Michery/La Longue Raie, Soucy/Mocques Bouteilles (Yonne)*, Paris, éd. de la M.S.H., 227 p. (*Documents d'archéologie française*, 44).

Barbier M., villes A., 1981, « Tombe à coffrage de La Tène ancienne Ia, découverte à Saint-Martin-du-Tertre (Yonne) », *in* : *L'Âge du Fer en France septentrionale, Actes du colloque de l'AFEAF, Châlons-sur-Marne, 1981*, Reims, Société archéologique champenoise, p. 99-105 (*Mémoire de la Société archéologique champenoise*, 2 / suppl. au *BSAC*, 1981-1).

Bichet P., Millotte J.-P., 1992, *L'Âge du Fer dans le haut Jura : les tumulus de la région de Pontarlier (Doubs)*, Paris, éd. de la MSH, 150 p. (*Documents d'archéologie française*, 34).

Biel J., l987a, « L'équipement du mort : richesse dans la tombe, reflet de sa puissance », *in* : *Trésors des princes celtes*, Catalogue d'exposition, Paris, Grand-Palais, 1987-1988, Paris, éd. de la Réunion des Musées Nationaux, p. 115-136.

Biel J., l987b, « Catalogue », *in* : *Trésors des princes celtes*, Catalogue d'exposition, Paris, Grand-Palais, 1987-1988, Paris, éd. de la Réunion des Musées Nationaux, p. 164-188.

Blaizot F., Milcent P.-Y., 2002, *L'ensemble funéraire Bronze final et La Tène ancienne de Champ-Lamet à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme)*. [S.I.], Société préhistorique française, 164 p. (*Travaux*, 3).

Bosinski M., 2002, « Gürtel aus Grab 2 », *in* : Baitinger H., Pinsker B. *dir.*, *Das Rätsel der Kelten vom Glauberg : Glaube, Mythos, Wirklichkeit*, Stuttgart, K. Theiss, p. 153-154.

Brothwell D.R., 1981, *Digging up bones : the excavation, treatment and study of human skeletal remains* (third ed.), Ithaca, Cornell University Press, 208 p.

Brun P., 1988, « Les 'résidences princières' comme centres territoriaux : éléments de vérification », *in* : *Les princes celtes et la Méditerranée*, Rencontres de l'École du Louvre, Paris, La Documentation française, p. 128-143.

Brunaux J.-L., Méniel P., Poplin F., 1985, *Gournay. I, les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum* (1975-1984), Amiens, Société archéologique de Picardie, 268 p. (Suppl. à la *Revue archéologique de Picardie*. Numéro spécial, 1).

Cahen-Delhaye A., 1974, « Nécropole de La Tène I à Hamipré, Offaing. I : trois tombes à char », *Archaeologia Belgica*, n° 162, p. 5-48.

Cahen-Delhaye A., 1975, « Frühlatènezeitliche Wagengräber aus den Ardennen (Belgien) », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 5/1, p. 47-58.

Cahen-Delhaye A. 1981, « Tombelles de La Tène I à Léglise. I. Inventaire », *Archaeologia Belgica*, n° 245, p. 5-38.

Calzavara Capuis L., Ruta Serafini A., 1987, « Per un aggiornamento della problematica del celtismo nel veneto », *in* : Vitali D. *dir.*, *Celti ed Etruschi nell'Italia centro-settentrionale dal V secolo a.C. alla romanizzazione, Atti del colloquio internazionale, Bologna 12-14 aprile 1985*, Bologna, Univ. Press Bologna, p. 281-307 (*Realtà regionale. Fonti e studi*, 10).

Carré H., 1979, « Le site de La Tène de Charmoy », *in* : *Les Sénons avant la conquête à la lumière des dernières découvertes*, actes du colloque de La Tène, Sens, 1977, *Bull. de la Société archéologique de Sens,* p. 32-37.

Charpy J.-J., 1991, « La civilisation celtique du Ve siècle, en Champagne (Époque marnienne) », *in* : *Les Celtes en Champagne : cinq siècles d'histoire*, Catalogue d'exposition, Musée d'Épernay, 1991, Épernay, Musée d'Épernay, p. 47-101.

Chaume B., 2001, *Vix et son territoire à l'Âge du Fer : fouilles du mont Lassois et environnement du site princier*, Montagnac, éd. M. Mergoil, 643 p. (*Protohistoire européenne*, 6).

Chossenot D., Neiss R., Sauget J.-M., 1981, « Fouilles de sauvetage d'une nécropole de La Tène I à Vrigny (Marne) », *in* : *L'Âge du Fer en France septentrionale, Actes du colloque de l'AFEAF, Châlons-sur-Marne, 1981*, Reims, Société archéologique champenoise, p. 131-150 (*Mémoire de la Société archéologique champenoise*, 2 - suppl. au *BSAC*, 1981-1).

Chytráček M., 1988, « La char laténien à deux roues en Bohême », *Études celtiques*, t. XXV, p. 15-58.

Chytráček M., 2000, « Elite burials in Bohemia from the 6th – 5th century B.C. and the beginnings of a new art-style », *in* : Villes A., Bataille-Melkon A. *dir.*, *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère, Actes du XIXe colloque de l'AFEAF, Troyes, 25-27 mai 1995*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 359-377 (*Mémoire de la Soc. archéologique champenoise*, 15 - suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Deffressigne S., 1992, « Estissac, La Côte d'Ervaux : sauvetage urgent », *Bilan scientifique, 1991*, Service régional de l'archéologie, DRAC Champagne-Ardenne, p. 33-35.

Deffressigne S., Villes A., 1995, « Estissac (Aube) 'La Côte d'Ervaux' sépulture à char », *in* : *Fastes des Celtes anciens*, Catalogue d'exposition, Troyes/Nogent-sur-Seine, 26 mai-4 sept. 1995, Troyes/Nogent-sur-Seine, éd. des Musées de Troyes et Nogent-sur-Seine, p. 59-68.

Dehn W., 1941, *Kreuznach*, Berlin, Reichsverlagsamt, 2 vol., 386 p. (*Katalogue west- und süddeutscher Altertumssammlungen*, VII).

Delor J.-P., 2002, *L'Yonne*, Paris, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 2 vol., 478 et 883 p. (*Carte archéologique de la Gaule*, 89/1, 89/2).

Demoule J.-P., 2011, « Hiérarchie sociale », *in* : *Celtes et Gaulois : deux chemins vers l'au-delà*, Catalogue d'exposition, Soissons, 3 déc. 2011-15 avril 2012, Soissons, Musée de Soissons / [Paris], Inrap, p. 136-141.

Dumont C., 1994, « Les incinérations de la tombe à char d'Estissac : étude anthropologique », *Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire en Île-de-France*, *Bull. de liaison*, n° 5, p. 6-13.

Engels H.-J., 1974, *Funde der Latènekultur I. Materialhefte zur Vor- und Frühgeschichte der Pfalz 1*, Speyer, Pfälzischen Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, 80 p. (*Veröffentlichungen der Pfälzischen Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften in Speyer*, 63).

Favière J., Boudet R., Nicolle J., 1964, « Un tertre funéraire protohistorique à Saint-Denis-de-Palin (Cher) », *Gallia*, t. XXII, fasc. 1, p. 222-247.

Frey O.H., 2001, « La formation de la culture de La Tène », *in* : Moscati S. *et alii dir.*, *Les Celtes*, Catalogue d'exposition, Venise, Palazzo Grassi, 1991 Paris, EDDL, p. 127-146.

Frey O.H., 2002, « Frühe Keltische Kunst – Dämonen und Götter », *in* : Baitinger H., Pinsker B. *dir.*, *Das Rätsel der Kelten vom Glauberg. Glaube, Mythos, Wirklichkeit*, Stuttgart, K. Theiss, p. 186-205.

Günther A., 1934, « Gallische Wagengräber im Gebiet des Neuwieder Beckens », *Germania*, 18-1, p. 8-14.

Haffner A., 1976, *Die Westliche Hunsrück-Eifel-Kultur*, Berlin, W. de Gruyter, 418 p. (*Römisch-Germanische Forschungen*, 36).

Haffner A., 1983, « Les tombes à char celtiques du Rhin moyen », *in* : *Les Celtes dans le nord du Bassin parisien (VIe-Ier siècle avant J.-C.), Actes du Ve colloque de l'AFEAF, Senlis, 30-31 mai 1981*, Amiens, Soc. des antiquités historiques et des amis des Cahiers archéologiques, p. 238-253 (*Revue archéologique de Picardie*, 1).

Haffner A., 1985, « Les tombes princières du Rhin », *Archéologia*, Dijon, éd. Faton, p. 28-35 (*Les dossiers Histoire et Archéologie*, 98).

Haffner A., Joachim H.-E., 1984, « Die keltischen Wagengräber der Mittelrheingruppe », *in* : Gušin M., Pauli L. *dir.*, *Keltski Voz: keltski grobovi z vozom/Keltische Wagengräber*, Brežice, Posavski Muzej Brežice, p. 71-87 (*[Publikacija]*, knj. 6).

Hatt J.-J., Roualet P., 1976, « Le cimetière des Jogasses et les origines de la civilisation de La Tène (1ère partie) », *R.A.E.*, t. XXVII, fasc. 3-4, p. 421-448.

Hillson S., 1996, *Dental anthropology*, Cambridge, Cambridge University Press, 373 p.

Hure A., 1931, *Le Sénonais aux âges du Bronze et du Fer : les Sénons d'après l'archéologie*, Sens, Librairie Appfel, 361 p.

Joachim H.-E., 1977, « Braubach und seine Umgebung in der Bronze- und Eisenzeit », *Bonner Jahrbücher*, 177, p. 1-117.

Joachim H.-E., 1979, « Die frühlatènezeitlichen Wagengräber von Mülheim-Kärlich, Kreis Mayen-Koblenz », *Beiträge zur Urgeschichte des Rheinlandes*, III - *Rheinische Ausgrabungen*, 19, p. 507-556.

Joffroy R., 1957, « Les sépultures à char du premier Âge du Fer en France (suite et fin) », *R.A.E.*, t. VIII, fasc. 3-4, p. 193-263.

Joffroy R., 1963, « La tombe à char de Pernant (Aisne) », *Gallia*, t. XXI, fasc. 1, p. 1-9.

Kaenel G., 1990, *Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale : analyse des sépultures*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 457 p. (*Cahiers d'archéologie romande*, 50).

Lagadec J.-P., Duval P., Eveillard J., Leroy M., Ploquin A., 1989, « Bilan de sept campagnes de fouilles à la Cité d'Affrique de Messein (1981-1987) », *R.A.E.*, t. 40, fasc. 2, p. 147-197.

Lambot B., 1988, « Les bâtiments cultuels du Bronze final d'Acy-Romance (Ardennes) », *in* : Audouze F., Buchsenschutz O. *dir.*, *Architectures des âges des métaux : fouilles récentes*, Paris, éd. Errance, p. 39-46 (Coll. *Archéologie aujourd'hui. Dossiers de Protohistoire*, *2*).

Lambot B., Verger S., 1995, *Une tombe à char de La Tène ancienne à Semide (Ardennes)*, Reims, Soc. archéologique champenoise, 107 p. (1er suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*).

Leconte S., 1993, « Les agrafes de ceinture ajourées de La Tène ancienne en Gaule », *Antiquités Nationales*, t. 25, p. 51-79.

Mariën M.E., 1987, *Het vorstengraf van Eigenbilzen*, Tongeren, Provinciaal Gallo-Romeins Museum, p. 1-53 (*Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren*, 37).

Megaw R., Megaw J.V.S., 1989, « The Italian Job : some implications of recent finds of Celtic Scabbards decorated with Dragon-Pairs », *Mediterranean Archaeology*, n° 2, p. 85-100.

Milcent P.-Y., 2004, *Le premier Âge du Fer en France centrale*, [Paris], Soc. préhistorique française, 2 vol., 718 p. (*Mémoire de la Société préhistorique française*, 34).

Olivier L., Reinhard W., 1993, « Les structures socio-économiques du premier Âge du Fer dans le groupe Sarre-Lorraine : quelques perspectives », *in* : Daubigney A. *dir.*, *Fonctionnement social de l'Âge du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France, Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier, 24-26 oct. 1990*, Lons-le-Saunier, Centre jurassien du Patrimoine, p. 105-130.

Parzinger H., 1988, *Chronologie der Späthallstatt- und Frühlatène-Zeit : Studien zu Fundgruppen zwischen Mosel und Save*, Weinheim, VCH Acta humaniora, 361 p.

Pellet C., Delor J.-P., 1980, « Les ensembles funéraires de la Picardie sur la commune de Gurgy (Yonne) : étude préliminaire », *R.A.E.*, t. XXXI, fasc. 1-2, p. 7-56.

Peyre C., 1981, « Tumulus et enclos funéraires celtiques carrés en Côte-d'Or », *in* : *L'Âge du Fer en France septentrionale, Actes du colloque de l'AFEAF, Châlons-sur-Marne, 12-13 mai 1979*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 243-262 (*Mémoires de la Soc. archéologique champenoise*, 2).

Polet C., Orban R., 2001, *Les dents et les ossements humains : que mangeait-on au Moyen-Âge ?*, Turnhout, Brépols, 173 p. (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fasc. 84).

Prampart J.-Y., 1979, « La nécropole gauloise de Villeperrot (Yonne) », *in* : *Les Sénons avant la conquête à la lumière des dernières découvertes, habitats, commerce, sépultures, Actes du colloque de La Tène, Sens, 15 mai 1977*, Sens, Soc. archéologique, p. 67-83 (*Bull. de liaison de la Soc. archéologique de Sens*, 21).

Prampart J.-Y., 1981, « Le monument funéraire du Bas des Renardières à Pont-sur-Yonne (Yonne), époque de La Tène », *in* : *L'Âge du Fer en France septentrionale, Actes du colloque de l'AFEAF, Châlons-sur-Marne, 12-13 mai 1979*, Reims, Société Archéologique Champenoise, p. 263-289 (*Mémoire de la Soc. archéologique champenoise*, 2).

Quantin M., 1868, « Répertoire archéologique du département de l'Yonne », *Bull. de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1868, p. 39-56.

Rapin A., 2000, « L'équipement militaire de la tombe à char de Bouranton (Aube) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, t. 93, n° 2, p. 13-42.

Ratel R., 1961, « Le tumulus de la Rente-Neuve à Couchey (Côte-d'Or) (suite et fin) », *R.A.E.*, t. XII, fasc. 4, p. 265-277.

Rolin D., Villes A., 1995, « Barberey, Saint-Sulpice (Aube) : tombe aristocratique à monument de type Bouranton », *in* : *Fastes des Celtes anciens*, Catalogue d'exposition, Troyes/Nogent-sur-Seine, 26 mai-4 sept. 1995, Troyes/Nogent-sur-Seine, éd. des Musées de Troyes et Nogent-sur-Seine, p. 55-56.

Rolin D., Villes A., 2000, « Un monument de 'type Bouranton' à Barberey-Saint-Sulpice, 'Les Gravières' (Aube) », *in* : Villes A., Bataille-Melkon A. *dir.*, *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère, Actes du XIXe colloque de l'AFEAF, Troyes, 25-27 mai 1995*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 187-240 (*Mémoire de la Soc. archéologique champenoise*, 15 - suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Rozoy J.-G., 1986, *Les Celtes en Champagne. Les Ardennes au second Âge du Fer : le Mont-Troté, les Rouliers*, Charleville-

Mézières, chez l'auteur, 504 p., 122 pl. (*Mémoires de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Ruta Serafini A., 1984, « Celtismo nel Veneto : materiali archeologici e prospettive di ricerca », *Études celtiques*, t. XXI, p. 7-33.

Sarrazin J.-P., 1985, *Commune de Molinons, lieu-dit 'Les Graisses' : rapport d'une fouille de sauvetage archéologique, découverte d'une tombe à char*, Dir. des Antiquités hist. de Bourgogne, 6 p.

Sarrazin J.-P., 1989, « Molinons, 'Les Graisses', tombe à char », *in :* Delor J.-P., Rolley C. *dir.*, *L'Yonne et son passé : 30 ans d'archéologie*, Catalogue d'exposition, Auxerre-Avallon, Sens, 1989, Arnay-le-Duc, CDRA-CRRAB, p. 115, n° 145.

Sarrazin J.-P., Villes A., 1995, « Molinons (Yonne) : 'Les Graisses', tombe à char », *in* : *Fastes des Celtes anciens*, Catalogue d'exposition, Troyes/Nogent-sur-Seine, 26 mai-4 sept. 1995, Troyes/Nogent-sur-Seine, éd. des Musées de Troyes et Nogent-sur-Seine, p. 69-72.

Stead I. M., Rigby V., 1999, *The Morel collection : Iron age antiquities from Champagne in the British Museum*, London, British Museum press, 189 p., 201 pl.

Stead I. M., Flouest J.-L., Rigby V., 2006, *Iron Age and Roman burials in Champagne*, Oxford, Oxbow Books, 345 p.

Thouvenot S., 2011a, « La tombe à char de Bucy-le-Long », *in* : *Celtes et Gaulois : deux chemins vers l'au-delà*, Catalogue d'exposition, Soissons, 3 déc. 2011-15 avril 2012, Soissons, Musée de Soissons / [Paris], Inrap, p. 54-56.

Thouvenot S., 2011b, « Se transporter », *in* : *Celtes et Gaulois : deux chemins vers l'au-delà*, Catalogue d'exposition, Soissons, 3 déc. 2011-15 avril 2012, Soissons, Musée de Soissons / [Paris], Inrap, p. 130-135.

Van Endert D., 1987, *Die Wagenbestattungen der späten Hallstattzeit und der Latènezeit im Gebiet westlich des Rheins*, Oxford, BAR, 209 p. (*BAR International series*, 355).

Vanmoerkerke, Bonnabel, 2008, « La tombe à char », *in* : Plouin S., *Au temps des Celtes et des Gaulois… Mondelange 'Schemerten' (Moselle) : histoire d'une grande nécropole lorraine (de 1300 avant notre ère à 50 de notre ère)*, Catalogue d'exposition, Musée de la Cour d'or, 23 mai-13 oct. 2008, [Metz], Ass. pour le développement de la recherche archéologique en Lorraine, p. 32-33.

Verbrugghe G., Villes A., 1995, « Bouranton (Aube) lieu-dit 'Michaulot' : sépulture à char du début de La Tène I », *in* : *Fastes des Celtes anciens*, Catalogue d'exposition, Troyes/Nogent-sur-Seine, 26 mai-4 sept. 1995, Troyes/Nogent-sur-Seine, éd. des Musées de Troyes et Nogent-sur-Seine, p. 41-54.

Verger S., 1994, *Les tombes à char de la Tène ancienne en Champagne et les rites funéraires aristocratiques en Gaule de l'Est au 5e siècle avant J.-C.*, Thèse de Doctorat, Univ. de Bourgogne, 3 vol., 709 p.

Verger S., 2000, « Les premières tombes à char laténiennes en Champagne », *in* : Villes A., Bataille-Melkon A. *dir.*, *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère, Actes du XIXe colloque de l'AFEAF, Troyes, 25-27 mai 1995*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 271-294 (*Mémoire de la Soc. archéologique champenoise*, 15 - suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Villes A., 1995, « Actualité des recherches sur l'Âge du Fer entre l'Yonne et la Marne », *in* : *Fastes des Celtes anciens*, Catalogue d'exposition, Troyes/Nogent-sur-Seine, 26 mai-4 sept. 1995, Troyes/Nogent-sur-Seine, éd. des Musées de Troyes et Nogent-sur-Seine, p. 5-35.

Villes J., 2000, « Les enclos funéraires et cultuels protohistoriques de 'type Saint-Benoît' », *in* : Villes A., Bataille-Melkon A. *dir.*, *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère, Actes du colloque de l'AFEAF, Troyes, 25-27 mai 1995*, Reims, Soc. archéologique champenoise, p. 529-548 (*Mémoires de la Soc. archéologique champenoise*, 15 - suppl. au *Bull. de la Soc. archéologique champenoise*, 4).

Vitali D., 1992, *Tombe e necropoli galliche di Bologna e del territorio*, Bologna, Istituto per la storia di Bologna, 493 p. (*Cataloghi delle Collezioni del Museo Civico Archeologico di Bologna*, 9).